Main dans la main

Le bien-être à l'enfance des Premières nations du Nouveau-Brunswick







Main dans la main : Le bien-être à l'enfance des Premières nations du Nouveau-Brunswick

Ombudsman et défenseur des enfants et de la jeunesse Bernard Richard

Co-présidents du comité consultatif
Graydon Nicholas*
Andy Scott

Comité consultatif

Josie Augustine D.J. Joseph

Miguel LeBlanc

Judy Levi

Nancy MacDonald

David Perley

Pam Sappier Pamela Ward

Fred Wien

Publié par :

Bureau de l'Ombudsman et du Défenseur des enfants et de la jeunesse Province du Nouveau-Brunswick Case postale 6000 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 Canada

> Agente de liaison provincial Michele Bedard

Février 2010

Agents de liaison du fédéral Joe Behar Barbara Robinson

ISBN 978-1-55471-269-4

Enquêteur principal et conseiller juridique Christian Whalen

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Enquêteurs et collaborateurs
Jennifer Daigle
Laurel Lewey
Amanda McCordic
Colleen McKendy
Sonja Perley
Dick Quigg

La conception de la page couverture est tiré d'un extrait de l'oeuvre "Mère et Fille" de Phyllis Grant.
Phyllis est une artiste, cinématographe, musicienne et écrivaine micmaque de la Première Nation de Pabineau.
phyllisgrant.com

* Retiré du comité afin d'accepter sa nomination au poste de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Le présent rapport est dédié à la mémoire de :



Mona Charlotte



Hilary

Sont immortelles celles qui vivent dans le cœur de ceux qu'elles ont connus.

– Proverbe du peuple amérindien Tuscarora

L'histoire de Zack

Je m'appelle Zack, je suis membre des Premières nations et un survivant du système de placement du gouvernement. À la naissance, on a découvert que j'avais une infirmité motrice cérébrale. Je me trouve donc dans un fauteuil roulant depuis ma tendre enfance. J'ai passé les cinq premiers mois de ma vie à l'hôpital. Puis, on m'a placé dans un foyer d'accueil à l'extérieur de ma communauté des Premières Nations. Ma mère m'aimait, mais il lui était impossible de s'occuper de moi. Je suis donc demeuré au foyer d'accueil à l'extérieur de ma communauté pendant 17 ans. Je n'avais jamais rencontré ma famille biologique, mais je souhaitais tellement voir ma mère et ma sœur. J'avais besoin de savoir d'où je venais et de découvrir ma culture. Ma famille d'accueil n'était pas Autochtone : elle ne connaissait pas ma culture et ne pouvait donc pas m'en parler. Même si ma famille d'accueil m'aimait, elle ne pouvait remplir le vide dans mon âme.

Quand j'ai vieilli, le désir de rencontrer ma famille biologique et d'apprendre à la connaître a continué de grandir en moi. Je ne cessais de dire que je voulais rencontrer ma famille ou, au moins, en apprendre davantage sur ma culture. Mes demandes se heurtaient à des refus ou à un mur de silence. C'était comme si on m'avait chassé de ma communauté quand j'étais enfant, puis on m'avait oublié. J'ai plaidé ma cause auprès de l'agence du bien-être de l'enfance des Premières Nations, mais personne ne semblait m'entendre.

J'étais en 11^e année à l'école quand j'ai enfin été autorisé à rencontrer ma famille biologique. Peu de temps après, ma mère a suggéré que je vienne vivre avec elle dans ma communauté. Cela a été une transition très difficile pour moi. Il m'a fallu quitter la seule famille que je connaissais et je me sentais très coupable. Aussi, j'aillais vivre dans une communauté que je connaissais très peu. Après avoir voulu pendant si longtemps être membre de la communauté, j'étais déçu par beaucoup de choses que je découvrais. Au début je détestais cela. La culpabilité et la déception ont entraîné une dépression. J'ai commencé à penser au suicide. J'en ai parlé avec mon travailleur social, mais j'ai eu l'impression qu'il ne me prenait pas au sérieux. C'est ma famille biologique qui m'a aidé à traverser cette période difficile.

Aujourd'hui, cela va mieux : chaque jour, je me sens un peu plus proche de ma culture et de ma communauté. Un enseignant local m'a appris à parler ma langue autochtone et je joue dans diverses équipes de basketball.

Si vous voulez améliorer la situation des enfants et des jeunes des Premières Nations, je vous recommande de donner plus de pouvoir aux adolescents comme moi quand il s'agit de leur propre vie. Il est aussi très important que les personnes responsables de nous aider prennent le temps de nous écouter. Pour ma part, je souhaite que quelqu'un m'ait écouté la première fois que j'ai demandé à rencontrer ma famille biologique. J'aimerais que quelqu'un m'ait écouté quand j'ai dit que j'étais déprimé lors de la transition à la maison. Enfin, cela m'aurait aidé si quelqu'un m'avait écouté quand j'ai déclaré avoir besoin d'un soutien.

Je tiens à remercier le défenseur des enfants et de la jeunesse de m'avoir écouté quand il est venu dans ma communauté. Je lui suis reconnaissant de m'avoir donné la chance de m'exprimer grâce à ce rapport. J'espère que tous au Nouveau-Brunswick prendront le temps d'écouter les enfants et les jeunes des Premières Nations.

Main dans la main:

Le bien-être à l'enfance des Premières nations du Nouveau-Brunswick

Bernard Richard

Ombudsman et défenseur des enfants et de la jeunesse au Nouveau-Brunswick Février 2010

Table des matières

Sommaire	7
Introduction	9
Partie I – Nouveau modèle pour la prestation de services à l'enfance et à la famille aux Pren	
Aspects politiques relatifs au bien-être de l'enfance dans les Premières nations	
Trois agences relevant d'un bureau	
RECOMMANDATIONS	
Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Br	
RECOMMANDATIONS	
Trois agences de services à l'enfance et à la famille	35
RECOMMANDATIONS	
Centres de services communautaires	36
RECOMMANDATIONS	37
Modèles de gouvernance pour le Bureau et les agences	37
RECOMMANDATIONS	38
Responsabilisation en matière de prestation de services de bien-être à l'enfance	39
RECOMMANDATIONS	42
Normes de bien-être à l'enfance, protocoles de fonctionnement et résultats	45
Protocoles de fonctionnement	46
Résultats	47
RECOMMANDATIONS	48
Supervision clinique, vérifications et conformité aux normes	48
RECOMMANDATIONS	50
Systèmes de formation améliorés	51
Formation postsecondaire pour accroître les compétences professionnelles	51
Formation en cours d'emploi pour les professionnels	52
Sensibilisation auprès des collectivités des Premières nations et formation	53
RECOMMANDATIONS	53
Gestion de cas, échange d'information et prestation intégrée des services	54
RECOMMANDATIONS	57
Partie II – Améliorer la vie et les perspectives des enfants des Premières nations	58

Aperçu historique	59
Portrait démographique et social des enfants des Premières nations au Nouveau-Brunswick	60
Santé et mieux-être	62
RECOMMANDATIONS	67
Emploi et économie	69
RECOMMANDATIONS	72
Logement et structure familiale	73
RECOMMANDATIONS	78
Les enfants et le droit	79
RECOMMANDATIONS	81
Enseignement public et postsecondaire	82
RECOMMANDATIONS	88
Leadership, sports et loisirs chez les jeunes	90
RECOMMANDATIONS	92
Langue et culture	93
RECOMMANDATIONS	97
Rôles des familles, des collectivités et des organismes à but non lucratif	98
RECOMMANDATIONS	102
Conclusion	103
Feuille de route	104
Bibliographie	105

Sommaire

En mai 2009, le ministre du Développement social a demandé au défenseur des enfants et de la jeunesse d'examiner, en vue de formuler des recommandations, les services de bien-être à l'enfance offerts dans les quinze communautés des Premières nations du Nouveau-Brunswick. Bernard Richard, ombudsman et défenseur des enfants et de la jeunesse, a effectué de nombreuses consultations et a préparé un rapport afin de présenter les préoccupations exprimées par les jeunes des Premières Nations, par leurs familles, par leurs dirigeants communautaires et par leurs fournisseurs de services. Les nombreuses recommandations du rapport visent toutes les administrations que ce soit le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les conseils des Premières Nations. De plus, le rapport demande que tous les Néo-Brunswickois, peu importe qu'ils fassent partie ou non des Premières Nations, travaillent ensemble afin d'assurer des chances égales à tous.

Dans la première partie du rapport, l'accent est mis sur la prestation des services de bien-être à l'enfance dans les communautés des Premières Nations. Le défenseur des enfants et de la jeunesse recommande de rationaliser la prestation des services, de réduire le nombre d'agences de onze à trois et d'établir un seul Bureau des services à l'enfant et à la famille dans les Premières nations qui pourrait offrir des ressources financières et administratives ainsi que des services spécialisés de bien-être à l'enfance. D'après le défenseur des enfants et de la jeunesse, il faut garder et renforcer les points forts du modèle actuel de prestation des services (comme les programmes Bon départ pour les jeunes enfants, la prestation communautaire des services, le travail social auprès de la famille de l'enfant et de sa communauté et l'offre active dans la pratique de services respectant la culture de l'enfant). Le rapport recommande que l'entière réforme du processus soit guidée par les principes pierres de touche des Premières nations à l'égard du bien-être de l'enfance, c'est-à-dire : l'autodétermination, la non discrimination, les interventions holistiques et systématiques ainsi que le respect de la culture et de la langue.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) s'est engagé à adopter un modèle de prestation des services plus axé sur la prévention, mais il faudra davantage de financement des AINC et d'autres organismes fédéraux pour la réussite du modèle axé sur la prévention. Le gouvernement provincial doit aussi appuyer la prestation des services comme suit : en partageant ses outils de gestion des données et des cas; en appuyant la mise en oeuvre et la maintenance des services de paie et des systèmes d'information au nouveau Bureau des services à l'enfant et à la famille des Premières nations et à ses agences; en aidant les bureaux régionaux de Développement social et les agences des Premières nations à travailler en collaboration; en participant ensemble à des activités de formation et en profitant de nouvelles initiatives comme la conférence des familles. Les chefs et les conseils devront accomplir

collectivement la tâche de diriger Bureau des services à l'enfant et à la famille des Premières nations et ses agences tout en continuant et améliorant les investissements dans leurs propres communautés pour s'assurer que les enfants viennent en premier.

En plus de cette réforme de la prestation des services, le rapport exige la prise de mesures audacieuses pour s'attaquer aux causes fondamentales des désavantages subis par les enfants des Premières Nations. Dans la deuxième partie du rapport, on analyse la situation des enfants dans les communautés des Premières Nations. M. Richard signale que les enfants des Premières nations au Nouveau-Brunswick ont six fois plus de risques d'être retirés de leur foyer et placés dans des foyers d'accueil, quatre à cinq d'être inculpés comme jeunes contrevenants et sont plus à risques pour des problèmes de santé liés par exemple à l'obésité ou l'alcoolisation fœtale. De plus, il souligne que les langues malécite et micmaque sont en train de mourir et peuvent ne pas survivre à la prochaine génération si l'on ne prend pas des mesures immédiates pour prévenir cette perte.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse invite tous les Néo-Brunswickois et toutes les administrations gouvernementales à adopter de nouvelles approches à l'habitation, à la création d'emplois, au développement économique, à la surveillance et au traitement des toxicomanies ainsi qu'à l'application des lois. De plus, il est essentiel de faire de nouveaux investissements dans le développement des jeunes enfants, dans les sports et loisirs pour les jeunes ainsi que dans la protection et promotion de la culture et de la langue afin de favoriser la résilience et l'identité en plus de renforcer le grand sentiment d'appartenance à la famille et à la communauté qui existe chez les enfants des Premières Nations. Quand tous les Néo-Brunswickois travailleront ensemble à la réalisation de cet objectif, nous pourrons accomplir rapidement du progrès et devenir enfin l'exemple vivant de l'égalité des chances auquel nous aspirons.

En se promenant, Glooscap aperçut une vieille femme assise sur une roche. Il l'approcha donc et lui dit : « Qui êtes-vous? D'où venez-vous? » La vieille femme le regarda et lui dit : « Tu ne me reconnais pas? Je suis ta grand-mère. Je dois mon existence à cette roche sur le sol. Très tôt ce matin la rosée s'est formée à la surface de cette roche et avec l'aide du Donneur de vie, j'ai reçu le corps d'une vieille femme déjà sage et connaissante. Si tu respectes ma sagesse et mes connaissances, cette roche t'aidera à comprendre ta place dans ce monde. »

Histoires de la création mi'kmaq, cinquième étape de la création

Introduction

Tout comme Glooscap, mon équipe d'examen et moi-même avons voyagé au cours des derniers mois. Je me suis rendu dans de nombreux endroits lointains pendant cette période, mais le vrai voyage de découvertes a été dans les villages et les rivières du lieu où j'ai grandi. J'ai rencontré de vieux amis et je m'en suis fait de nouveaux, et j'ai eu le privilège de pouvoir bénéficier de leurs enseignements. J'ai participé à des cercles de la parole dans une communauté après l'autre; elles ont été pour moi source de sagesse, rappelant à tous le sens de la patience et l'importance de donner le tour de parole à chacun. Il y avait quelque chose de sacré dans les propos de ces cercles de la parole, peut-être en raison des prières d'ouverture des Aînés, de la cérémonie de purification et du tambourinage, et peut-être aussi parce que les personnes ayant fait part de leurs opinions étaient engagées, décidées et prêtes à changer les choses.

Tout comme la grand-mère dans le récit sur Glooscap, nos réunions ont commencé avec une roche, roche vieille de plus de trois mille ans qui est venue des berges de l'impressionnante rivière Miramichi près de Metepenagiag. Bon nombre d'années passées, cette roche avait été façonnée pour servir d'outil, peut-être pour nettoyer le poisson, par les ancêtres du facilitateur de notre discussion. Plusieurs personnes ont parlé de la grande chaleur dégagée par cette roche ancienne et de la force qu'elle leur a apportée à mesure qu'elle passait de main en main dans nos cercles. Tout au cours des séances de mobilisation communautaire, un grand nombre de personnes non autochtones et plusieurs enfants des Premières nations ont pu participer pour la première fois à des cercles de la parole. Dans toutes les séances, on a bien senti la grande volonté des gens de s'investir eux-mêmes dans la recherche de solutions et que ces mêmes gens étaient résolus de faire de meilleurs progrès, et ce, plus rapidement, en ce qui concerne le bien-être de leurs enfants. Aussi difficiles à surmonter que ces défis puissent paraître, je suis encouragé par la détermination et la solidarité ressenties pendant toute cette expérience. Pour tout cela, je suis reconnaissant.

Cet examen des services de bien-être de l'enfance parmi les Premières nations du Nouveau-Brunswick а permis au gouvernement provincial de faire état du grand fossé entre les enfants des Premières nations et ceux d'ailleurs au Nouveau-Brunswick en matière de richesses, de bienêtre et de possibilités. Pour les personnes qui se disent fières du bilan de notre province en ce qui concerne l'égalité des chances et de notre capacité en tant que société de rapprocher les cultures et les communautés linguistiques se trouvant parmi nous, les constatations des pages qui suivent vont les rappeler brutalement à la réalité. Impossible de ne pas être consterné par le fait que dans un pays riche en ressources un groupe de personnes doive faire face non seulement à des défis en matière de développement économique et de bien-être de l'enfance, mais aussi à de graves problèmes de dépendance, à la violence familiale et à la perte dévastatrice de la langue et des traditions. Il est étonnant de constater que les cultures majoritaires, francophone et anglophone, n'ont pas pris les mesures appropriées pour corriger ou reconnaître les erreurs du passé qui ont contribué à ces pertes et qu'elles n'ont souvent pas même remarqué ce qui se passait.

Rafle des années soixante

Ce phénomène qui a commencé dans les années 1960 s'est poursuivi jusqu'au milieu des années 1980. Des milliers d'enfants autochtones ont été retirés de leur famille pour être pris en charge par des foyers d'accueil ou adoptés par des familles durant la rafle des années soixante. Bien souvent, les organismes provinciaux de bien-être à l'enfance ont retiré les enfants sans le consentement des parents ou à l'insu de ces derniers. Bon nombre de ces enfants ont été placés dans des familles blanches de classe moyenne dans d'autres provinces ou aux États-Unis.

Selon les statistiques du ministère des Affaires indiennes, 11 132 enfants indiens inscrits ont été adoptés entre 1960 et 1990. Environ 70 % d'entre eux ont été placés dans des familles non autochtones. Toutefois, le nombre réel est probablement bien plus élevé, car une grande proportion des enfants qui ont été séparés de leur famille n'étaient pas des Indiens inscrits.

Les travailleurs sociaux qui ont retiré les enfants autochtones de leur famille croyaient sincèrement qu'ils agissaient dans l'intérêt supérieur des enfants. Toutefois, leurs mesures, quoi que bien intentionnées, ont eu des séquelles de portée catastrophique et de longue durée sur les familles et les communautés de ces enfants.

Durant les années 1980, les dirigeants autochtones se sont prononcés contre le retrait à une grande échelle des enfants autochtones de leurs communautés et ont lutté pour que les services de bien-être à l'enfance soient plus sensibles à la culture. En 1990, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a créé le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations pour financer les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Si, comme l'a affirmé Gandhi, on peut juger de la grandeur d'une nation par la façon dont elle traite ses plus faibles, la situation des enfants des Premières nations du Canada fait que nous pouvons tous être dépeints sous un jour très défavorable. Heureusement, il était évident pendant les séances de mobilisation communautaire que les membres des Premières nations du Nouveau-Brunswick voulaient attaquer ces problèmes. Bien sûr, on a encore tendance à jeter le blâme (un passé colonial opprimant, les impacts générationnels des écoles résidentielles, le « Rafle des années soixante », les rôles du ministère des Affaires indiennes et

du Nord Canada (MAINC), les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada et les chefs et les conseils des Premières nations), mais fort heureusement, on a parlé la plupart du temps dans les discussions d'arrêter de jeter le blâme et de s'approprier les solutions. Ce qui est encore plus encourageant, c'est l'engagement et le leadership commençant à se manifester chez les joueurs institutionnels de tous les ordres de gouvernement. Après tous ces mois d'examen, ce qui est certain, c'est que l'amélioration de la vie et des possibilités des enfants des Premières nations de cette province nécessitera les efforts combinés de toute la population du Nouveau-Brunswick et de tous les ordres de gouvernement. Cependant, en travaillant main dans la main pour atteindre ces objectifs, nous pourrons réaliser rapidement des progrès.

Habitant dans la seule province officiellement bilingue au Canada, les Néo-Brunswickois comprennent mieux que la plupart des gens la nécessité de ce changement et le bienfait découlant de la reconnaissance des droits collectifs des minorités linguistiques. En arriver véritablement à l'égalité des chances pour tous les enfants du Nouveau-Brunswick, en particulier les enfants des Premières nations, nous permettra de devenir la société que nous prétendons déjà être : une mosaïque de différents peuples valorisant la dignité humaine et l'égalité des droits.

* * *

Le rapport suivant se veut un guide pour établir de nouvelles relations entre la population du Nouveau-Brunswick non autochtone et ses voisins mi'kmaq et malécite¹. Les deux côtés semblent être prêts pour cela et je crois que le bien-être des enfants sera le but commun autour duquel ces nouveaux liens de solidarité seront formés. J'aimerais tout d'abord parler de notre examen, de son origine, de sa méthodologie et des grandes lignes des recommandations qui suivent.

À la fin du mois de septembre 2007, une jeune personne d'une Première nation du Nouveau-Brunswick est décédée. Cette jeune personne était connue du ministère des Services familiaux et communautaires en raison d'inquiétudes relatives à sa protection. Après sa mort, un examen a été mené conformément à la politique ministérielle. En février 2009, le Comité d'examen des décès d'enfants a acheminé son rapport à la ministre du Développement social qui a fait connaître les recommandations et qui a quelques semaines plus tard annoncé son intention d'inviter mon bureau à mener un examen complet des services de bien-être de l'enfance offerts aux quinze Premières nations du Nouveau-Brunswick.

_

¹ Même si le terme « Malécite » est celui servant généralement à parler des premiers peuples de la vallée de la rivière Saint-Jean, le terme « Wolastoqiyik » est devenu plus commun étant donné qu'il s'agit de la façon dont ils se nomment.

En juin 2009, un mandat officiel m'a été acheminé de même que des paramètres de financement pour cet examen. J'ai formé un comité consultatif coprésidé par Andy Scott, ancien ministre fédéral du MAINC, et le juge Graydon Nicholas, qui s'est retiré du comité cet automne afin d'accepter sa nomination au poste de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. Étaient aussi membres du comité consultatif Judy Levi, coordonnatrice, comité tripartite, services à l'enfance et à la famille des Premières nations; Josie Augustine, une aînée traditionnelle mi'kmaq d'Elsipogtog; David Perley, un éducateur malécite; Pam Ward, fondatrice du parc touristique patrimonial à Metepenagiag; Pam Sappier, une travailleuse sociale et consultante en santé publique malécite; D.J. Joseph, un animateur de groupe de jeunes mi'kmag et facilitateur interculturel pour la Croix-Rouge; Fred Wien, ancien directeur de la faculté de service social de l'Université Dalhousie; Nancy MacDonald, ancienne professeure de service social à l'Université Dalhousie; Miguel Leblanc, directeur général de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick (ATSNB) et Michele Bedard et Joe Behar, agents de liaison nommés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le MAINC, respectivement. Le comité consultatif s'est réuni quatre fois tout au long de notre examen et a été d'une grande aide pour définir les questions et façonner l'orientation générale de nos recommandations.

De plus, j'ai demandé à Christian Whalen, conseiller juridique et coordonnateur des enquêtes systémiques de mon bureau, de diriger l'examen et d'assurer la supervision des membres de l'équipe d'examen ayant été embauchés ou prêtés à temps partiel et à temps plein. Les membres de l'équipe étaient les suivants : Jennifer Daigle, une enquêteuse de notre bureau; Laurel Lewey, professeure de service social à l'Université St. Thomas; Dick Quigg, ancien directeur des Services de bien-être à l'enfance du gouvernement du Nouveau-Brunswick; Amanda McCordic, une avocate de la région de Fredericton; Sonja Perley, une consultante en service social malécite prêtée par la Direction des questions féminines du Bureau du Conseil exécutif du Nouveau-Brunswick et Colleen McKendy, une consultante en communications à Fredericton.

Le mandat confié par la ministre du Développement social n'était pas restrictif et était en fait le plus vaste possible. Le mandat était axé sur la prestation de services de bien-être de l'enfance aux communautés des Premières nations, qui comprend le système de bien-être de l'enfance, son modèle de gouvernance, ses normes de pratique et ses protocoles, la supervision clinique et les systèmes de vérification, les systèmes de gestion de cas et la formation, et sur la façon d'améliorer tous ces éléments en fonction des besoins pressants des enfants des Premières nations. Cependant, au-delà de la prestation de services, le comité consultatif, l'équipe d'examen et moi-même nous sommes intéressés non seulement aux services de bien-être de l'enfance, mais également aux questions plus larges touchant le bien-être des enfants des Premières nations.

Au début de l'examen, nous avons constaté que les taux de décrochage parmi les jeunes des Premières nations sont trois fois plus élevés que dans le reste de la province; les résultats scolaires sont très faibles par rapport aux autres jeunes; les taux de trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) et d'enfants ayant des problèmes de dépendance à la naissance sont très élevés par rapport au reste de la population et le nombre d'accusations criminelles portées contre des membres de communautés de Premières nations est disparate comparativement aux taux de communautés avoisinantes. Nous avons tout de suite compris que cette enquête devait se concentrer aussi sur les questions sociales, économiques et culturelles sous-jacentes qui sont des facteurs déterminants en ce qui concerne le bien-être de l'enfance au sein des Premières nations du Nouveau-Brunswick. Comme l'a souligné Andy Scott, l'un des coprésidents du comité consultatif : « Si nous bâtissons un système de bien-être de l'enfance qui ne répond qu'aux besoins actuels des communautés, nous sommes voués à l'échec. » Les enfants des Premières nations méritent mieux – ils doivent avoir la chance d'atteindre leur plein potentiel. C'est pourquoi les recommandations de ce rapport portent à la fois sur les facteurs sociaux touchant les enfants des Premières nations et les mécanismes de prestation de services destinés à y remédier.

L'équipe d'examen a commencé son travail à la fin juin 2009 en faisant le tour de tout ce qui avait été écrit sur le sujet du bien-être de l'enfance dans les Premières nations. Il s'agissait en soi d'une tâche d'analyse monumentale et les délais accordés pour l'examen ne nous ont pas permis de nous en acquitter avec toute la rigueur que l'on aurait souhaitée. Enfin, il suffit de dire que le sujet a fait couler beaucoup d'encre et je comprends maintenant la réticence avec laquelle certains chefs de Premières nations de la province ont accueilli la nouvelle de la tenue d'une autre étude. Cependant, nous avons été capables à partir de cette recherche de cadrer notre processus et de créer un rapport d'information ayant été à la base de nos séances de mobilisation communautaire.

Pendant que ce processus était en cours, j'ai entamé une série de rencontres individuelles avec tous les chefs des Premières nations du Nouveau-Brunswick. Des membres de mon personnel et moi-même avons aussi rencontré les onze directeurs des services à l'enfance et à la famille pendant leur réunion d'été du mois de juin et individuellement à leur bureau avec leur personnel.

En septembre et octobre 2009, nous avons tenu des séances de mobilisation communautaire dans dix communautés de Premières nations. Pendant ces séances, nous avons rencontré des fournisseurs de services communautaires, des Aînés et des jeunes prenant part à des cercles de la parole. Nous avons aussi eu des entretiens privés avec les chefs et les conseillers. De plus, nous avons discuté en privé avec des membres des communautés qui voulaient parler avec nous à l'extérieur des cercles de la parole. Afin de recueillir le plus de commentaires possible

des communautés, les membres des Premières nations étaient également invités à partager leurs opinions avec nous dans un questionnaire se trouvant sur notre site Web et ayant été distribué pendant les séances de mobilisation communautaire.

À la fin septembre, nous avons tenu un symposium national auquel étaient présents des experts en matière de bien-être de l'enfance au sein des Premières nations venant de partout au pays. Le symposium comportait trois discussions en groupe portant sur les sujets suivants : défis actuels auxquels font face les onze agences de services de bien-être de l'enfance des Premières nations au Nouveau-Brunswick; autres modes de prestation de services et modèles de gouvernance et l'importance de la culture et de l'identité en ce qui concerne le bien-être de l'enfance des Premières nations.

Au-delà de ce processus de consultation, nous avons aussi examiné les ministères de bien-être de l'enfance et les organismes de bien-être de l'enfance de Premières nations d'autres provinces afin d'évaluer leurs modèles de prestation de services. Nous avons rencontré des hauts fonctionnaires du MAINC et du ministère du Développement social à plusieurs occasions et également consulté d'autres représentants de ministères fédéraux et provinciaux. Par ailleurs, nous avons consulté des experts de pays tels que l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour en apprendre davantage sur leurs pratiques en matière de bien-être de l'enfance pour les communautés autochtones.

Le rapport qui suit est divisé en deux parties : la partie I se concentre sur la prestation de services, la structure des agences et sur les normes, les ressources et la formation nécessaires pour assurer la protection des enfants des Premières nations. Elle traite aussi de questions ayant trait au financement, à la gouvernance et à la responsabilisation. De plus, il établit une vision pour un modèle de prestation de services communautaire simple comportant trois agences dirigées par un seul bureau que je nommerai pour le moment *Bureau de services d'aide* à *l'enfance et à la famille des Premières nations* ou tout simplement « le Bureau » aux fins de ce rapport. Le rapport demande des investissements accrus de tous les ordres de gouvernement et une responsabilisation améliorée afin de garantir de meilleurs résultats pour les enfants.

La partie II va au-delà de la prestation de meilleurs services dans des cas individuels de protection de l'enfance et fait des recommandations visant à empêcher que de telles situations se produisent. Dans cette section, nous examinons le contexte social, économique et culturel et demandons ce qui peut être fait pour améliorer les déterminants du bien-être de l'enfance, y compris les activités récréatives, le revenu des ménages, les problèmes liés à la dépendance et l'identité culturelle et linguistique. De plus, cette section recherche des solutions pour lutter contre les problèmes de dépendance, réduire la violence familiale et préserver et faire la promotion des langues des Premières nations. La recommandation centrale de la partie II traite de la nécessité d'établir comme objectif le bien-être de l'enfance et l'égalité des chances pour

tous les enfants du Nouveau-Brunswick, objectif que tous les Néo-Brunswickois, de Premières nations ou non, des secteurs privé, public et sans but lucratif peuvent chercher à atteindre ensemble.

Glooscap décida d'aller se promener près de l'océan. Pendant qu'il se baladait parmi les herbes hautes et parfumées, un jeune homme se leva devant lui. Et même s'il était jeune, il était grand et costaud avec des yeux blancs étincelants. Glooscap le regarda et lui dit : « Qui êtes-vous? D'où venez-vous? » « Oh! mon oncle, vous ne me reconnaissez pas? Je suis le fils de votre sœur. Je dois mon existence à Wejosin, le tourbillon de vent... Avec l'aide du Donneur de vie, de Grand-Père Soleil et de notre mère, la Terre, je reçus le corps d'un jeune homme. Je suis fort. Mes bras et mes jambes sont très forts. Je peux vous aider ainsi que Grand-mère, mais je suis aussi visionnaire. Je donne une vision à l'avenir, expliqua-t-il. Je vous regarde. »

Ainsi, nos aînés nous enseignent que Glooscap devait comprendre que les jeunes gens l'observaient et qu'il devait vivre sa vie de façon à laisser aux générations futures un héritage de vie et de survie. Le jeune homme dit aussi : « J'apporte les dons de nos ancêtres». Les aînés nous enseignent donc que les enfants sont des dons de nos ancêtres et qu'ils portent en eux les caractéristiques et les images de nos ancêtres : nos grands-pères, nos grands-mères, et ainsi de suite. Glooscap fut heureux que son neveu soit venu sur la Terre partager sa vie et offrir sa force et sa vision – parce que les jeunes voient au-delà de nous; ils voient l'avenir et nous servent de guide dans la façon dont nous vivons afin que nous puissions partager notre survie avec les générations futures. Ayant compris cela, Glooscap et son neveu retournèrent auprès de Grand-Mère.

Histoires de la création mi'kmag, sixième étape de la création

Partie I – Nouveau modèle pour la prestation de services à l'enfance et à la famille aux Premières nations

Un nouveau modèle de prestation de services de bien-être de l'enfance est nécessaire, mais non pas pour corriger les erreurs du passé, ni parce que l'autonomie gouvernementale des Premières nations l'exige et ni parce qu'on s'inquiète des coûts. Un nouveau modèle s'impose, car bien élever les enfants des Premières nations, en accordant la même importance à leur dignité et à leurs droits, est une mission à laquelle nous sommes appelés. En accomplissant cette tâche ensemble, nous pouvons restaurer l'équilibre entre les communautés des Premières nations et les autres communautés.

Un grand nombre de communautés de Premières nations ailleurs au Canada ont entrepris des réformes et des restructurations semblables. Selon des expériences ici et dans d'autres pays, un

certain nombre de principes sont ressortis pour guider le travail de réforme en matière de bien-être de l'enfance. L'Assemblée des Premières nations les a nommés les principes des pierres de touche.

Je crois que les efforts de réforme décrits ci-dessous seront couronnés d'un succès optimal si toutes les parties gardent toujours présent à l'esprit les cinq principes des pierres de touche. Le premier principe des pierres de touche concerne l'autodétermination et exige que toute réforme commence par la reconnaissance que les peuples des Premières nations sont ceux qui sont les mieux placés pour prendre des décisions ayant une incidence sur les enfants, les jeunes, les familles et les communautés des Premières nations. Le deuxième principe qui préconise une approche holistique veut que tous les services soient fournis à l'enfant dans son intégralité, dans le contexte d'une famille et d'une communauté, et qu'ils répondent à tous les besoins de l'enfant. De plus, ce principe exige qu'il soit reconnu que ces enfants sont des enfants de Premières nations, des Canadiens et des enfants du monde. Le troisième principe porte sur la culture et la langue et précise que les politiques et les pratiques en matière de bienêtre de l'enfance sont plus efficaces si elles ne tiennent pas uniquement compte des réalités culturelles ou ne sont pas adaptées uniquement à celles-ci, et qu'elles sont basées sur la culture propre à l'enfant et que les services sont fournis dans la mesure du possible dans la langue ancestrale ou maternelle de l'enfant. Le quatrième principe qui est celui des interventions structurelles insiste sur l'importance d'approches qui aident les familles à traverser des crises et qui s'attaquent par exemple aux problèmes de logement, de pauvreté et de dépendance tout en conservant la structure de la famille. Enfin, le cinquième principe qui est celui de la nondiscrimination insiste sur le fait que tous les enfants, autochtones ou non, soient traités de façon équitable, et exige que l'on reconnaisse que des interventions et des programmes spéciaux seront peut-être nécessaires pour les enfants de minorités culturelles afin que l'égalité des chances soit véritablement offerte.

Si nous pouvons repartir à zéro au Nouveau-Brunswick, en nous guidant sur les principes des pierres de touche, nous aurons déjà accompli beaucoup. Les recommandations qui suivent constituent une tentative de mettre ces principes en pratique.

Aspects politiques relatifs au bien-être de l'enfance dans les Premières nations

Pour commencer, il est utile d'examiner de près l'histoire des politiques et des services relatifs au bien-être de l'enfance pour les Premières nations. En 1876, la *Loi sur les Indiens* officialise les différents traités et proclamations qui s'appliquaient aux peuples des Premières nations et est devenue la loi précisant la responsabilité fiduciaire du gouvernement fédéral envers les Premières nations. La *Loi sur les Indiens* touchait tous les aspects de la vie des peuples des

Premières nations, y compris la définition d'un « Indien », la structure et la gouvernance des bandes, et la famille et les relations entre les sexes. En 1951, des modifications à la *Loi sur les Indiens* édictées dans l'article 88 déclaraient que les lois provinciales sur le bien-être de l'enfance s'appliquaient aux peuples des Premières nations, même si le gouvernement fédéral était toujours légalement responsable du bien-être de l'enfance et de son financement.

La Loi sur le bien-être de l'enfance de 1966 a rationalisé et centralisé les services de bien-être de l'enfance au Nouveau-Brunswick, remplaçant ainsi l'ancien système de services municipaux et les sociétés d'aide à l'enfance. Pendant les années 1950 et 1960 et le début des années 1970, les services de bien-être de l'enfance étaient offerts sporadiquement aux familles de Premières nations en crise. Généralement, le gouvernement provincial intervenait quand la crise atteignait un stade avancé, lorsque des mesures préventives ne suffisaient plus. L'intervention en tant que telle consistait habituellement à enlever les enfants des familles et des communautés.

Vers le milieu des années 1970, les communautés des Premières nations ont commencé à exprimer leur mécontentement quant aux services provinciaux courants en matière de bien-être de l'enfance. Elles avaient le sentiment que leur culture et leurs traditions familiales seraient mieux servies et protégées par un personnel chargé du bien-être de l'enfance venant de leur propre communauté. Sous la surveillance du gouvernement provincial, trop d'enfants ont

Le régime des pensionnats

Les pensionnats étaient des écoles dirigées par les églises et financées par le gouvernement à l'intention des enfants autochtones de 5 à 16 ans. gouvernement fédéral a travaillé avec les églises catholiques, anglicanes, unies et presbytériennes pour établir ce régime durant les années 1870. Les pensionnats avaient essentiellement pour mission d'enseigner l'anglais enfants aux autochtones et de les assimiler dans la société canadienne. Les traditions et les cultures autochtones étaient bafouées et les élèves étaient punis s'ils parlaient leur langue autochtone.

Les élèves ont connu des conditions de vie lamentables dans les pensionnats où ils devaient rester durant dix mois de l'année. Dépourvus de nourriture, de vêtements et de soins de santé adéquats, ils vivaient dans des bâtiments froids et étaient soumis au labeur physique.

Il existait environ 130 pensionnats au Canada, dans toutes les provinces et les territoires à l'exception de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le dernier pensionnat a fermé ses portes en 1996. En 2008, le premier ministre Stephen Harper a fait des excuses aux survivants des pensionnats. Diverses églises ont également fait des excuses pour les séquelles dont ont souffert les élèves dans les pensionnats. Les survivants ont maintenant droit à des indemnités pour le temps passé dans ces écoles.

été enlevés de leur famille et placés en dehors de la réserve, et les impacts générationnels du « Rafle des années soixante » et des écoles résidentielles commençaient à se faire sentir. De plus en plus de jeunes parents devaient élever des enfants en n'ayant plus les points de référence et les enseignements traditionnels. Les problèmes d'alcoolisme et de dépendance aux drogues ont commencé à s'empirer.

En 1979, des négociations ont commencé et ont mené à la signature en 1983 d'une entente-cadre intitulée *Entente Canada-Nouveau-Brunswick-Indiens concernant les services d'aide à l'enfance et à la famille* (aussi appelée entente tripartite). Cette entente a été signée par les Premières nations de Big Cove (Elsipogtog), de Burnt Church (Esgenoôpetitj), d'Eel Ground et de Tobique, ainsi que par les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada. Le but de cette entente était de fournir un outil aux communautés des Premières nations, dans le cadre d'ententes auxiliaires individuelles, leur permettant éventuellement d'avoir le contrôle absolu sur les services à l'enfance et à la famille dans leurs communautés.

Entre 1983 et 1985, onze communautés de Premières nations ont signé des ententes auxiliaires autorisant la prestation de la gamme complète de services de bien-être de l'enfance, y compris la protection de l'enfance, les enfants pris en charge, les familles d'accueil et les services d'adoption. En 1994, les quatre communautés du Nouveau-Brunswick restantes ont signé une entente auxiliaire semblable.

Dans le cadre de cette entente-cadre tripartite, le gouvernement fédéral était financièrement responsable des services de bien-être de l'enfance pour les Premières nations, le gouvernement provincial avait la responsabilité législative de veiller à ce que les bandes respectent les dispositions de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille et sur les relations familiales* et les Premières nations étaient chargées de la prestation de services à l'enfance et à la famille. Dans les quelques années qui ont suivi, toutes les communautés de Premières nations du Nouveau-Brunswick ont signé des ententes auxiliaires avec les gouvernements provincial et fédéral pour l'établissement d'agences pour la prestation de ces services.

À l'heure actuelle, les services de bien-être de l'enfance sont offerts aux Premières nations du Nouveau-Brunswick par onze agences de bien-être de l'enfance conformément aux dispositions de la *Loi sur les services* à *la famille*, L.R.N.-B. 1973 c. F-2.2. La plupart des Premières nations ont leur propre agence de bien-être de l'enfance, malgré le fait que quatre des Premières nations les plus petites sont desservies par l'Agence de services à l'enfance et à la famille de Quatre directions, qui est la seule agence de Première nation indépendante constituée en corporation dans la province. À cet égard, la pratique au Nouveau-Brunswick diffère des autres territoires au Canada – ailleurs, les agences de bien-être de l'enfance de Premières nations sont

indépendantes et constituées en corporation, et reçoivent du financement directement du MAINC, plutôt que des conseils de bande.

Une décision du cabinet fédéral prise en 1989 a changé le mode de financement du gouvernement fédéral. Une nouvelle formule de financement, connue comme la directive 20-1 ou le mode de gestion, a été instituée à l'échelle nationale en 1992 pour appuyer les programmes de bien-être de l'enfance de Premières nations. Malheureusement, cette formule, qui est basée sur le nombre d'enfants inscrits dans chaque Première nation, a fait diminuer le montant donné aux communautés de Premières nations très petites, comme celles au Nouveau-Brunswick. Parmi toutes les Premières nations au Nouveau-Brunswick, seule Elsipogtog a une population suffisamment élevée pour bénéficier pleinement de cette formule de financement.

En 1993, les chefs des Premières nations du Nouveau-Brunswick ont rejeté la formule de financement (directive 20-1). Il y avait un mécontentement grandissant parmi les communautés de Premières nations par rapport à cette formule, avec un fort consensus sur le fait que les services en matière de bien-être de l'enfance offerts aux communautés de Premières nations étaient de qualité inférieure à ceux fournis au reste de la population. Précisément, des services tels que Single Entry Point Program (programme de point d'entrée unique), les soins de longue durée pour adultes, les initiatives de la petite enfance et les services d'éducation spéciale n'existaient pas dans les communautés de Premières nations en raison d'un manque de financement fédéral.

Par conséquent, un groupe de travail, composé de quatre membres représentant les trois ordres de gouvernement et de deux personnes-ressources des gouvernements fédéral et provincial, a été formé en 1993. En avril 1994, le groupe a publié le document intitulé *The Report of the Working Group on the Canada-New Brunswick-Indian Tripartite Agreement on Indian Child and Family Services* (rapport du groupe de travail sur l'entente Canada-Nouveau-Brunswick-Indiens concernant les services d'aide à l'enfance et à la famille). Le rapport a demandé une amélioration de la communication et de la responsabilisation de la part de toutes les parties et a parlé de la nécessité d'analyses des besoins pour déterminer la nature et l'étendue des services à l'enfance et à la famille nécessaires parmi les peuples de Premières nations.

Les trois Premières nations les plus grandes, soit Tobique, Esgenoôpetitj (Burnt Church) et Elsipogtog (Big Cove), ont formé le conseil Mawiw, tandis que les autres Premières nations ont formé l'Union of New Brunswick Indians (UNBI). En juillet 1996, l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick-Indiens concernant les services d'aide à l'enfance et à la famille, également connue sous le nom d'Entente Mawiw, a été signée par les Premières nations Mawiw.

Depuis l'Entente Mawiw de 1996, des efforts ont été déployés pour élargir l'entente tripartite, mais les gouvernements provincial et fédéral ont été incapables au cours de la dernière décennie de s'entendre sur l'étendue des services à être financés. En l'absence d'une ententecadre, les communautés de Premières nations continuent de recevoir des fonds selon la formule de financement de la directive 20-1 par l'entremise d'une série d'ententes bilatérales renouvelées annuellement. Par conséquent, les problèmes fondamentaux d'un manque de financement persistent depuis les quinze dernières années. Un certain nombre de mesures ont cependant été prises par le MAINC pour maximiser le financement offert aux Premières nations du Nouveau-Brunswick selon la formule de financement existante. Le gouvernement provincial s'est montré prêt à faire une contribution aussi, et le présent examen en constitue une preuve, mais historiquement, depuis le milieu des années 1980, il semble se désintéresser davantage des questions en matière de bien-être de l'enfance de Premières nations que tous ses homologues provinciaux ou la plupart d'entre eux.

À la fin de 2001, le MAINC a transmis un avis officiel annonçant la fin de l'entente tripartite avec le gouvernement provincial. Le gouvernement provincial n'était pas prêt - et ne l'est toujours pas -, à renouveler l'entente tripartite basée sur la formule de financement de la directive 20-1, qui contrevenait à son avis aux bonnes pratiques en matière de service social. L'effet pervers de la directive 20-1 est qu'elle fait augmenter le nombre d'enfants placés en haussant le financement accordé selon le nombre d'enfants placés. Au cours des trois prochaines années ou plus, le MAINC a repoussé la date de résiliation de l'entente tripartite jusqu'à ce qu'elle prenne officiellement fin en 2005. À ce moment-là, un comité technique formé de directeurs d'agences de bien-être de l'enfance et de leaders de Premières nations travaillait à une structure simplifiée pour réduire le nombre d'agences de bien-être de l'enfance de Premières nations dans la province et pour donner à celles-ci une structure organisationnelle indépendante. Cependant, le processus a échoué faute d'un appui des chefs de Premières nations.

À la suite de la fin de l'entente tripartite, le MAINC a continué de financer les conseils de bande selon la directive 20-1, mais il a regroupé les agences en blocs de trois afin de maximiser les fonds offerts selon la formule. En juin 2008, une rencontre avec les chefs de Premières nations a eu lieu afin de présenter le modèle des nouvelles orientations du gouvernement provincial sur le bien-être de l'enfance. On était d'avis que la nouvelle approche du gouvernement pour le bien-être de l'enfance cadrait avec les modèles de prévention préconisés par le MAINC dans les autres territoires et était en fait plus progressiste que ces derniers. À partir de cela, de nouvelles discussions portant sur le renouvellement d'une entente tripartite, ou sur la mise en place d'une entente temporaire, ont été entamées.

Ces discussions ont été engendrées en partie par la nouvelle entente tripartite concernant l'éducation. En avril 2008, le gouvernement fédéral, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les chefs du Nouveau-Brunswick ont signé un protocole d'entente visant à améliorer les résultats scolaires des élèves de Premières nations et à combler l'écart entre les élèves de Premières nations fréquentant des écoles administrées par les conseils de bande et les élèves des écoles provinciales. Ce protocole faisait foi de l'engagement de toutes les parties de veiller à ce que les jeunes de Premières nations puissent profiter des mêmes occasions que les autres Néo-Brunswickois en adoptant une nouvelle approche en matière de normes, de services et de financement. Cette approche comprend la mise en place de plans de réussite scolaire, l'établissement de critères de mesure du rendement, l'amélioration de normes de service, l'évaluation des options de financement et l'élimination des incohérences entre l'éducation offerte sur les réserves et à l'extérieur de celles-ci. De plus, le Nouveau-Brunswick est devenu la première province au Canada à adopter une nouvelle approche de financement de l'éducation au sein des Premières nations visant à combler l'écart en matière de rendement entre les élèves des Premières nations et ceux des autres communautés. Cette approche comprend un engagement de la part du gouvernement provincial de réinvestir cinquante pour cent des frais de scolarité payés par les communautés de Premières nations dans des programmes appropriés sur le plan culturel pour les élèves de Premières nations.

En mai 2009, un protocole d'entente a été préparé qui visait à rapprocher les deux côtés afin d'en arriver à une nouvelle entente tripartite relative au bien-être de l'enfance pour les Premières nations, mais neuf mois plus tard, les parties n'avaient toujours pas exécuté le protocole, ni n'en étaient venues à une entente quelconque. Pendant que ces débats ont traîné au Nouveau-Brunswick, des agences de bien-être de l'enfance de Premières nations d'autres provinces et territoires se sont prononcées dans le même sens. En février 2007, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada, un groupe national de défense pour le bien-être de l'enfance dans les Premières nations, a déposé une plainte, prétendant le sous-financement systémique des services de bien-être de l'enfance par le MAINC, en vue de comparaître devant le tribunal fédéral des droits de la personne. La Commission canadienne des droits de la personne a accepté la compétence relativement à la plainte et a planifié des audiences pour septembre 2009, mais les dates de celles-ci ont été reportées à novembre 2009 et plus récemment à janvier 2010. Il suffit de dire que les problèmes auxquels font face les Premières nations du Nouveau-Brunswick sont éprouvés aussi par des Premières nations partout ailleurs au Canada, et que tout progrès dans la résolution de ces questions a été lent et affligé de négociations turbulentes extrêmement politiques et conflictuelles.

* * *

Lorsqu'on examine la longue histoire de négociations interminables et laborieuses entre les gouvernements fédéral et provincial et les Premières nations dans le contexte de taux sévissant de suicide chez les adolescents, du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale, d'incarcération de jeunes et de faible rendement scolaire, il est difficile de ne pas en venir à la conclusion qu'il s'agit ici d'une situation du principe de Jordan qui se répercute à l'échelle du système. À mon avis, chaque ordre gouvernement, les Premières nations et les gouvernements provincial et fédéral, sont tous responsables à parts égales de la situation dans laquelle se retrouvent les enfants de Premières nations, et tous les ordres de gouvernement devraient agir rapidement pour mettre en œuvre les recommandations qui suivent.

Passons maintenant à la nouvelle structure du bien-être de l'enfance qui, je crois, doit être mise en place. Le tableau I donne un aperçu de la structure organisationnelle existante pour la prestation de services de bien-être de l'enfance et le tableau II montre la conception du nouveau modèle de prestation de services recommandé dans le présent rapport. Je traiterai d'abord de la structure des agences et du Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick proposé et de ses modèles de gouvernance, puis je présenterai les recommandations concernant le financement et la responsabilisation avant de me pencher sur les opérationnelles questions telles que protocoles, la formation, les systèmes d'information et le respect des normes.

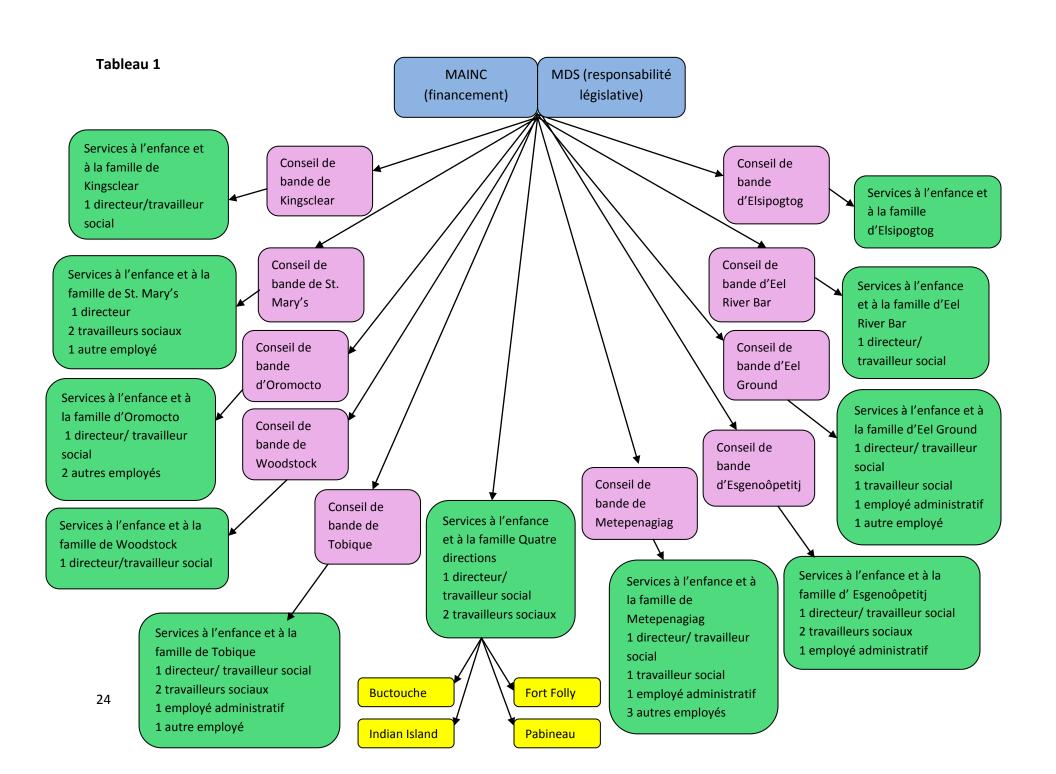
* * *

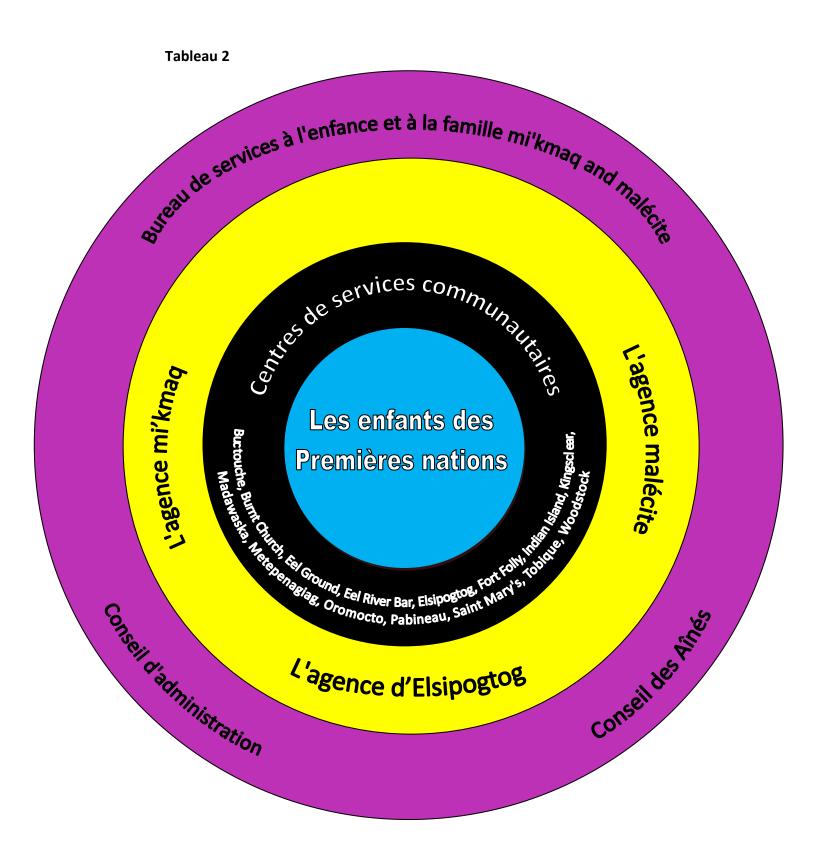
Principe de Jordan

Le principe de Jordan est un principe de l'« enfant d'abord » pour régler les conflits de compétences entre deux ordres gouvernement (fédéral provincial/territorial) concernant le paiement des services gouvernementaux offerts aux enfants des Premières Nations. Selon ce lorsqu'un conflit de principe, compétences survient, gouvernement de premier contact avec l'enfant doit payer le service sans retard ou perturbation et le conflit de compétences peut être résolu plus tard.

À propos de Jordan

Jordan River Anderson était membre de la Nation crie de Norway House au Manitoba. Né en 1999, il souffrait de plusieurs incapacités pour lesquelles il a dû recevoir un traitement médical durant de nombreuses années. Les médecins ont déclaré que Jordan pouvait retourner chez lui après avoir été hospitalisé durant deux ans à Winnipeg. Toutefois, les gouvernements provincial et fédéral n'ont pas pu s'entendre sur le gouvernement qui serait responsable du coût des soins à domicile de Jordan. Donc Jordan est resté hospitalisé durant deux années de plus pendant que les gouvernements ont continué de se disputer. Jordan est décédé en 2005 avant même de pouvoir vivre un jour avec sa famille.





Kendra admet qu'elle était un peu difficile lorsqu'elle était adolescente. Elle est tombée enceinte à quinze ans et sa mère l'a forcé à quitter la maison pour aller vivre avec sa grand-mère. Elle n'était pas prête à être mère à quinze ans et ne se souciait guère du fait qu'elle avait eu un enfant. Après l'accouchement, Joanne, la directrice de l'Agence de services à l'enfance et à la famille de Quatre directions, intervient dans l'affaire et Kendra accepte de céder ses droits parentaux à sa grand-mère.

Peu de temps après, elle déménage à Oromocto, mais les services à l'enfance et à la famille sont restés en contact avec elle. À Oromocto, elle vivait avec un militaire et à dix-huit ans, elle a donné naissance à un deuxième enfant. Après la naissance de sa fille, Kendra s'est rendu compte qu'elle voulait ravoir son fils, et avec l'aide de Joanne de l'Agence, elle a pu reprendre la garde de celui-ci.

La famille a ensuite déménagé en Alberta avec son partenaire. Malheureusement, la relation avec le père de son deuxième enfant était très violente, et elle savait qu'elle devait quitter ce dernier pour le bien de ses enfants, sinon pour son propre bien. Étant donné que sa communauté natale ne pouvait pas lui offrir un logement du fait qu'elle avait déménagé, les services à l'enfance et à la famille sont intervenus encore une fois et, avec l'aide de sa famille, ont trouvé une tante qui a accepté de l'héberger avec ses enfants. Elle a ensuite pu quitter la relation violente et a traversé le Canada en autobus, accompagnée de ses deux jeunes enfants, pour revenir chez elle.

Une fois Kendra revenue, Joanne a fait des visites à domicile régulières. Elle a aidé Kendra à fixer des objectifs et à les atteindre. Kendra a obtenu son diplôme d'équivalence d'études secondaires grâce à un appui financier du bureau de conseil de bande, puis a terminé un programme d'éducation de la petite enfance en obtenant des services de gardiennage par l'entremise de l'Agence de services à l'enfance et à la famille de Quatre directions. Joanne a demandé à Kendra si elle voulait participer à la mise sur pied d'un programme Bon départ dans sa petite communauté de Première nation, lui permettant ainsi de mettre à contribution sa formation. Joanne a trouvé du financement pour le programme Bon départ et une maison a été donnée afin que les enfants aient des installations adéquates. Il y a actuellement trois enfants qui sont admissibles à ce service et ils participent chaque jour au programme élaboré par Kendra.

La formation et le soutien constants fournis par l'Agence de services à l'enfance et à la famille de Quatre directions ont permis à cette femme d'obtenir bien plus qu'une éducation et la sécurité d'emploi. Kendra dit que cela lui a aussi permis de comprendre ce qu'elle devait faire pour ses enfants et de se rendre compte de la peine qu'elle avait causée à son fils en l'abandonnant. On lui a donné les outils pour l'aider à réparer la relation avec son fils, pour le bien de son fils, son propre bien et celui de sa communauté.

En toute franchise, elle dit que sans l'aide des services à l'enfance et à la famille et le soutien constant de Joanne, sa vie n'aurait abouti à rien : « Je me serais retrouvée à trente ans sans enfant ni aucun espoir pour l'avenir. »

Le portrait ci-dessus est l'histoire d'une vie parmi tant d'autres ayant été améliorées ou réparées grâce à l'intervention d'agences de bien-être de l'enfance de Premières nations du Nouveau-Brunswick. Dans les bureaux régionaux de Développement social, une bonne partie de ce bon travail est faite dans d'autres parties de la province. Les problèmes survenant dans les familles de communautés de Premières nations sont semblables à ceux touchant les familles d'autres communautés. La différence qu'il importe de réitérer, c'est que les services communautaires offerts dans les Premières nations sont seulement offerts depuis 25 ans. Les travailleurs de protection de l'enfance ou les travailleurs sociaux se rendaient rarement sur les lieux et ne venaient habituellement que pour enlever un enfant de sa communauté et le placer sous garde protégée. Tout cela a changé maintenant que les Premières nations ont leurs propres agences de bien-être de l'enfance. Certaines communautés ont très peu d'enfants qui ont été placés, tandis que d'autres en ont trop. Cependant, les enfants qui sont retirés de leur famille sont presque toujours placés dans leur propre communauté, dans une famille élargie ou dans une autre communauté de Première nation.

Les travailleurs sociaux offrant des services de protection de l'enfance occupent un des emplois les plus exigeants que l'on puisse imaginer. Je tiens à rendre hommage aux efforts déployés par ces travailleurs sociaux et les autres membres du personnel des agences de bien-être de l'enfance de Premières nations qui se sont donné corps et âme à leur travail en dépit des exigences élevées. Cependant, malgré l'amélioration de la situation par rapport à vingt-cinq ans auparavant, j'ai le sentiment qu'il y a encore de grandes améliorations à apporter.

Par exemple, j'ai été témoin, au cours de la durée du bref examen de six mois que j'ai mené, d'un roulement de personnel considérable dans plusieurs petites agences de bien-être de l'enfance des Premières nations. Ce n'est rien de nouveau. Par exemple, il s'est avéré pratiquement impossible au cours des quelques dernières années de maintenir en poste les travailleurs sociaux des petites agences, notamment celles des Premières nations de Woodstock et d'Oromocto, où les travailleurs sociaux sont souvent seuls au bureau, mais tout de même chargés de traiter tous les cas, de gérer le bureau, le budget et les processus d'élaboration de rapports sans relève ni soutien clinique. En raison de la formule de financement existante, le nombre d'enfants de ces collectivités ne justifie tout simplement pas l'affectation d'un personnel ou d'un budget plus important. Cependant, étant donné le nombre de cas exigeants, il est impossible à un, deux ou trois employés de gérer la charge de travail sans aucun soutien.

En revanche, les collectivités de la même taille et plus petites sont adéquatement desservies par l'Agence de services à l'enfance et à la famille de Quatre directions. Selon le fonctionnement de celle-ci, une collectivité peut disposer d'un travailleur social à temps partiel ou un travailleur social peut faire la navette entre deux collectivités. De plus, le personnel de Quatre directions, soit un directeur et deux travailleurs sociaux, permet à celle-ci de partager la charge de travail, de faire une gestion plus judicieuse et de fournir une relève ou un soutien lorsqu'un cas ou une situation l'exige. Depuis les vingt dernières années, Quatre directions enregistre un très faible taux de roulement du personnel, ce qui a permis aux travailleurs sociaux de tisser des liens solides et durables avec les clients et les collectivités qu'ils desservent. Quatre directions a été en mesure de planifier et d'élargir les services offerts grâce aux programmes Bon départ et de garderie et d'adopter une approche coordonnée de la prestation des services de bien-être de l'enfance dans les quatre collectivités qu'elle dessert. En raison de ces réussites, l'Agence de services à l'enfance et à la famille de Quatre directions se distingue en tant que modèle pour la prestation de services dans la province.

Quatre directions est gérée par un conseil d'administration constitué des chefs des quatre Premières nations qu'elle dessert. Il n'y a eu aucun problème d'ingérence politique. L'Agence reçoit son financement directement du MAINC et n'a pas à défendre son budget devant les différents conseils de bande. Malheureusement, notre examen a révélé que dans plusieurs autres Premières nations, les conseillers de bande ont parfois questionné les interventions en matière de bien-être de l'enfance et tenté d'utiliser leur pouvoir de financement pour exercer une influence sur la prestation des soins. Dans d'autres cas, les sommes destinées aux agences de bien-être de l'enfance ont été attribuées à des fins totalement différentes. Le manque de responsabilité comptable dans une collectivité a poussé le MAINC a placé l'agence sous la gestion par des tierce parties. LE MAINC et la province collaborent depuis en vertu d'une entente qui a transféré la responsabilité pour l'offre de services de bien-être de l'enfance directement au Ministre du Développement Social.

Trois agences relevant d'un bureau

Ma première recommandation cadre avec ce que recommandent les directeurs des agences depuis plusieurs années ainsi qu'avec ce que le MAINC et le ministère du Développement social ont accepté en principe. Elle vise une réduction des dépenses pour les agences de régions éloignées et la rationalisation des fonctions administratives et de supervision afin que le financement puisse être utilisé pour avoir plus de travailleurs sociaux de première ligne à l'échelle de la communauté. Ces objectifs peuvent être atteints en faisant passer le nombre d'agences de onze à trois et en confiant la coordination du financement et des services au

Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick.

Par respect des différences culturelles et linguistiques qui existent au sein des Premières nations du Nouveau-Brunswick, il est logique que les services de bien-être de l'enfance soient coordonnés séparément par une agence mi'kmaq et une agence malécite. De plus, compte tenu du poids politique et démographique de la Première nation d'Elsipogtog, il est également logique que l'agence déjà en place, qui est bien dotée en personnel et de loin la plus grande agence, demeure une agence autonome. Avec le temps, il se peut qu'une plus grande coordination des services entre les agences d'Elsipogtog et mi'kmaq rende manifeste les gains pouvant être obtenus avec une plus grande coordination des services. Cependant, pour le moment, une structure à trois agences constitue le modèle le plus efficace et le plus pratique politiquement pour opérer un changement. D'autre part, l'établissement d'un bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations fera en sorte que toutes les agences offrent la même qualité de service, que tout conflit d'intérêts soit réglé efficacement et rapidement et que tous les employés des agences soient sur un pied d'égalité par rapport à la rémunération, aux avantages sociaux, aux conditions de travail, à la formation, à la supervision clinique, aux systèmes de gestion de cas et au soutien pour les systèmes d'information.

Mis à part ces considérations opérationnelles rudimentaires, il importe qu'il y ait suffisamment de fonds de lancement pour permettre la fusion des onze agences existantes pour en donner trois tout en maintenant une prestation adéquate de services communautaires. Dans certaines des agences actuelles, il est évident que les locaux ne conviennent pas du tout pour offrir des services sociaux professionnels. Par exemple, à Oromocto, les employés des services financiers, les employés de soutien et les travailleurs sociaux partagent une même pièce. Lorsqu'un travailleur social doit parler en privé avec un client, il doit l'amener dans sa voiture. La ministre du Développement social doit veiller à ce que tous les travailleurs sociaux travaillant dans les communautés de Premières nations disposent de locaux adéquats pour rencontrer leurs clients afin de pouvoir offrir des services conformes à la déontologie, professionnels et confidentiels.

Un plan de transition sera nécessaire pour traiter des nombreuses questions en matière de ressources humaines découlant de changements dans la prestation de services de cette ampleur. Tous les efforts doivent être déployés pour conserver les connaissances et l'expertise institutionnelles tout en prévoyant un plan pour la relève et le rajeunissement du personnel de l'agence. Actuellement, un certain nombre de directeurs d'agence, qui possèdent toute l'histoire institutionnelle relative au bien-être de l'enfance dans les Premières nations de la province, sont à la veille de prendre leur retraite. Le plan de transition doit veiller à ce que cette vaste expérience soit pleinement mise à contribution et qu'un plan de relève soit mis en place

pour assurer le transfert requis des connaissances. De plus, il importe que le plan de transition soit axé sur le recrutement d'experts en bien-être de l'enfance dans les Premières nations à l'échelle de la communauté et sur l'obtention du rapport voulu entre les services de soutien administratifs, financiers et de gestion et les professionnels de première ligne tout en limitant les pertes d'emploi et les effets néfastes dans les communautés.

Dans l'annexe de ce rapport, j'ai fourni un guide contenant des jalons destinés à tous les échelons de gouvernement pour la mise en œuvre de ces recommandations. Le processus de transition devrait être géré par une équipe centrale de personnes qui ne pourraient pas travailler comme employés pour le Bureau, mais dont les services seraient retenus par un comité tripartite en fonction d'un processus d'appel d'offres concurrentiel et de leur expertise reconnue en gestion du changement. Cette approche réduirait le temps nécessaire au lancement et ferait en sorte que la transition se fasse avec le moins de heurts possible.

RECOMMANDATIONS

- 1. Il est recommandé que les onze agences actuelles de services à l'enfance et à la famille des Premières nations soient réduites en trois agences fédérées relevant d'un Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick reconnu par le MAINC et ayant la responsabilité d'exécuter les fonctions des gouvernements des Premières nations en vertu de la *Loi sur les services* à la famille et que les onze bureaux des agences actuelles de services à l'enfance et à la famille des Premières nations continuent de fonctionner à titre de centres de services communautaires où sont offerts les services sociaux de première ligne.
- 2. Il est recommandé que les services offerts par le Bureau et les agences mettent l'accent sur les programmes de prévention, tels des cours et des ateliers sur le rôle parental axés sur la culture, des initiatives pour la petite enfance, le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) et la santé prénatale, la lutte contre la toxicomanie, les soins offerts aux adolescents présentant des troubles de comportement, les maladies mentales ou les problèmes de toxicomanie, la lutte contre la violence conjugale et le fait d'y être exposé dans le milieu familial, la prise en compte de facteurs clés tels que la pauvreté, la piètre qualité du logement et l'abus d'alcool ou de drogues.
- 3. Il est recommandé que le Bureau et les agences adoptent des énoncés de mission et des lignes directrices internes pour que les pratiques, les approches et les valeurs du

travail social auprès des Premières nations soient reflétées et incorporées dans tous les programmes et services.

- 4. Il est recommandé que le plan de transition accorde des coûts de démarrage associés à la création ou à la remise à neuf du Bureau, des agences et des centres de services communautaires et que le Bureau prenne des mesures pour offrir aux membres du personnel et aux clients des milieux de travail sécuritaires, éthiques et confidentiels et qu'il soit financé adéquatement.
- 5. Il est recommandé qu'un plan des ressources humaines transitoire soit élaboré en vue du redéploiement du personnel des agences actuellement en cours et que les directeurs et les superviseurs des agences soient recrutés pour agir comme directeurs ou dirigeants cliniques offrant des services spécialisés (tels les adoptions légales, les adoptions selon les coutumes indiennes, les soins selon les coutumes indiennes et la concertation familiale) au Bureau ou aux agences.
- 6. Il est recommandé qu'un plan des ressources humaines transitoire soit adopté pour maximiser le nombre de travailleurs sociaux de première ligne à l'échelle communautaire.
- 7. Il est recommandé que le plan des ressources humaines mette l'accent sur le recrutement et le maintien en poste de travailleurs sociaux qualifiés des Premières nations afin de fournir une supervision clinique et des services de première ligne.

Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick

La création d'un Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick, gérée et dirigée par les premières nations, est le pivot de ce rapport. Bon nombre de bienfaits qui découleront de la mise en œuvre des recommandations de ce rapport émanent de cette recommandation.

En ce moment, la plupart des agences de bien-être à l'enfance des Premières nations au Nouveau-Brunswick fonctionnent avec peu de soutien clinique, avec des services limités de planification, de comptabilité et de production de rapports. Elles interviennent surtout de façon réactive pour gérer les crises au lieu de prodiguer des services axés sur la prévention. La plupart d'entre elles ne possèdent pas de systèmes automatisés de gestion de dossiers ou de fonctions de production de rapports prises en charge par ces systèmes. En travaillant dans des agences

isolées et autonomes, le personnel ne peut pas bénéficier d'échanges d'apprentissage interagences. Il n'a souvent ni le temps ni les ressources pour travailler efficacement avec d'autres agences ou partenaires dans la collectivité dans le cadre d'interventions multidisciplinaires.

Le Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick peut se charger de nombreuses fonctions administratives en dédoublement dans les onze agences. Ces fonctions, dans la majeure partie des cas, peuvent coûter moins cher si l'on utilise les systèmes et le matériel informatique fournis par le gouvernement du Nouveau-Brunswick à titre de service au Bureau des Premières nations et à ses agences. On gagnera ainsi des efficiences qui peuvent être dirigées vers les services sociaux de première ligne et elles permettront au gouvernement provincial de s'engager envers un nouveau niveau de dévouement et de participation. Ainsi, les conseils de bande, le gouvernement provincial et le MAINC peuvent s'assurer que les enfants des Premières nations jouissent d'une protection et des avantages équivalents à ce que garantissent toutes les lois sur le bien-être de l'enfant au Nouveau-Brunswick.

Le Bureau agirait comme seule autorité relevant du MAINC au nom des agences de services à l'enfance et à la famille et des centres de services communautaires de la province. Le Bureau fixerait le budget de chaque agence, selon les plans d'effectif et les échelles salariales uniformes correspondant aux taux de rémunération provinciaux. Un volume de dossiers moyen et la complexité des cas sont des facteurs dont il faut tenir compte quand vient le temps de fixer l'effectif adéquat pour garantir une prestation de services comparable. De plus, le Bureau veillerait à ce que tous les membres du personnel soient accrédités en bonne et due forme par leur association professionnelle, qu'ils jouissent des avantages que leur procure leur statut de membre, qu'ils bénéficient d'un régime de retraite et d'autres avantages sociaux satisfaisants, notamment l'accès à un programme d'aide aux employés et à la famille. Malgré le fait que bien des conflits d'intérêts dans les petites agences peuvent se résoudre à l'échelle de l'agence, le Bureau doit pouvoir faire appel aux travailleurs de relève et aux superviseurs lorsque les circonstances le justifient.

Outre les efficiences administratives, le personnel des agences actuellement en place et les dirigeants des Premières nations ont adopté comme réforme souhaitable et possible la coordination de certains services spécialisés. Par exemple, les services d'adoption dans les collectivités des Premières nations demandent une connaissance spécialisée du bien-être à l'enfance et des pratiques issues de coutumes des Premières nations. Loin d'être rares, ces services, qui sont très spécialisés, seraient mieux assurés dans l'ensemble de la province si un travailleur social chevronné des Premières nations s'en occupait depuis le Bureau.

Les bureaux régionaux de Développement social profitent des conseils et des services juridiques du Bureau du procureur général du Nouveau-Brunswick. À l'heure actuelle, les travailleurs sociaux des agences de bien-être à l'enfance des Premières nations ne peuvent pas accéder rapidement à des conseils juridiques spécialisés. Compte tenu de la complexité des cas et la nature des liens hiérarchiques entre les agences de bien-être à l'enfance, les conseils de bande, le ministère du Développement social et le MAINC, il conviendrait, à mon avis, que le Bureau retienne les services d'un conseiller juridique à l'interne qui aurait une connaissance spécialisée de la loi sur le bien-être de l'enfant, du droit des Autochtones et de la gouvernance d'une organisation. Ce dernier pourrait également se charger au Bureau d'élaborer des politiques de protection de la vie privée et de sécurité, établir, mettre à jour et réviser les protocoles de fonctionnement, les règlements internes du Bureau et des agences ainsi que d'autres lignes directrices de gouvernance interne.

Il est aussi crucial que le Bureau et les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations soient appuyés par une unité d'élaboration des programmes au sein du Bureau, ce qui permettrait aux agences de décupler les investissements actuels et futurs provenant des partenaires du secteur public, privé et sans but lucratif. En ce moment, aucune agence n'a de capacité à cet égard; il est essentiel d'augmenter cette capacité si les agences de bien-être à l'enfance doivent se diriger avec succès vers un modèle axé sur la prévention. Il faut mettre de côté des ressources supplémentaires pour entreprendre ce genre de travail. Bien qu'il ne soit pas possible de le faire dans les onze agences actuellement disséminées dans la province, le MAINC doit verser des fonds pour créer une petite unité au sein du Bureau qui puisse l'entreprendre.

Enfin, pour que cette nouvelle orientation dans les services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations fonctionne, il est essentiel que le Bureau soit pourvu de dirigeants cliniques et de spécialistes en travail social auprès des Premières nations qui veilleront à ce que les membres du personnel des agences et des centres de services communautaires adoptent une approche proactive dans la prestation de services préventifs axés sur la culture à l'intention des enfants des Premières nations et de leurs familles.

Si on peut mettre en œuvre cette structure modifiée de prestation de services, le décor sera planté pour que les collectivités des Premières nations puissent prendre pleine possession de la prestation de services d'aide à l'enfance et à la famille. En dernier recours, c'est l'objectif qu'on vise : voir le jour où tous les services découlant de la *Loi sur les services à la famille* seront offerts par l'intermédiaire du Bureau et de ses agences de même que par l'intermédiaire des centres de services communautaires. Ce n'est que par la suite que les Premières nations pourront viser l'autosuffisance et ne pas dépendre du financement du MAINC à ces fins. Quatre-vingt-cinq pour cent du budget total de la Première nation de Madawaska proviennent

déjà des recettes engendrées par la bande. Néanmoins, avant que les Premières nations du Nouveau-Brunswick puissent atteindre ce degré d'autonomie gouvernementale et d'autosuffisance, le MAINC doit accepter de financer tous les services destinés aux familles néo-brunswickoises des Premières nations que le ministère du Développement social offre aux autres familles néo-brunswickoises.

RECOMMANDATIONS

- 8. Il est recommandé qu'un Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick soit créé afin d'offrir aux agences une formation axée sur la culture, des services spécialisés (tels des services d'adoption et des services juridiques), des fonctions d'élaboration de politiques, de soutien clinique, de comptes créditeurs, liées aux ressources humaines, des examens par les pairs, un programme d'assurance de la qualité, la tenue de registres, des services centraux de la paie et un système de gestion des dossiers.
- 9. Il est recommandé que le Bureau ait un mandat clair, l'autorité et les ressources adéquates pour offrir tous les services d'aide à l'enfance découlant de la Loi sur les services à la famille dans les collectivités des Premières nations au Nouveau-Brunswick.
- 10. Il est recommandé que le Bureau établisse un budget et un plan d'effectif pour chacune des agences avec des salaires et des avantages sociaux qui correspondent à l'échelle provinciale et qui tiennent compte des exigences relatives au volume de dossiers et des conditions de travail particulières dans les agences des Premières nations.
- 11. Il est recommandé que le Bureau recrute des travailleurs sociaux des Premières nations experts capables d'offrir une supervision clinique et des services de formation spécialisés pour que les pratiques, les valeurs, les croyances et les techniques de guérison traditionnelles des Premières nations fassent partie de toutes les agences et de tous les modes de prestation de programmes et de services, qu'elles soient communiquées aux membres du personnel du gouvernement provincial qui collaborent et qu'elles soient mises à leur disposition.
- 12. Il est recommandé que le Bureau conserve la capacité d'offrir des services de relève dans tous les centres de services communautaires et de coordonner la dotation en

personnel afin de traiter des exigences relatives au volume de dossiers, de la formation, des congés prolongés et des situations de conflits d'intérêts.

13. Il est recommandé que le MAINC prévoie l'embauche d'au moins un agent de développement au Bureau qui se chargerait de maximiser le développement du bienêtre à l'enfance et les possibilités de financement provenant des ministères et organismes fédéraux et provinciaux et d'encourager la collaboration avec le secteur privé et le secteur sans but lucratif.

Trois agences de services à l'enfance et à la famille

À mon avis, les trois agences seraient les trois principaux établissements responsables de la prestation de services du bien-être à l'enfance. Le travail social de première ligne se poursuivrait à l'échelle locale dans les centres de services communautaires, mais la supervision clinique, la gestion des dossiers et les activités quotidiennes se dérouleraient à partir de l'agence. Le personnel professionnel aurait ainsi plus de soutien et des volumes de dossiers plus faibles en réorientant les ressources vers les services de première ligne.

À l'heure actuelle, les onze agences fonctionnent avec un effectif total de quarante-deux équivalents à temps plein. Douze de ces postes sont administratifs, dix sont des postes de supervision ou de gestion et vingt (moins de la moitié) seulement sont des postes de travailleurs sociaux de première ligne. En ce moment, certaines agences fonctionnent avec un directeur, un superviseur, un travailleur social et un ou deux soutiens administratifs. Les enfants des Premières nations ne peuvent tout simplement pas se permettre autant de bureaucratie dans de si petites agences. Avec le même niveau de financement, deux tiers de l'effectif pourraient être composés de travailleurs sociaux de première ligne. Un nouveau financement permettrait l'embauche d'autres ressources tant dans des postes de gestion que de première ligne et créerait des postes supplémentaires pour des professionnels des Premières nations diplômés de l'université.

Les agences de services à l'enfance et à la famille doivent fonctionner dans le cadre de leurs propres budgets que les conseils de bande peuvent augmenter. Le Bureau se chargerait d'établir et de répartir ces budgets. C'est lui qui recevrait directement tous les fonds fédéraux destinés aux services à l'enfance et à la famille des Premières nations. Bien que l'on s'attende à ce que l'enveloppe de financement fédéral soit fixée en fonction d'un nouveau modèle axé sur la prévention, le financement séparé mis à la disposition des programmes Bon départ des Premières nations du Nouveau-Brunswick serait modulé à l'intérieur de cette enveloppe. Il est

donc crucial d'établir des plans transitoires satisfaisants pour permettre la continuation des initiatives et des programmes relatifs à la petite enfance ainsi que leur amélioration conformément à la nouvelle approche axée sur la prévention.

Tandis que les fonctions de comptabilité et des ressources humaines seront assurées par le Bureau, l'émission de chèque d'entretien et d'autres fonctions de comptes créditeurs doivent dans la mesure du possible se faire au niveau des centres de services communautaires. Il faudrait ainsi adapter le système provincial de gestion des dossiers de Familles NB qui offre la fonctionnalité d'un processus intégré de paiements et de rapports aux bureaux des agences.

RECOMMANDATIONS

- 14. Il est recommandé que chaque agence supervise dans sa région les services de protection à l'enfance, les services d'accueil sur demande, les initiatives et les programmes relatifs à la petite enfance ainsi que les services élargis offerts aux familles.
- 15. Il est recommandé que chaque agence soit administrée par un directeur responsable des activités quotidiennes de l'agence et de la supervision clinique des travailleurs sociaux de première ligne, appuyé par un travailleur social chevronné aux fins de relève.
- 16. Il est recommandé que les agences reçoivent un financement par le truchement du Bureau, mais que les conseils de bande augmentent leurs budgets pour les programmes et les services communautaires.
- 17. Il est recommandé que les centres de services communautaires produisent les chèques de paiement à l'intention des clients et des fournisseurs par un déploiement adapté du système de gestion des dossiers de Familles NB.

Centres de services communautaires

L'une des principales forces du modèle actuel de prestation de services de bien-être à l'enfance des Premières nations du Nouveau-Brunswick est le fait qu'il repose sur l'un des systèmes les plus décentralisés au Canada. Il offre l'avantage d'avoir des travailleurs sociaux qui vivent pour la plupart dans les communautés qu'ils desservent. Les travailleurs sociaux et les membres de la

collectivité ont tous les deux louangé la proximité et l'accessibilité des services qu'offre ce modèle. Bien que cette situation puisse présenter des défis lorsque des conflits d'intérêts surgissent (comme c'est souvent le cas dans les petites localités), ces lacunes peuvent être comblées par les agences et le Bureau. Les travailleurs sociaux fournissent des services à partir des centres de services communautaires, lesquels cependant sont administrés sur une base régionale et provinciale. Il s'agit d'un système offrant un accès et des niveaux personnels de service disponibles dans le modèle déjà en place, tout en améliorant l'éventail de systèmes de soutien et de contrôles de la qualité.

RECOMMANDATIONS

18. Il est recommandé que les services sociaux de première ligne à l'enfance et à la famille soient offerts dans les centres de services communautaires au sein des collectivités des Premières nations du Nouveau-Brunswick.

Modèles de gouvernance pour le Bureau et les agences

L'un des aspects cruciaux de la réforme envisagée consiste à offrir des modèles de gouvernance solides et fiables pour le Bureau et les agences de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick. Les principes des pierres de touche sont un point de repère utile lorsqu'il s'agit de choisir des critères pour assurer la réussite de la gouvernance de ces institutions. J'ai aussi trouvé utile de tenir compte des recommandations du Canadian Institute on Governance, qui a compilé de nombreux conseils sur la gouvernance autochtone. Parallèlement, le Programme des Nations Unies pour le développement a beaucoup insisté ces dernières années sur la promotion des pratiques exemplaires en matière de gouvernance à l'échelle mondiale et les Canadiens sont des chefs de file en la matière. Des travaux encourageants sont en train d'émerger de la part d'auteurs canadiens en ce qui concerne le recoupement des modèles de gouvernance des Nations Unies et la théorie traditionnelle de la gouvernance autochtone.

Ma recommandation est claire : les experts mi'kmaq et malécites du bien-être à l'enfance doivent diriger et administrer la structure de bien-être à l'enfance proposée dans ce document. Le modèle de gouvernance que je propose plus loin reconnaît le rôle des aînés et des chefs de bande en tant que garants d'une bonne gouvernance ainsi que le rôle joué par tous les ordres de gouvernement afin de garantir un bien-être à l'enfance efficace des Premières nations, comme le font les associations professionnelles et bénévoles. Ces organismes de gouvernance

doivent fournir au personnel du Bureau et des agences des conseils sur les principes directeurs tout en reconnaissant le rôle central du directeur et du directeur général dans l'orientation des activités quotidiennes de l'institution.

RECOMMANDATIONS

- 19. Il est recommandé que chacune des agences soit appuyée par un conseil consultatif constitué comme suit : le chef des Premières nations (ou son délégué) desservies par l'agence, un représentant qui est un travailleur social agréé comptant de l'expérience dans les collectivités des Premières nations et qui est nommé par l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick ainsi qu'un représentant nommé par la ministre du Développement social, qui sera choisi parmi les directeurs régionaux des services de Développement social de la région où est située l'agence.
- 20. Il est recommandé que le directeur de l'agence agisse comme secrétaire du conseil consultatif.
- 21. Il est recommandé que chaque conseil consultatif se réunisse au moins deux fois par année afin de fournir des conseils et de l'expertise externe aux directeurs d'agence sur les questions de politique, l'assurance de la qualité, les besoins de la collectivité et la gamme des services.
- 22. Il est recommandé que le Bureau soit légalement constitué et qu'il relève d'un conseil d'administration composé de douze membres que voici : trois chefs des Premières nations nommés par trois comités consultatifs; trois représentants des Premières nations nommés par trois présidents des conseils consultatifs sur la base de leurs connaissances spécialisées et qui ont manifesté un engagement envers le bienêtre à l'enfance des Premières nations; un membre nommé par la ministre du Développement social; un membre qui est travailleur social agréé comptant de l'expérience dans les collectivités des Premières nations nommé par le ministre des AINC; un membre qui est travailleur social agréé comptant de l'expérience dans les collectivités des Premières nations nommé par l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick; un membre nommé par le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick; un aîné traditionnel désigné par le Conseil des aînés; et un membre nommé par le Bureau provincial du défenseur des enfants et de la jeunesse.

- 23. Il est recommandé que le directeur général du Bureau agisse comme secrétaire du conseil d'administration.
- 24. Il est recommandé que le conseil d'administration se réunisse régulièrement afin de fournir une direction et des conseils aux directeurs des agences sur les questions de politique, l'assurance de la qualité, les besoins de la collectivité et la gamme des services.
- 25. Il est recommandé que le Bureau établisse un Conseil des aînés composé d'au plus six aînés traditionnels, deux choisis par chaque conseil consultatif ayant fait preuve d'une expertise reconnue en bien-être à l'enfance. Il est recommandé que le Conseil des aînés se réunisse au moins deux fois par année afin de fournir une orientation, de l'information et une direction sur les pratiques culturelles du Bureau.
- 26. Il est recommandé que le rapport annuel du Bureau soit publié avant le 31 août de chaque année et qu'il soit envoyé aux quinze conseils de bande des Premières nations, à la ministre du Développement social et au ministre des AINC par le conseil d'administration le 31 août.

Responsabilisation en matière de prestation de services de bien-être à l'enfance

Nancy, une femme non autochtone, et ses deux enfants non autochtones, Shane et Ryan, vivaient avec George, un Autochtone, dans une réserve des Premières Nations. Il y avait des préoccupations concernant les enfants et l'agence de bien-être de l'enfance des Premières nations a reçu plusieurs appels concernant cette famille. Alors, l'agence a été forcée de retirer les enfants du foyer. Shane et Ryan ont été placés avec leurs grandsparents maternels à l'extérieur de la réserve.

La situation a été signalée au ministère du Développement social. Le Ministère a refusé d'offrir ses services à la mère parce qu'elle habitait encore dans la réserve, mais il a accepté de fournir des services à Shane et Ryan, qui vivaient maintenant à l'extérieur de la réserve. L'agence de bien-être de l'enfance des Premières nations avait procédé à l'évaluation du foyer provisoire et approuvé le foyer des grands parents. Toutefois, le ministère du Développement social n'en a pas tenu compte et il a répété tout le processus.

L'agence a fourni un travailleur social à Shane pour lui apprendre comment contrôler son comportement à l'école et à la maison. Le travailleur social lui a aidé à améliorer son estime de soi et à apprendre à respecter les autres et les autorités. La famille de Shane a signalé d'importantes améliorations dans son attitude et dans son comportement. Pour un enfant ayant très peu de relations saines, le lien avec son travailleur social était essentiel pour obtenir des résultats positifs.

Vu que l'agence de bien-être de l'enfance des Premières nations reçoit seulement des fonds pour les enfants sur la réserve, elle n'a rien obtenu pour le placement de Shane et Ryan ni pour les services de travailleur social fourni à Shane. Malgré les objections de l'agence, le ministère du Développement social refuse de maintenir les services du travailleur social à Shane, car il refuse de payer les coûts à moins que cela ne soit considéré nécessaire et inscrit dans un plan d'intervention. Par conséquent, il a interrompu les services fournis à Shane par le travailleur social. Shane a alors perdu l'un des rares liens positifs dans sa brève vie perturbée.

L'agence a calculé qu'au cours de trois mois, elle a consacré à ce dossier 200 heures en service social, 60 heures en travail administratif et 50 heures de travail de son directeur. Le coût financier de prestation des services (sans le temps consacré par son personnel) s'élève à plus de 8 000 \$. L'agence de bien-être de l'enfance des Premières nations n'a reçu aucun remboursement du ministère du Développement social ni du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à cet égard. Malgré cela l'agence continue à fournir des services à Nancy, puisque comme femme non-autochtone vivant sur la réserve personne d'autre n'y veillera.

Avec la création de trois agences appuyées par un Bureau de coordination sous la direction d'un conseil d'administration, le principe de garantie d'indépendance et de contrôle de la qualité sera en place. Cependant, plusieurs mesures supplémentaires sont nécessaires pour que le bien-être à l'enfance des Premières nations aille de l'avant. Le ministère du Développement social, les conseils de bande et le MAINC reconnaissent tous le rôle crucial qu'ils doivent jouer comme soutiens continus du Bureau et comme garants externes du bien-être à l'enfance des Premières nations.

L'une des principales lacunes du système actuel du bien-être à l'enfance des Premières nations réside dans l'approche que j'ai mentionnée auparavant. Elle crée un scénario systémique basé sur le principe de Jordan où divers ordres de gouvernement négocient constamment alors qu'une génération d'enfants dans le besoin attend. Le renouvellement des accords tripartites ainsi que les débuts, les fins et les paralysies sans fin qu'il engendre n'ajoutent rien aux résultats du bien-être à l'enfance. Les règles doivent être établies et les parties en cause doivent cesser

de les modifier. Même si les règles sont revues périodiquement au fur et à mesure que les Premières nations canadiennes se dirigent vers des niveaux plus élevés d'autonomie et d'autogestion, il faut s'éloigner du cycle d'accords négociés sur une base de trois à cinq ans qui portent sur des questions aussi fondamentales que le bien-être à l'enfance et les services éducatifs. Les collectivités des Premières nations ont besoin de principes directeurs plus permanents et d'un répit de la part d'un cycle de négociations qui ne se termine jamais. Si des accords permanents ne peuvent être conclus sur le bien-être à l'enfance, il faut essayer d'obtenir un accord de dix ans au moins accompagné d'un processus de renouvellement simple et des directives claires sur les points qui seront examinés lors de la prochaine ronde.

Les membres du personnel des agences ainsi que les membres de la collectivité ont été nombreux à nous indiquer que bien qu'elles soient financées pour offrir des services uniquement à des clients âgés de dix-huit ans et moins, les agences de bien-être à l'enfance des Premières nations offrent dans les faits une variété de services et de soutiens à bien d'autres membres de la collectivité en situation de crise. Il n'y a aucune base de financement pour cette catégorie de membres à l'heure actuelle; les desservir contribue à épuiser les ressources mises à la disposition des enfants et des jeunes, ressources qui se font de plus en plus rares. Les nouvelles agences de services à l'enfance et à la famille que l'on propose sont mieux en mesure de fournir ces services à cette clientèle. Le MAINC et le ministère du Développement social devraient établir des moyens pour financer adéquatement les agences et leur permettre de fournir tous les services garantis visés par la *Loi sur les services à la famille*.

En outre, le problème de financement des enfants inscrits vivant hors réserve et des enfants non inscrits vivant dans une réserve doit être réglé dans les plus brefs délais. À l'heure actuelle, le MAINC accorde un financement aux agences sur la base du nombre d'enfants inscrits des Premières nations vivant dans une réserve. Néanmoins, les agences doivent offrir des services aux autres enfants vivant dans leurs collectivités sans financement additionnel du gouvernement provincial ou du MAINC. Le gouvernement fédéral ou provincial est mieux placé pour assumer ce fardeau financier. De plus, il existe des protocoles de fonctionnement entre les agences et le gouvernement provincial où les enfants inscrits des Premières nations vivant hors réserve peuvent demander des services auprès d'une agence des Premières nations. Il est normal d'accueillir raisonnablement les enfants des Premières nations qui expriment le besoin ou le désir d'une intervention en bien-être social reposant sur les pratiques et les normes issues de leurs coutumes indiennes, peu importe leur lieu d'habitation. Il existe plusieurs manières de résoudre le problème, mais l'impasse dans laquelle nous nous retrouvons actuellement depuis les vingt dernières années n'est plus acceptable.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire du ministère du Développement social, peut offrir un leadership exemplaire sur cette question en proposant un investissement

modeste comparable à celui effectué par les autres provinces et en appuyant bon nombre de fonctions que le Bureau doit fournir à ses agences. Le ministère du Développement social doit en faire davantage pour intégrer ses équipes régionales de prestation de services et ses programmes de formation aux agences des Premières nations ainsi que pour former et orienter tout le personnel du Ministère par rapport aux défis particuliers qui caractérisent la pratique de service social des Premières nations.

Le Nouveau-Brunswick a donné une nouvelle orientation à ses services provinciaux de bien-être à l'enfance dont la perspective est beaucoup plus préventive que toute autre approche utilisée au Canada. Le MAINC doit veiller à ce que les bienfaits de cette approche atteignent les enfants des Premières nations, ce qui demandera un nouveau niveau d'investissement. Il est également crucial que les avancées réalisées dans les services axés sur la prévention, dont les Premières nations du Nouveau ont fait œuvre de pionnières avec leurs programmes Bon départ, puissent se poursuivre et prendre de l'ampleur. Des fonds transitoires seront essentiels pour appuyer ces programmes pendant que le programme de financement global se transformera. D'autres programmes axés sur la prévention devront être renforcés et financés, tels que le programme de concertation familiale, une composante clé de la stratégie provinciale Nouvelles Orientations ainsi que les programmes qui procurent des soins dentaires, oculaires et pharmaceutiques destinés aux enfants dont les besoins sont complexes.

Le plus grand défi à relever est certes celui que doivent porter les dirigeants des Premières nations. Si des progrès sérieux en matière de bien-être à l'enfance des Premières nations doivent être réalisés, il faut aborder la question des déterminants sous-jacents au bien-être des enfants dans ces collectivités. Tous les ordres de gouvernement doivent participer, mais la direction et la responsabilité de ces défis et de ces solutions doivent provenir des dirigeants des Premières nations. J'exhorte les dirigeants des Premières nations à travailler avec les aînés et le Bureau proposé de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations afin d'établir les lignes directrices par lesquelles évaluer les services et les programmes de bien-être à l'enfance axés sur la culture.

RECOMMANDATIONS

27. Il est recommandé que le Bureau appuie les chefs et conseils de bande des Premières nations dans l'établissement d'un accord tripartite renouvelé et permanent sur le bien-être à l'enfance ainsi que dans la coordination ou la mise en œuvre des changements ou des modifications apportés à l'accord au cours des années à venir.

- 28. Il est recommandé que l'accord tripartite permanent reflète le rôle du gouvernement fédéral dans le financement des services de bien-être à l'enfance, celui du gouvernement provincial dans l'application juste et équitable de la *Loi sur les services* à la famille par l'intermédiaire du Bureau et de ses agences en tant que mandataires de la Ministre ainsi que celui des Premières nations en offrant de manière uniforme des services de qualité dans leurs collectivités offerts par l'intermédiaire du Bureau et de ses agences avec le but ultime de promouvoir l'autonomie gouvernementale ainsi que la gestion et le contrôle par les Premières nations des services de bien-être à l'enfance, et ce, en conformité avec les normes législatives provinciales.
- 29. Il est recommandé que le Bureau, le MAINC et le ministère du Développement social concluent un accord avant janvier 2011 sur les modalités de financement des services offerts aux enfants non inscrits vivant dans une réserve et les enfants inscrits vivant hors réserve.
- 30. Il est recommandé que le ministère du Développement social appuie le Bureau en invitant les directeurs du Bureau et des agences à ses réunions de directeurs, en assurant la direction clinique et l'examen par les pairs à l'échelle du Bureau, en appuyant les systèmes de gestion des dossiers de Familles NB et la bibliothèque en ligne de toutes les agences des Premières nations, en offrant des services centraux de la paie, en appuyant le renouvellement continu des systèmes informatiques du Bureau et des agences et en offrant un soutien de la TI.
- 31. Il est recommandé que le ministère du Développement social crée une unité à l'enfance et à la famille des Premières nations au sein du Ministère, dotée d'un directeur et d'un personnel suffisant, en accordant la préférence d'embauche aux travailleurs sociaux agrées comptant de l'expérience dans les collectivités des Premières nations.
- 32. Il est recommandé que les chefs des Premières nations renforcent les efforts de la collectivité déployés au cours des derniers mois afin de promouvoir le bien-être à l'enfance en investissant de façon adéquate dans les services de loisirs pour les enfants, en établissant des points de référence pour les dépenses annuelles consacrées aux programmes et à l'infrastructure visant à appuyer le développement des enfants en santé, en continuant et en améliorant les campagnes d'éducation publique afin de réduire l'abus d'alcool ou de drogues, en poursuivant les efforts en vue de réduire la violence contre les femmes et les enfants et en faisant la promotion

- de la participation active des femmes au leadership et à la gouvernance des Premières nations.
- 33. Il est recommandé que les chefs des Premières nations financent un programme de prix annuel pour reconnaître l'excellence dans les programmes de bien-être à l'enfance et de développement des enfants en santé des Premières nations.
- 34. Il est recommandé que le conseil d'administration du Bureau établisse un groupe de travail en collaboration avec le Conseil des aînés, le ministère du Développement social, Santé Canada et le MAINC afin de conserver et d'améliorer la réceptivité culturelle du système de bien-être à l'enfance des Premières nations et d'établir des points de référence permettant d'évaluer l'adaptation et la réceptivité culturelles des services offerts.
- 35. Il est recommandé que le MAINC élabore de nouvelles modalités de financement pour les services de bien-être à l'enfance chez les Premières nations du Nouveau-Brunswick en reconnaissant la stratégie Nouvelles Orientations et l'engagement singulier envers des approches préventives. Il est recommandé que le financement global du bien-être à l'enfance des Premières nations soit majoré en vertu des nouvelles modalités de financement et que ces fonds soient ciblés et acheminés par l'intermédiaire du Bureau pour qu'ils soient dépensés dans des programmes de prévention en tenant compte des indicateurs clés de pauvreté, de piètre qualité du logement et des problèmes d'abus d'alcool ou de drogues.
- 36. Il est recommandé que la transition vers un modèle de prévention amélioré se fasse progressivement afin de réduire au minimum l'interruption de services offerts aux enfants et d'assurer la continuation et l'expansion des initiatives et des services pour la petite enfance maintenant accessibles dans les collectivités des Premières nations.
- 37. Il est recommandé que le ministère du Développement social étende le modèle de concertation familiale pour accélérer et promouvoir son adoption et sa mise en œuvre par les agences et que le Bureau embauche des coordonnateurs des Premières nations spécialisés dans la concertation familiale.
- 38. Il est recommandé que le programme des soins de santé non assurés, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le MAINC et Santé Canada mettent au point un protocole pour la prestation de soins dentaires, les médicaments et les soins oculaires destinés aux enfants des Premières nations dont les besoins sont complexes.

Normes de bien-être à l'enfance, protocoles de fonctionnement et résultats

Le document sur les normes provinciales de bien-être à l'enfance décrit les politiques et les procédures qui s'adressent aux travailleurs sociaux assurant les services de bien-être à l'enfance. Pour l'essentiel, ces normes sont considérées comme étant « minimales et obligatoires » : elles décrivent typiquement ce qu'il faut faire, le délai minimal pour terminer l'activité et le modèle à suivre. Une attention est accordée à la façon dont les décisions cruciales sont prises et aux personnes qui doivent y participer. À l'occasion, les normes offriront aussi des cases de « renseignements utiles », qui ne sont pas obligatoires, mais fournissent des renseignements utiles pour aider le travailleur social ou le superviseur.

Depuis 1993, les agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations possèdent leurs propres normes axées sur la culture. Les normes provinciales et les normes des Premières nations sont plutôt semblables : elles font toutes les deux un document exhaustif de 300 pages qui touche à tous les aspects de la pratique de travail social liée à l'enfance et à la famille. Les normes des Premières nations ont été révisées en 2004 et approuvées par les directeurs des agences, les conseils de bande et la ministre du Développement social. Cependant, avec un processus d'approbation si complexe, il a été difficile de maintenir les normes des Premières nations conformes aux pratiques exemplaires sans cesse changeantes dans les normes provinciales. Au cours du même laps de temps, les normes provinciales ont été mises à jour plusieurs fois et les travailleurs sociaux des Premières nations indiquent qu'ils ont dû utiliser les deux ensembles de normes afin d'offrir des services professionnels. Les travailleurs sociaux de première ligne nous ont dit presque à l'unanimité que les deux ensembles de normes doivent être combinés en un ensemble uniforme de normes provinciales axées sur la culture qui se distinguent en fonction du client en particulier et de ses besoins.

Plusieurs experts ont laissé entendre que le maintien d'un ensemble séparé de normes des Premières nations concordait avec le principe d'autonomie gouvernementale et constituait un mécanisme important pour créer des services de bien-être à l'enfance acceptés et soutenus par les collectivités des Premières nations. Toutefois, les normes des Premières nations ne sont pas à ce point différentes qu'elles justifient une dualité complète dans les services de bien-être à l'enfance. L'expérience nous indique que cette approche sacrifie l'apprentissage et le perfectionnement continus des professionnels du bien-être à l'enfance des Premières nations pour la cause de la souveraineté des Premières nations. Je ne suis pas convaincu que les enfants des Premières nations sont mieux servis par cette approche et la plupart des travailleurs sociaux de première ligne dans les collectivités des Premières nations avec qui je me suis entretenu m'ont conforté dans mon opinion.

Cependant, il s'agirait d'un important pas en arrière si le travail social des Premières nations était simplement conforme aux normes provinciales déjà en place, lesquelles ne sont pas axées sur la culture ou, selon l'avis de la plupart des intervenants, n'y sont pas sensibles de manière appréciable. La meilleure voie à suivre est de faire en sorte que le Bureau, en partenariat avec le ministère du Développement social, élabore des normes provinciales révisées qui incorporent les pratiques des Premières nations. En outre, les ajouts ou les modifications futurs apportés aux normes ou à la législation doivent passer par un comité du bien-être à l'enfance des Premières nations pour que les normes continuent d'évoluer de façon à ce qu'elles soient informées et fondées sur la culture des peuples desservies. Le MAINC devrait aussi faire partie du processus d'examen des normes, puisqu'il possède ses propres normes d'exercice permettant aux enfants des Premières nations d'avoir accès aux services et aux programmes qui ne sont pas normalement assujettis aux normes provinciales.

Protocoles de fonctionnement

Notre examen s'est penché sur les protocoles de fonctionnement entre les agences de bien-être à l'enfance des Premières nations et le ministère du Développement social, qui sont en place depuis bon nombre d'années afin d'améliorer l'interaction entre les deux systèmes de services. Les protocoles de fonctionnement ont été élaborés et approuvés conjointement par les directeurs des agences de bien-être à l'enfance des Premières nations et les directeurs régionaux du ministère du Développement social, et sont mis à jour périodiquement. Actuellement, les protocoles de fonctionnement sont expliqués en détail dans un document de cinq pages. Il a été mis à jour la dernière fois en 2006 et traite des questions suivantes : qui s'occupe d'un dossier (ainsi que les exceptions à la règle); les procédures pour transférer des dossiers ouverts entre les deux systèmes de services; les procédures pour permettre aux bureaux des Premières nations et du Développement social d'avoir accès aux établissements de placement de l'un et de l'autre, comme les foyers d'accueil et les foyers collectifs; les ententes et les échanges de services concernant les services après les heures de travail (y compris les Services sociaux d'urgence provinciaux après les heures de travail); l'échange d'information; la formation à l'interne et la consultation de cas.

Notre examen a révélé que les protocoles actuels de fonctionnement marchent bien et qu'ils ne nécessitent pas à l'heure actuelle un examen important, mais on a fait remarquer que les petites agences de bien-être à l'enfance des Premières nations ne profitent pas toujours pleinement des possibilités et de l'aide offertes par l'intermédiaire des protocoles de fonctionnement. On a aussi relevé des préoccupations à l'égard de la formation et de l'échange d'information, que l'on traite séparément ci-dessous.

Il est évident que les protocoles de fonctionnement tiennent une fonction importante. Ils permettent aux agences des Premières nations et au gouvernement provincial de régler les préoccupations en matière de fonctionnement de manière souple, efficace et coordonnée. Les relations de travail avec le MAINC et avec d'autres ministères fédéraux pourraient s'améliorer sensiblement de la même façon. Il est recommandé que les protocoles de fonctionnement soient maintenus et assujettis à un processus d'examen tous les trois ans par l'intermédiaire d'un groupe de travail conjoint mis sur pied par le ministère du Développement social, le Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations ainsi que des ministères fédéraux et des partenaires comparables.

Résultats

La Matrice nationale d'indicateurs de protection de la jeunesse (MIP) est un ensemble commun d'indicateurs utilisé par les fournisseurs de services et les responsables de l'élaboration des politiques pour suivre les résultats des enfants placés sous soins. La MIP a été conçue pour tenir compte de l'équilibre complexe que doivent établir les agences de bien-être à l'enfance entre le besoin de protection immédiat de l'enfant et son besoin de soutien et de stabilité à long terme, le potentiel de la famille à l'égard de la croissance et de la guérison et la capacité de la collectivité de répondre aux besoins de l'enfant. La MIP se concentre sur quatre catégories (sécurité, mieux-être, permanence et soutien de la famille et de la collectivité) qui sont constituées de dix indicateurs clés. De plus, elle a la flexibilité d'incorporer plusieurs sous-indicateurs qui peuvent être nécessaires pour saisir d'importantes variations requises afin d'interpréter correctement les résultats concernant l'enfant.

Notre examen a révélé que les pratiques en matière de bien-être de l'enfance des agences des Premières nations du Nouveau-Brunswick ne sont pas suffisamment fondées sur les résultats. Cela n'est pas surprenant étant donné que l'on pourrait dire également la même chose des pratiques générales provinciales en matière de bien-être de l'enfance (même si des progrès encourageants sont réalisés à cet égard) et qu'aucune des agences de bien-être de l'enfance des Premières nations de la province (à l'exception peut-être de l'agence des services à l'enfance et à la famille d'Elsipogtog) n'a assez de ressources pour procéder à l'élaboration de politiques, assurer une fonction de mesure ou une capacité de planification. Nous espérons que l'établissement du Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations permettra de mener des travaux plus pertinents en ce sens. Les progrès réalisés dans l'amélioration du bien-être de l'enfance doivent être mesurables en utilisant les résultats, les indicateurs et les objectifs établis par le Bureau et le gouvernement provincial.

RECOMMANDATIONS

- 39. Il est recommandé que les normes des services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations soient intégrées dans les normes provinciales révisées, lesquelles seraient plus sensibles à la culture et pertinentes dans tous les cas, mais qui détermineraient et promouvraient l'utilisation, par le gouvernement provincial ou les Premières nations, des normes et des pratiques axées sur la culture des interventions d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations. Les normes révisées doivent inclure (sans toutefois s'y limiter) le rôle des aînés, des comités consultatifs et des médiateurs familiaux dans les interventions en matière de bien-être de l'enfance, l'utilisation de l'adoption et de l'adoption selon les coutumes autochtones dans les familles des Premières nations, et la contribution pour faciliter les interventions et les techniques de guérison traditionnelles.
- 40. Il est recommandé que les protocoles de fonctionnement existants entre les agences de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations et le ministère du Développement social soient maintenus, mis à jour et communiqués clairement à l'ensemble du personnel de l'agence et des homologues provinciaux. Les protocoles de fonctionnement doivent être révisés et mis à jour tous les trois ans par le Bureau et le ministère du Développement social.
- 41. Il est recommandé que le Bureau joue un rôle de premier plan pour s'assurer que les pratiques en matière de bien-être de l'enfance des Premières nations du Nouveau-Brunswick deviennent plus axées sur les résultats grâce à l'utilisation de la Matrice d'indicateurs de protection de la jeunesse (MIP) comme outil d'évaluation. Plus particulièrement, il est recommandé qu'un ensemble d'objectifs et d'indicateurs et de mesures des résultats connexes pour le bien-être de l'enfance des Premières nations soient élaborés conjointement par le Bureau et le ministère du Développement social, avec la participation du MAINC.

Supervision clinique, vérifications et conformité aux normes

La supervision clinique, les vérifications et la conformité aux normes sont d'autres secteurs dans lesquels la réforme proposée des agences de bien-être de l'enfance des Premières nations versera d'importants dividendes. Étant donné que de nombreuses petites agences emploient un seul travailleur social (ou deux travailleurs sociaux et peut-être un directeur ou superviseur), il n'existe à l'heure actuelle qu'une très petite capacité de supervision clinique. Comme nous

l'avons vu, des protocoles existent pour les consultations de cas avec le gouvernement provincial, et le personnel des agences a indiqué que cela leur est d'une certaine aide. Cependant, le problème de ce système est qu'il n'assurera pas la prestation d'avis axés sur la culture ou d'avis axés sur une connaissance approfondie du dossier. En réduisant le nombre d'agences et en libérant les experts cliniques les plus expérimentés des Premières nations en vue de consultations à l'échelle provinciale, l'ensemble du personnel de première ligne peut profiter d'avis d'experts cliniques opportuns et axés sur la culture.

En vertu de la *Loi sur les services à la famille*, la conformité aux normes est la responsabilité principale du ministère du Développement social. Depuis 2002, le Ministère mène des « examens de programme » périodiques dans toutes les agences de bien-être de l'enfance des Premières nations. Ces examens consistent principalement en des vérifications de dossiers écrits pour déterminer si des normes précises sont satisfaites. Les dossiers portent sur la protection de l'enfance, les enfants pris en charge et les placements en familles d'accueil. Un processus a été mis en œuvre pour mener ces vérifications et pour travailler avec les agences afin de combler tout manque relevé. Le processus doit se poursuivre comme service offert par le Bureau en consultation avec le ministère du Développement social.

Le gouvernement provincial a récemment mis en œuvre un processus de vérification clinique. Ce dernier doit être étendu aux agences de bien-être de l'enfance des Premières nations afin que le personnel puisse également profiter des examens périodiques par les pairs de leur travail. Nous espérons que cette recommandation sera mise en œuvre rapidement afin que les familles des Premières nations commencent à profiter immédiatement du même niveau de contrôles de la qualité que celui mis à la disposition des enfants et des familles d'ailleurs au Nouveau-Brunswick par le gouvernement provincial.

L'orientation des recommandations est de donner suite au principe de l'autodétermination en reconnaissant que la propriété et le contrôle du Bureau et de ses agences entraînent un besoin de responsabilisation et de bonne gouvernance. Les membres des Premières nations eux-mêmes sont les plus aptes à agir en tant que catalyseurs de ce mécanisme de responsabilisation. Parallèlement, toutefois, le ministre continue à assumer une responsabilité légale à laquelle il ne peut se soustraire. Les mécanismes de vérification externe et de responsabilisation fournissent davantage de garde-fous externes afin de s'assurer que les enfants des Premières nations tirent réellement profit des services spécialisés communautaires offerts. Les collectivités des Premières nations peuvent déterminer le cadre et les objectifs que doivent respecter le Bureau et ses agences. Le cadre et les objectifs peuvent faire partie de la réglementation, comme le permet la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, en tant que critères de délivrance des permis. Le Bureau doit rendre compte annuellement des résultats atteints conformément aux objectifs et aux critères fixés.

RECOMMANDATIONS

- 42. Il est recommandé que le Bureau et le ministère du Développement social soient responsables de s'assurer que les agences se conforment aux normes. En plus d'une supervision régulière assurée par les directeurs et les superviseurs cliniques de l'agence, le Bureau mènerait annuellement des examens de conformité aux normes et des vérifications cliniques dans toutes les agences.
- 43. Il est recommandé que le Bureau compile les statistiques tirées des examens de conformité aux normes de chaque collectivité, qu'il rende compte des résultats aux directeurs de l'agence, aux conseils consultatifs et aux conseils d'administration et qu'il résume ces résultats dans son rapport annuel.
- 44. Il est recommandé que les travailleurs des centres de services communautaires relèvent d'un superviseur clinique responsable de superviser leur travail, d'offrir des consultations et d'assurer le respect des normes.
- 45. Il est recommandé que le ministère du Développement social et le Bureau veillent à ce que l'ensemble des procédures nécessaires pour approuver les foyers d'accueil, dont la vérification du casier judiciaire de tous les adultes, soit suivi à la lettre et à ce que les normes et les pratiques de vérification de la conformité du foyer d'accueil soient révisées et améliorées pour assurer la sécurité des enfants pris en charge.
- 46. Il est recommandé que le ministère du Développement social reconnaisse le Bureau et les agences aux termes de l'alinéa 143r) de la Loi sur les services à la famille, laquelle décrit les attentes pour une « agence de services sociaux communautaires » (c.-à-d. une agence de services à l'enfance et à la famille).
- 47. Il est recommandé que le ministère du Développement social veille à ce que des fonds suffisants soient mis à la disposition du Bureau afin de lui permettre de mener des examens de conformité aux normes et des examens cliniques des agences, de rendre compte des résultats au ministre du Développement social et d'aider les agences à résoudre les problèmes cernés au cours de ce processus.

Systèmes de formation améliorés

Le gouvernement provincial a fait de grands progrès au cours des dernières années relativement à l'amélioration de ses systèmes de formation destinés aux travailleurs sociaux en bien-être de l'enfance. Les travailleurs sociaux des agences des Premières nations ont participé à cette formation et en ont grandement profité. Il est donc évident qu'une formation appropriée et des occasions de perfectionnement professionnel jouent un rôle essentiel dans la qualité de la prestation de services de bien-être à l'enfance.

Il existe deux domaines de formation principaux, lesquels ont été examinés lors de l'examen : le premier a trait au recrutement et au maintien en poste de titulaires qualifiés des Premières nations d'un baccalauréat en service social et d'une maîtrise en service social pour pourvoir aux postes des collectivités des Premières nations; le second a trait à la formation continue et au perfectionnement professionnel des travailleurs sociaux et des superviseurs des agences des Premières nations. En outre, nous avons beaucoup entendu parler d'autres besoins de formation. Nos recommandations portent donc sur des besoins de formation et d'éducation du public élargis concernant le bien-être de l'enfance des Premières nations, notamment la formation s'adressant aux parents de famille d'accueil.

Formation postsecondaire pour accroître les compétences professionnelles

Depuis que les Premières nations des Maritimes ont commencé à créer leurs propres agences de bien-être à l'enfance au milieu des années 1980, l'Université St. Thomas et l'Université Dalhousie se sont efforcées de répondre à la demande de travailleurs sociaux des Premières nations. Un programme d'initiative spéciale de baccalauréat en service social destiné aux étudiants des Premières nations a été établi, et environ trente étudiants l'ont achevé. En raison de contraintes de financement et d'un faible taux d'inscription, il a été décidé que le programme existant de baccalauréat en service social suffirait pour compléter la formation de tout travailleur social additionnel des Premières nations. L'examen nous a permis de déterminer qu'environ quarante pour cent du personnel professionnel qui travaille au sein d'agences des Premières nations du Nouveau-Brunswick sont eux-mêmes Autochtones.

Le rapport de 2003, *Present and Future Need for First Nation Social Workers in the Maritime Provinces*, préparé par M. John Coates, Ph. D., de l'Université St. Thomas, a fait état d'un manque considérable de travailleurs sociaux professionnels des Premières nations dans les provinces Maritimes, particulièrement au Nouveau-Brunswick. À la demande des directeurs des agences de bien-être à l'enfance des Premières nations et avec l'appui des chefs des Premières nations, l'Université St. Thomas et l'Université Dalhousie ont collaboré à la création du

programme de baccalauréat en travail social mi'kmaq et malécite. La première cohorte a commencé le programme en septembre 2005, et une seconde cohorte en est à sa deuxième année. Les étudiants peuvent s'inscrire au programme à l'une ou l'autre des universités et obtenir leur diplôme selon un format souple qui leur permet de conserver leur emploi et de minimiser les dérangements familiaux. Les étudiants font soixante heures-crédits en service social sur une période de trois ans, et ce, à un emplacement équidistant du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. D'ordinaire, les cours sont offerts chaque mois pendant une semaine et chaque printemps pendant deux mois.

Il est très important que nous continuions à former les membres des Premières nations afin qu'ils soient à même de satisfaire au besoin de services de bien-être social de leurs collectivités. Les principes des pierres de touche susmentionnés ont été largement adoptés en raison de la valeur démontrée de la prestation de services aux enfants des Premières nations par d'autres membres de celles-ci. Une gouvernance du Bureau par les Premières nations n'a aucune valeur si les enfants et les familles qui reçoivent les services ne s'identifient pas aux personnes qui interviennent dans leur vie. Cela dit, il est tout aussi important de disposer d'un personnel professionnel et accrédité, et de faire en sorte que la formation reçue soit axée sur la culture.

Formation en cours d'emploi pour les professionnels

Les travailleurs sociaux employés par le ministère du Développement social reçoivent une formation régulière. Selon les formateurs provinciaux, les employés des agences des Premières nations sont souvent les premiers à s'inscrire aux séances de formation en plus d'en être les participants les plus enthousiastes. À l'heure actuelle, il s'agit d'une formation de la série 100 des compétences génériques offerte annuellement deux fois en anglais et une fois en français dans la province. La formation de la série 100 des compétences génériques s'adresse aux travailleurs sociaux de première ligne en bien-être de l'enfance. Elle aborde notamment la sensibilisation culturelle, les effets de la violence et de la négligence, la médecine familiale axée sur l'enfant, la séparation, la perte et la permanence et la législation.

De plus, le gouvernement provincial fournit des « laboratoires » de transfert d'apprentissage à l'échelle régionale dans la province pour encadrer les travailleurs sociaux sur les compétences enseignées pendant la formation de la série 100 des compétences génériques et renforcer l'apprentissage dans le domaine. Il existe aussi des cours sur l'évaluation des risques, les entrevues d'enquête et les entrevues centrées sur les solutions. Le gouvernement provincial offre aussi un programme de formation de la série 500 des compétences génériques pour les gestionnaires et les directeurs d'agences.

Il est important de souligner que le Comité d'examen des décès d'enfants a recommandé « l'élaboration d'un module de formation pour répondre aux défis rattachés aux relations duelles. Cette formation doit être offerte aux travailleurs sociaux des organismes de services à l'enfance et à la famille des Premières nations ». Grandir, vivre et être travailleur social dans une petite collectivité sont des défis uniques aux travailleurs sociaux des Premières nations. Le ministère du Développement social doit collaborer avec les agences pour créer une formation propre aux Premières nations afin d'aborder les questions qu'entraîne la pratique du travail social dans une petite collectivité où le travailleur social peut connaître personnellement ses clients.

Sensibilisation auprès des collectivités des Premières nations et formation

Lors de l'examen, nous avons découvert que la formation du Processus du perfectionnement et du soutien des familles-ressources (PPSFR) s'adressant aux parents de famille d'accueil fait défaut. Quelques agences, notamment Elsipogtog, ont été en mesure d'obtenir, auprès du ministère du Développement social, une formation spécialisée du PPSFR pour les parents de famille d'accueil. Cependant, dans la plupart des collectivités des Premières nations, cette formation n'est pas offerte de façon constante.

RECOMMANDATIONS

- 48. Il est recommandé qu'au cours des cinq prochaines années, le Bureau et les partenaires concernés fassent passer de quarante-deux pour cent à soixante pour cent le pourcentage de travailleurs sociaux des services à l'enfance et à la famille des Premières nations du Nouveau-Brunswick.
- 49. Il est recommandé que le gouvernement provincial et le MAINC assurent un soutien continu au programme de baccalauréat en travail social mi'kmaq et malécite afin de garantir un nombre suffisant de travailleurs sociaux des Premières nations, et qu'ils travaillent avec le Bureau pour veiller à continuellement mettre l'accent sur la formation, le recrutement et le maintien en poste des travailleurs sociaux des Premières nations. Plus particulièrement, il est recommandé que le Bureau, le MAINC et le gouvernement provincial créent des incitatifs pour encourager les membres des Premières nations à poursuivre des études et des carrières en travail social et à ensuite pratiquer dans les collectivités des Premières nations.

- 50. Il est recommandé que les racines indigènes de la concertation familiale et son utilisation dans les services de bien-être à l'enfance des Premières nations du Nouveau-Brunswick soient reconnues explicitement dans les séances de formation sur l'organisation de concertations familiales, et que le ministère du Développement social s'assure que les travailleurs sociaux des collectivités des Premières nations profitent de telles séances.
- 51. Il est recommandé que la formation de base de tous les travailleurs sociaux provinciaux devienne plus sensible à la culture en faisant appel à des experts en travail social des Premières nations pour offrir des cours sur les services de bien-être à l'enfance des Premières nations, en insistant sur les approches et les défis propres à de tels services.
- 52. Il est recommandé que le Bureau élabore et mette en œuvre un plan pour veiller à ce que la formation et les mises à jour du Processus du perfectionnement et du soutien des familles-ressources soient mises à la disposition des parents de famille d'accueil et des requérants adoptifs des Premières nations.
- 53. Il est recommandé que le Bureau s'assure que les travailleurs sociaux qui oeuvrent dans les collectivités des Premières nations sont inclus dans les programmes de formation annuels qui offrent une formation précise sur des questions qui touchent les collectivités des Premières nations (par exemple l'abus de drogues, l'exposition à la toxicomanie de plus d'un parent ou membre de la famille, le suicide et les bonnes techniques d'entrevue des victimes d'agression sexuelle).
- 54. Il est recommandé que le Bureau travaille avec le Conseil des aînés pour fournir une formation et une orientation continues spirituelles et culturelles aux travailleurs sociaux et aux gestionnaires et (lorsque le cas le justifie et avec le consentement du client) pour aider aux interventions dans des cas individuels.

Gestion de cas, échange d'information et prestation intégrée des services

Une des améliorations les plus pressantes dans la prestation de services de bien-être de l'enfance des Premières nations du Nouveau-Brunswick est l'établissement d'un système de gestion des dossiers adéquat. En ce moment, toutes les agences de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations, à l'exception d'Elsipogtog, fonctionnent selon un système de gestion des dossiers manuel et fondé sur le papier. Bref, cela équivaut à un écart

technologique de vingt-cinq ans par rapport au système de bien-être à l'enfance du gouvernement provincial.

Les systèmes de sécurité des agences existantes des Premières nations font défaut, même si certains bureaux y ont apporté récemment des améliorations, y compris l'installation de classeurs résistants au feu. Les systèmes informatiques des bureaux des agences sont défectueux et se composent en partie d'anciens ordinateurs du gouvernement provincial. Dans bien des cas, ces ordinateurs ne sont pas utilisés pour la gestion des dossiers des clients étant donné que ceux-ci sont encore sur support papier et qu'il n'existe pas de système informatique dans lequel saisir les notes sur les clients. Obtenir de l'information en consultant les interventions antérieures, particulièrement dans les bureaux où le taux de roulement du personnel est élevé, est laborieux et coûteux en temps. Il est également très difficile de transférer de l'information lorsqu'un client déménage d'une réserve à une autre, s'installe dans une réserve ou la quitte. La demande retentissante qu'a reçue notre équipe d'examen des travailleurs sociaux est de leur donner accès à Familles NB, le système de gestion des dossiers des services de bien-être de l'enfance du gouvernement provincial.

Quoique Familles NB doive être mis à jour, il comprend tout de même une fonctionnalité considérable qui profiterait grandement au personnel des agences des Premières nations. En plus de permettre la saisie des données et des plans d'intervention des clients, le système comprend plusieurs alarmes de rappel pour inviter l'activité d'un fichier à certains stades. Le système peut également produire des paiements et différents rapports. L'avantage principal du déploiement de Familles NB dans les agences des Premières nations est qu'il facilitera grandement l'échange d'information lorsque les enfants ou leur famille déménageront ailleurs dans la province, même s'il est possible que le système doive être modifié afin d'être pertinent sur le plan culturel pour ceux qui s'en serviront dans les collectivités des Premières nations. Nous recommandons une mise en œuvre par étapes afin que les fonctions élémentaires de la gestion des dossiers puissent être offertes le plus tôt possible. Les fonctions d'échange d'information et de paiement suivraient au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles. En définitive, le Bureau des Premières nations voudra prendre une plus grande part de responsabilité relativement au développement continu du système, peut-être en ajoutant des fonctions à l'appui d'une prestation de services axés sur la culture.

Dans le cadre de la mise en œuvre de Familles NB, il faudra prévoir des coûts de démarrage, y compris les mises à niveau des ordinateurs et du système afin d'assurer l'accès au réseau, certaines collectivités n'ayant toujours pas accès aux connexions FAI. Nous recommandons que ces coûts soient couverts par le MAINC, et que le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick mette à disposition gratuitement le système Familles NB et fournisse une formation, un soutien des systèmes d'information et des mises à niveau du matériel.

Nos recommandations en ce sens suivent celles de la vérificatrice générale du Canada qui a recommandé précédemment une mise à niveau du système de gestion des dossiers des agences de bien-être de l'enfance des Premières nations afin d'améliorer les méthodes comptables de base.² Il est essentiel que toutes les agences des Premières nations reçoivent un appui centralisé pour ces services par l'intermédiaire du Bureau. Le désengagement en faveur de systèmes axés sur les agences ou d'autres solutions « maison » ne peut être considéré.

Un autre aspect clé connexe de l'examen est la qualité de l'échange d'information parmi les agences de bien-être de l'enfance des Premières nations, entre les agences et les autres fournisseurs de services au sein de la collectivité, entre les agences et les gouvernements fédéral, provincial et des Premières nations, et entre les agences et les organismes externes qui offrent des services aux mêmes particuliers ou familles. Même si l'adoption d'une version personnalisée de Familles NB va améliorer grandement la capacité des travailleurs sociaux à travailler de façon multidisciplinaire, elle soulève évidemment des questions de protocoles et d'ententes sur l'échange d'information concernant les clients des services de bien-être à l'enfance.

Le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse a présenté récemment de vastes recommandations au gouvernement du Nouveau-Brunswick sur la nécessité d'un échange d'information amélioré entre les représentants des différents ministères lorsque cela est dans l'intérêt de l'enfant.³ Les contraintes législatives relatives à la protection de la confidentialité sont considérables. Cependant, dans le contexte du bien-être de l'enfance des Premières nations, elles sont exacerbées et parfois éclipsées par les contraintes juridictionnelles et par les abus perçus des organismes de surveillance. Lorsqu'on ajoute cela aux antécédents d'abus et d'assimilation associés à d'anciennes politiques gouvernementales et à la méfiance qui en a découlé, il devient alors facile de comprendre pourquoi l'information n'a pas toujours été communiquée comme elle aurait dû l'être.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé publiquement à la mise en œuvre d'une prestation intégrée des services pour les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick. Alors que nous nous préparons à mettre sous presse le présent document, nous sommes encouragés par les progrès qu'ont réalisés le gouvernement provincial et les dirigeants des Premières nations

² Rapport de la vérificatrice générale du Canada, mai 2008. Chapitre 4, "Le programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations — Affaires indiennes et du Nord Canada."

http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl oag 200805 04 f 30700.html>.

³ Connexions et déconnexion : Rapport sur la condition des jeunes à risque et des jeunes qui ont des besoins très complexes au Nouveau-Brunswick, Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, province du Nouveau-Brunswick 2008.

Le rapport Ashley Smith, Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick, province du Nouveau-Brunswick 2008.

afin de s'assurer que le Cadre de prestation de services intégrés⁴, lequel est au cœur du programme social avant-gardiste axé sur la prévention du Nouveau-Brunswick, sera élaboré et lancé dans les collectivités des Premières nations. Le soutien du MAINC et d'autres ministères fédéraux est bien entendu essentiel au succès du projet. Ces investissements additionnels sont justifiés étant donné le caractère prometteur de cette approche pour veiller à ce que les enfants des Premières nations puissent profiter des avantages de l'intégration des services.

RECOMMANDATIONS

- 55. Il est recommandé que le ministère du Développement social mette à la disposition du Bureau et de ses agences le système de gestion des dossiers Familles NB, selon les adaptations nécessaires; que l'utilisation du système soit obligatoire pour l'ensemble des agences des Premières nations; et que les ordinateurs, la formation, les mises à niveau et le soutien aux utilisateurs soient fournis, puis actualisés de manière à satisfaire à l'obligation de rendre compte du MAINC.
- 56. Il est recommandé que le Bureau, le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick, le MAINC et d'autres ministères fédéraux et agences passent un engagement fondé sur des principes pour un financement adéquat afin de s'assurer que le Cadre de prestation de services intégrés proposé au Nouveau-Brunswick sera repris au sein des collectivités des Premières nations, et que les enfants des Premières nations qui changent de collectivité et qui reçoivent des soins en établissement ailleurs dans la province profitent pleinement du Cadre de prestation de services intégrés.

⁴ Connexions et Déconnexions, supra

Réduire les risques, répondre aux besoins : S'adapter à la situation des enfants et des jeunes à risque ou ayant des besoins très complexes - Réponse à l'ombudsman et défenseur des enfants et de la jeunesse. Province du Nouveau-Brunswick 2009

Partie II – Améliorer la vie et les perspectives des enfants des Premières nations

L'un des plus grands défis auxquels les Autochtones de l'Amérique du Nord ont dû faire face a été de conserver leur identité culturelle qui est ancrée dans une relation symbiotique et durable avec la terre, pendant que la société qui les entoure était animée par la recherche de la croissance économique et de l'épanouissement personnel et se préoccupait peu de la viabilité écologique à long terme. L'exil prolongé du chef et de l'homme de médecine sioux Sitting Bull dans les grandes plaines de la Saskatchewan fut un geste de défi motivé par son rejet de la vie de dépendance que lui offraient les agents fédéraux des Indiens dans les Dakotas. L'image de Sitting Bull demeurre aujourd'hui un archétype de l'autochtone américain affirmant son droit à la liberté et luttant pour assurer la pérennité d'un mode de vie traditionnel.

Cela étant dit, une vie de subsistance sur les grandes plaines à chasser des bisons que d'autres menaçaient d'extinction n'ont pas grand-chose à voir avec la vie des enfants mi'kmaq et malécites de nos jours. Aujourd'hui, la lutte pour faire respecter le mode de vie traditionnel a été menée et a été gagnée devant les tribunaux qui ont reconnu les droits de chasse et de pêche des Premières nations. De plus en plus, la vraie lutte est menée dans les collectivités où de plus en plus d'enfants sont à la recherche d'un sens et d'une identité et où les générations discutent entre elles de ce que cela signifie d'appartenir à une Première nation au Canada. Aujourd'hui, les enfants des Premières nations évoluent dans un contexte social qui est surtout propice à cultiver leur dépendance et qui, à travers l'histoire, a toujours eu tendance à dénigrer ou à abolir les normes et les valeurs culturelles immémoriales. La société moderne vient tout juste de commencer à prendre des mesures valables pour préserver et promouvoir les modes de vie ancestraux.

Bien plus que n'importe quel de leurs ancêtres, les enfants mi'kmaq et malécites d'aujourd'hui doivent relever les défis de la modernité. Les quelques vestiges des valeurs et des coutumes ancestrales qui n'ont pas été éliminés ou anéantis par le Rafle des années soixante, les pensionnats, la fréquentation de l'école publique ainsi que les chèques de paye et les bons d'emploi délivrés par les bandes doivent maintenant rivaliser avec la télévision par satellite, les messages textes et Internet. Avant d'examiner de plus près le contexte culturel et socio-économique actuel, il convient de donner un bref aperçu historique.

Aperçu historique

Les Premières nations mi'kmaq et malécites sont membres de la confédération Wabanaki et sont établies au Nouveau-Brunswick depuis plus de trois mille ans. Les Malécites ont une langue en commun avec les Indiens Penobscots et Passamaquoddy du Maine. La langue mi'kmaq est une langue algonquine apparentée, mais elle présente suffisamment de différences pour rendre pratiquement impossible toute conversation entre des interlocuteurs malécites et mi'kmaq. Les deux tribus sont arrivées de l'Ouest pour s'établir dans la région, et elles partagent des origines avec des tribus de la vallée de l'Ohio. Les rites de sépulture dont témoignent le site d'Oxbow et le tertre d'Augustine, à Metepenagiag, relient les Premières nations mi'kmaq à la culture préhistorique Adena qui s'était répandue dans l'Est de l'Amérique du Nord jusqu'à des régions aussi éloignées que la Virginie occidentale et l'Indiana modernes.

Au plan historique, nous savons que les Premières nations mi'kmaq et malécites se sont alliées aux colons français à la suite de leurs premiers contacts avec les Européens. Les Français ont tiré grand profit de leur médicine et des moyens de défense que leurs alliés pouvaient leur procurer contre les bandes de pilleurs de la Nouvelle-Angleterre. En fait, après la mise en œuvre par les Britanniques de leur politique sur la déportation des Acadiens en 1755, de nombreux colons français ont trouvé refuge chez leurs voisins mi'kmaq et malécites.

Curieusement, pendant que nous étions en train de rédiger le présent rapport, le philosophe canadien John Ralston Saul est venu à la Galerie d'art Beaverbrook, à Fredericton, pour lire des extraits de son livre *Mon pays métis*: quelques vérités sur le Canada. Selon la théorie audacieuse de M. Saul, nous serions tous des Métis. D'après lui, il est impossible de comprendre le Canada à travers le prisme des deux peuples fondateurs, parce que la majeure partie de notre histoire, à compter d'environ 1604 jusqu'en 1867, est en fait un processus d'acculturation au cours duquel les colons européens ont eu besoin de l'aide des Premières nations pour survivre et pour s'adapter à un nouveau climat rude et à un mode de vie axé sur le partage, l'équilibre et l'art du compromis. Certains qualifient de révisionniste la théorie de M. Saul, mais elle n'en comporte pas moins un élément de vérité et elle peut nous aider à comprendre les choses avec un regard neuf.

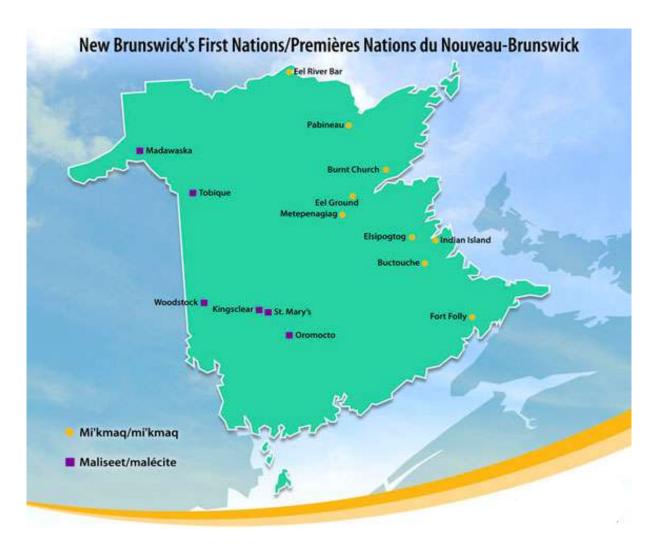
Ce qui est plus indubitable, c'est qu'après la formation de la fédération canadienne, l'impérialisme britannique a connu une montée qui a duré pendant une période considérable. Les minorités de tous genres, non seulement les Mi'kmaq et les Malécites, mais aussi les Acadiens, les Noirs, les Juifs et les catholiques irlandais, ont été traitées sans ménagement, étant donné que l'opinion dominante était favorable à l'objectif visant à transformer tout le monde en bons sujets britanniques. De façon générale, les Canadiens ont tourné le dos à ces visées et aux politiques qui les sous-tendaient dans les années 60 et 70.

En raison de la privation de leurs droits, de leur isolement et de leur démographie, les Autochtones du Canada ont été parmi les derniers à bénéficier des droits garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans les pages qui suivent, je me suis efforcé de résumer les leçons que les Acadiens ont apprises, y compris les démarches et les investissements publics qui y ont été faits pour préserver et promouvoir la collectivité de langue officielle minoritaire au Nouveau-Brunswick et qui peuvent servir de modèles pour la préservation et la promotion de la langue, de la culture et de l'identité des Mi'kmaq et des Malécites.

Portrait démographique et social des enfants des Premières nations au Nouveau-Brunswick

À cet aperçu historique – fort bref, j'en conviens –, nous devons ajouter un autre facteur de complexité, à savoir le gouffre qui existe entre les perspectives et le sort des enfants des Premières nations et ceux qui se présentent aux autres enfants de la province. Ces inégalités sont au cœur même des discussions politiques et des contestations judiciaires qui ont été mentionnées dans la partie I, mais l'avancement de ce dossier continue d'être freiné par le fait qu'on ne s'entend pas sur ceux qui doivent rendre compte des problèmes examinés ci-dessous et sur ceux qui doivent s'approprier des solutions.

Aujourd'hui, les enfants des Premières nations vivent au sein de quinze collectivités disséminées dans la province. La carte ci-dessous indique l'emplacement de ces Premières nations. Six des quinze collectivités, c'est-à-dire celles qui sont éparpillées le long du fleuve Saint-Jean, sont des Premières nations malécites, et les neuf autres, qui sont établies pour la plupart dans les régions côtières, sont des collectivités mi'kmaq. Selon le recensement de 2006, on trouve environ 1 172 000 membres des Premières nations au Canada, ce qui représente à peu près 3,8 % de la population totale du pays. Le recensement nous apprend également que 17 655 Néo-Brunswickois sont Autochtones et qu'ils constituent approximativement 2 % de la population de la province. Contrairement aux tendances démographiques générales au Nouveau-Brunswick, qui témoignent d'une population qui vieillit et qui décline à cause de l'émigration et des faibles taux de natalité, la population des Premières nations du Nouveau-Brunswick connaît une explosion des naissances. Toutefois, les chiffres de population du recensement ne rendent peut-être pas fidèlement compte de l'ampleur de cette explosion démographique, étant donné que les nouveau-nés autochtones ne sont pas tous inscrits comme membres de plein droit d'une Première nation.



Source: Secrétariat des Affaires autochotones.

Une proportion croissante des Néo-Brunswickois des Premières nations vit hors-réserve. En raison des dispositions de la *Loi sur les Indiens* et de l'augmentation du nombre de mariages et de structures familiales entre membres et non-membres des Premières nations, beaucoup plus d'enfants naissent dans des familles autochtones, mais sans être inscrits comme tels. Les sociologues et les psychologues n'ont pas encore commencé à se pencher sur les conséquences de cette politique sociale axée sur la race pour les personnes et les familles, mais celle-ci a sans doute contribué au succès d'une campagne qui prend de l'ampleur chez les Premières nations du Canada, qui refusent que l'inscription serve de moyen pour déterminer qui est et qui n'est pas un membre des Premières nations.

Ce qui m'a le plus troublé au cours de notre étude, c'est le nombre de jeunes parents qui sont venus témoigner devant nous de leur attachement profond à leur collectivité des Premières nations tout en admettant qu'en tant que parents, ils ne voudraient jamais y élever leurs enfants. Je peux difficilement imaginer un constat plus accablant de notre échec collectif qui

prive ces petits enfants des collectivités saines et des modèles de comportement qu'ils méritent. J'ajoute ma voix à celles des chefs de file et des travailleurs de la protection de l'enfance des Premières nations et j'affirme que nous avons la capacité et le devoir de faire mieux.

Santé et mieux-être

Enfin, un jour que Glooscap était assis seul près du feu et qu'il venait de jeter un autre bout de bois dans les flammes, une femme s'est approchée, elle s'est assise près de lui et elle l'a enlacé en lui disant : « As-tu froid, mon fils? » Il l'a regardée et lui a dit : « Qui es-tu? D'où viens-tu? » Elle lui a répondu : « Je suis ta mère. Je suis Neganoganim Gossees. Tôt ce matin, j'étais une feuille dans un arbre et je suis tombée au sol. La rosée s'est formée à la surface de cette feuille et, grâce à l'aide du Donneur de vie, Grand-Père Soleil et notre Mère, la Terre, m'ont donné le corps d'une jeune femme. » Elle a dit : « Je donne de la force à mes enfants. J'apporte les couleurs du monde : le bleu du ciel, le jaune du soleil, le vert de l'herbe, des arbres et des feuilles, le rouge de la terre, le noir de la nuit et le blanc de la neige. Et j'apporte la compréhension et l'amour pour que mes enfants apprennent à prendre soin les uns des autres, à compter les uns sur les autres et à s'aimer les uns les autres. C'est ainsi que la mère de Glooscap est venue au monde. »

Histoires de la création mi'kmaq, septième étape de la création

L'étape finale des histoires de la création mi'kmaq nous rappelle l'importance cruciale qu'a l'amour d'une mère dans la vie de chacun de nous et de nos collectivités. Cet enseignement a certes beaucoup influencé les recommandations que nous avons formulées ci-dessous en ce qui concerne les rôles des mères et des pères, mais il représente aussi un excellent point de départ pour notre examen des enjeux qui touchent la santé et le mieux-être. Témoignage et réconciliation Canada (TRC) a récemment reçu le mandat de documenter et de faire connaître les tenants et les aboutissants du régime des pensionnats qui a séparé plus de 150 000 enfants autochtones de leurs parents et de leur collectivité et qui les a dépouillés de leur langue et de leur identité culturelle. Pour le moment, mes propres consultations brèves auprès des membres des Premières nations de la province (qui ont en fait évité les pires ravages des

politiques sur les pensionnats) ⁵ m'ont convaincu que cette période de notre histoire collective est un des facteurs incontournables qui expliquent la désorganisation du tissu social des collectivités autochtones.

Des experts ont parlé des répercussions transgénérationnelles du régime des pensionnats qui a retiré des milliers d'Autochtones de leurs foyers et qui leur a interdit de parler leur langue et de s'adonner à leur culture. En plus d'avoir été forcés de renoncer à leur langue et à leur culture, de nombreux survivants des pensionnats ont été victimes de sévices physiques, psychologiques et sexuels. Beaucoup de survivants des pensionnats ne sont jamais retournés dans leur Première nation. Et ceux qui y sont retournés après être devenus de jeunes adultes se sont souvent sentis coupés de leur collectivité et de leur culture. De plus, leur expérience a eu un effet débilitant sur leur aptitude à élever des enfants, ce qui a perpétué leur traumatisme chez les générations suivantes.

Le pensionnat de Shubenacadie

Le pensionnat de Shubenacadie (Nouvelle-Écosse) a été exploité par l'église catholique de 1930 à 1966. Le seul pensionnat établi en Nouvelle-Écosse, il a accueilli des enfants Mi'kmaq et malécites de toutes les régions des Maritimes.

Environ 2 000 enfants autochtones ont fréquenté le pensionnat durant ses années d'activité. Quelque 200 élèves vivaient, chaque année, au pensionnat qui relevait d'un prêtre (qui était également le directeur de l'école) et d'une dizaine de religieuses. Les jeunes filles et les jeunes garçons étaient complètement séparés et n'avaient pas le droit de se mêler. Les parents pouvaient rendre visite à leurs enfants le dimanche, mais les élèves n'étaient pas autorisés à quitter le pensionnat pour de bon.

Comme de nombreux survivants des pensionnats, les élèves à Shubenacadie ont été soumis à la violence physique, mentale et sexuelle. Ils étaient obligés de travailler à la cuisine, à la buanderie, à la grange et aux champs.

Le pensionnat a fermé ses portes en 1966 et a été détruit par un incendie en 1985.

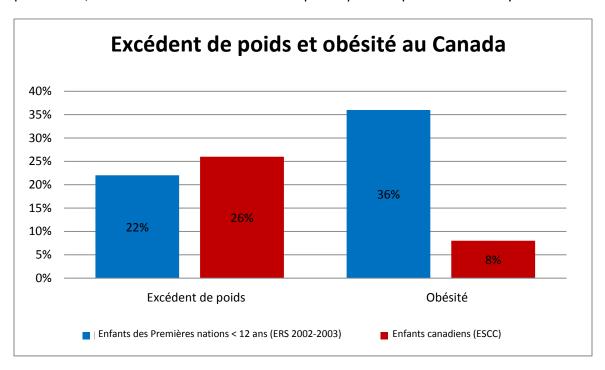
[TRADUCTION] Outre le préjudice causé à chaque survivant [des pensionnats], nous devons tenir compte des effets transgénérationnels cumulatifs à long terme sur les collectivités des Premières nations, y compris la dissociation de la

⁵ Selon les statistiques de Services Canada, 150 Néo-Brunswickois ont demandé une indemnisation dans le cadre de la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens* et 129 demandes ont été acceptées. Ces Néo-Brunswickois ont été scolarisés à la Shubenacadie Indian Residential School, en Nouvelle-Écosse. Un plus grand nombre d'enfants autochtones du Nouveau-Brunswick ont fréquenté les externats indiens, au lieu d'être pensionnaires à « Shubie », mais ils ne sont pas admissibles à une indemnisation, même s'il régnait un même climat d'assimilation dans les externats.

collectivité, la perte de fierté et d'estime de soi, la perte de l'identité, de la langue, de la spiritualité, de la culture et de la capacité d'élever des enfants.⁶

Il s'agit d'un facteur historique qui permet de mettre en contexte les problèmes de santé et de mieux-être auxquels font face les enfants des Premières nations de nos jours. Bien sûr, il existe une foule d'autres facteurs sociaux et économiques que nous examinerons ci-dessous, mais j'aimerais d'abord décrire comment se portent globalement les enfants des Premières nations.

L'Enquête sur les enfants autochtones de Statistique Canada fournit des données générales sur la santé des enfants des Premières nations au Canada. Cette enquête permet d'évaluer la santé des enfants autochtones (Premières nations, Métis, Inuit et hors réserve). Ces statistiques indiquent que dans la région de l'Atlantique, 52 % des enfants autochtones souffrent d'un problème de santé chronique et 41 % sont atteints d'une maladie chronique grave. Dans le même ordre d'idées, les données comparatives permettent d'apprendre non seulement que les enfants du Canada atlantique présentent les taux d'excédent de poids et d'obésité les plus élevés au Canada, mais aussi que les taux enregistrés chez les enfants autochtones sont encore plus élevés, notamment leur taux d'obésité qui est plus de quatre fois la moyenne nationale.



Remarque : L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) ne tient pas compte des populations des réserves autochtones ni des populations inuites qui vivent dans les territoires. L'Enquête longitudinale

64

⁶ Wieman, CA, *Return to Native Roots: Aboriginal Health Building Informed Partnerships*, document présenté à la 55^e assemblée clinique annuelle de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada, du 25 au 29 juin 1999, Montréal, Québec.

régionale sur la santé des Premières nations (ERS) comptabilise les enfants âgés d'au plus 11 ans, et l'ESCC tient compte des enfants âgés de 2 à 17 ans.

Source : Smylie, Janet et Adomako, Paul (éd.), *Indigenous Children's Health Report: Health Assessment in Action*, Keenan Research Centre, St. Michael's Hospital, 2009.

Au Nouveau-Brunswick, les constatations des chercheurs qui traitent les enfants atteints du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) sont encore plus perturbantes. Le TSAF peut avoir des conséquences légères ou graves sur le développement d'un enfant, et il arrive souvent qu'il ne soit pas diagnostiqué. Des études montrent que les enfants, les adolescents et les adultes atteints du TSAF risquent beaucoup plus que les autres d'éprouver des troubles de l'attention et de faire des dépressions, des crises de panique ainsi que des menaces et des tentatives de suicide. Selon les experts, environ 1 % des enfants sont atteints du TSAF au Canada. Cependant, près de deux cents cas ont été signalés sur mille enfants dans une seule Première nation du Nouveau-Brunswick, ce qui donne un taux de prévalence de 20 %, soit à peu près vingt fois la moyenne nationale.

La dépendance au jeu et l'alcoolisme ont été fréquemment mentionnés au cours de nos rencontres de mobilisation des collectivités, mais les membres des collectivités nous ont dit à de nombreuses reprises que la toxicomanie et la pharmacodépendance continuent de faire des ravages dans leurs collectivités et de déchirer des familles. Pendant nos travaux, nous avons déterminé que plus de 224 adultes des Premières nations prenaient de la méthadone pour lutter contre leurs problèmes de dépendance. À la clinique de Miramichi seulement, les noms de 36 membres des Premières nations figuraient sur la liste d'attente en vue d'un traitement à la méthadone. Deux des sept cliniques de maintien à la méthadone

Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale

L'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) désigne une grande étendue de troubles causés par la consommation d'alcool durant la grossesse. L'alcool consommé par une femme enceinte peut porter atteinte au développement du cerveau de son enfant, ce qui se traduira par des troubles sur le plan physique, comportemental et cognitif.

Il n'existe aucun remède pour l'ETCAF. Toutefois, les personnes souffrant de l'ETCAF peuvent connaître une vie normale si elles recoivent un soutien et les nécessaires. Bon ressources nombre terminent leurs études et occupent un emploi rémunéré. Toutefois les personnes souffrant de l'ETCAF risquent plus de présenter des problèmes de santé mentale, d'avoir des démêlés avec la justice, d'abandonner leurs études, de souffrir de problèmes liés à la consommation d'alcool et d'autres drogues et d'être sans emploi.

de la province sont situées dans des collectivités de Premières nations (Elsipogtog et Oromocto). Les admissions au traitement à la méthadone d'adultes autochtones sont environ treize fois plus nombreuses que dans la population en général. Dans une collectivité où nous nous sommes rendus, plus de 60 personnes (10 % de la population) prenaient de la méthadone et d'autres étaient encore sur la liste d'attente. Dans d'autres collectivités, plusieurs nouveaunés étaient venus au monde toxicomanes et avaient été traités dans des services de néonatalogie en raison de symptômes de sevrage.

Il va sans dire que les enfants sont énormément affectés par la consommation de drogue de leurs parents. Souvent, les enfants de toxicomanes deviennent eux-mêmes toxicomanes. Les travailleurs à la protection de l'enfance auxquels nous avons parlé nous ont dit qu'il n'est pas rare de voir des enfants faire l'expérience de drogues dures dès l'âge de huit ou dix ans et qu'ils sont forcés plus que jamais d'intervenir auprès de familles dont les deux parents sont aux prises avec des problèmes de dépendance. Dans une petite collectivité qui comptait moins de deux cents maisons, le directeur du bien-être de l'enfance pouvait penser à seulement quelques foyers où aucun problème d'alcoolisme ou de toxicomanie n'avait été signalé à son organisme. De nombreux enfants de cette collectivité avaient évidemment besoin de protection, mais il s'y trouvait très peu de ressources de placement adéquates. Le directeur a confié à mon équipe d'enquêteurs : « Je ne peux pas garantir que les enfants sont en sécurité, mais je m'efforce de rendre leur existence plus sûre. »

Les conseils de bande et le ministère du Développement social doivent attaquer de front ce problème critique. Mais au-delà des besoins immédiats, nous devons, en tant que province, beaucoup mieux comprendre la situation épouvantable de certains enfants et adolescents des collectivités des Premières nations et faire en sorte que ces collectivités prennent des mesures valables pour y remédier. À mon avis, nous devrions commencer par nous renseigner et par nous préparer à rendre des comptes à ces enfants qui, dans l'histoire de Glooscap, ont le regard tourné vers nous.

Dans mon rapport annuel sur la situation des enfants au Nouveau-Brunswick, j'ai parlé de la nécessité de mieux rendre compte des résultats et des progrès de nos enfants à chaque étape de leur développement. J'ai été encouragé par les réactions du public à ce rapport, qui en est à sa deuxième parution, mais plusieurs observateurs ont insisté sur le fait que nos données étaient incomplètes et qu'elles devraient être ventilées selon le sexe, l'âge et l'origine ethnique pour que nous puissions suivre l'évolution de la situation de façon précise et quantifiable. Le manque de données probantes au sujet des enfants autochtones du Nouveau-Brunswick est certes une difficulté que j'ai rencontrée à maintes reprises au cours du présent examen. La petite taille de notre population des Premières nations, sa division entre des membres qui vivent dans les réserves et d'autres qui sont établis hors réserve, le peu de séries de données

cumulatives sur ces deux groupes et l'absence d'un système valable de gestion des dossiers de protection de l'enfance sont des facteurs qui nous ont compliqué la tâche et qui expliquent la pénurie de données probantes.

J'estime qu'il faudrait de nouvelles stratégies à l'échelle de la province pour lutter contre les toxicomanies et pour faire face aux problèmes qui en découlent. Bien entendu, il s'agit d'un défi que les collectivités doivent relever elles-mêmes, et j'ai constaté que celles-ci sont extrêmement déterminées à cerner les solutions et à se les approprier. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait preuve de leadership en élaborant une stratégie de réduction de la pauvreté qui est fondée sur des pratiques valables de mobilisation du public. C'est ce genre de démarche qui doit être mise en œuvre pour élaborer des stratégies concrètes et fructueuses dans le but de se débarrasser de la consommation abusive de médicaments prescrits et de la dépendance aux drogues illicites qui touchent les collectivités des Premières nations et de nombreuses autres localités de notre province. D'autres facteurs liés au maintien de l'ordre et à l'encadrement de la distribution des médicaments prescrits entrent également en ligne de compte. Le gouvernement provincial devrait avoir recours aux solutions de cybersanté qui pourraient être utiles à cet égard.

RECOMMANDATIONS

- 57. Il est recommandé que le Bureau, en collaboration avec la GRC, Santé Canada, le MAINC et les ministères de la Santé, du Développement social, de la Sécurité publique, de l'Éducation et du Mieux-être, de la Culture et du Sport, s'efforce d'établir des points de référence communautaires sur le nombre d'enfants pris en charge, les taux de toxicomanie, les taux d'incarcération des adolescents et d'autres indicateurs et déterminants du mieux-être des enfants des Premières nations et qu'il fixe des objectifs communautaires dans le but de faire correspondre ces points de référence aux moyennes provinciales dans des délais convenus.
- 58. Il est recommandé que le Bureau, en collaboration avec les gouvernements fédéral et provincial, offre davantage d'activités d'éducation et de formation sur les toxicomanies aux fournisseurs de services et aux membres des collectivités des Premières nations.
- 59. Il est recommandé que le ministère de la Santé et Santé Canada accélèrent la mise en œuvre du programme de surveillance pharmaceutique et que des efforts particuliers soient déployés, notamment dans le cadre d'une collaboration avec les collectivités

des Premières nations, pour faire en sorte que ce programme soit efficace et qu'il tienne compte des besoins des membres des Premières nations qui vivent dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci.

- 60. Il est recommandé que le Bureau, en collaboration avec Santé Canada, le ministère du Développement social, le ministère de la Santé et la GRC, déploie des efforts particuliers pour renforcer les capacités des services adaptés à la culture, y compris des services pour les aînés et pour les membres inscrits des Premières nations qui vivent à l'extérieur des réserves.
- 61. Il est recommandé que les chefs des Premières nations élaborent des plans et des programmes d'intervention avec d'autres partenaires communautaires (comme les programmes Parents-Secours et Partenaires des jeunes ainsi que la GRC) pour rendre les rues des collectivités autochtones sûres pour les enfants.
- 62. Il est recommandé que le ministère du Développement social et le ministère de la Sécurité publique collaborent avec le Bureau et avec les partenaires communautaires pour offrir des programmes et des activités de formation adaptés à la culture aux clients et au personnel qui fournit des services aux adolescents au Centre de traitement résidentiel Portage Atlantique, au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick et aux autres foyers de groupe, maisons de transition et maisons d'hébergement subventionnés par le gouvernement provincial.
- 63. Il est recommandé que le Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick, Santé Canada, le ministère du Développement social, le MAINC et le Bureau collaborent avec le Défenseur des enfants et de la jeunesse, le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) et d'autres partenaires communautaires dans le but de mieux éduquer et informer tous les résidants du Nouveau-Brunswick au sujet des disparités qui touchent les enfants des Premières nations dans la province.

Emploi et économie

La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada milite sans relâche pour que des mesures soient prises dans le but de régler les questions de la pauvreté et du logement, car elles font partie des problèmes sous-jacents critiques pour le bien-être des enfants des Premières nations. Cette démarche s'inscrit dans la foulée des recommandations formulées par la récente Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones ainsi que des recherches menées dans le cadre du projet de l'Université Harvard sur le développement économique des Indiens de l'Amérique du Nord. De plus, le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, qui se trouve à Florence, en Italie, a publié de nombreux rapports qui font état de l'ampleur et de l'impact de la pauvreté infantile dans les économies des pays développés. L'introduction de son septième bilan décrit sommairement certains des risques liés à la pauvreté infantile:

Des éléments en provenance de nombreux pays apportent continuellement la preuve que les enfants qui grandissent dans l'indigence sont plus vulnérables, généralement plus exposés à la maladie, aux difficultés d'apprentissage et de comportement, à l'échec scolaire, aux grossesses précoces, à de médiocres qualifications et aspirations, aux bas salaires, au chômage, et à la dépendance de l'assistance publique. Cette liste de maux entraînés par la pauvreté ne doit cependant pas masquer le fait que de nombreux enfants issus de familles pauvres ne relèvent d'aucune de ces catégories. Mais en général les enfants élevés dans la misère sont en butte à des désavantages prononcés et évidents.⁸

Étant donné que je viens tout juste de visiter chacune des quinze Premières nations du Nouveau-Brunswick, je trouve l'extrait reproduit ci-dessus particulièrement évocateur. Dans ces collectivités, le manque d'infrastructures municipales et récréatives, la piètre qualité du parc de logements et l'absence de toute activité commerciale valable m'ont particulièrement frappé. De plus, ces collectivités font face à des problématiques de toxicomanie, de violence familiale et d'agression sexuelle et aux inquiétudes que suscite la criminalité ambiante. On nous a parlé, aux membres de l'équipe de travail et à moi-même, d'objectifs éducationnels abandonnés et de réussites scolaires qui n'ont pas débouché sur les carrières escomptées. On peut faire abstraction de ces faits et refuser d'y voir le visage de la pauvreté, mais en agissant de la sorte, on finit immanquablement par porter un jugement de valeur sur les membres de ces collectivités eux-mêmes et par les blâmer en se disant qu'ils sont les artisans de leur malheur.

_

⁷ < http://www.hks.harvard.edu/hpaied/>.

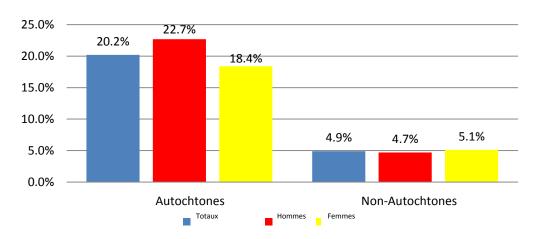
⁸ UNICEF, La pauvreté des enfants en perspective : Vue d'ensemble du bien-être des enfants dans les pays riches, Bilan Innocenti 7, 2007, Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF, Florence, Italie, p. 5. http://www.unicef.org/media/files/ChildPovertyReport.pdf>.

C'est ainsi qu'on renforce le cycle des stéréotypes et de la discrimination. Nous devons, au contraire, reconnaître les désavantages et les inégalités qui divisent les collectivités des Premières nations de celles qui les entourent et nous devons de toute urgence remédier à ces disparités de manière valable.

Les Premières nations de Kingsclear et de St. Mary's sont toutes deux situées dans la région de Fredericton et elles font partie des Premières nations les plus prospères au Nouveau-Brunswick. Ces collectivités se comparent avantageusement à de nombreuses autres Premières nations, ce qui rend d'autant plus perturbants les résultats du Profil de la population autochtone de Fredericton en 2006. Statistique Canada a été en mesure de dresser ce profil en raison du fait que la population de cette région est suffisamment nombreuse pour permettre d'interpréter les données du recensement. Même si le nombre d'Autochtones dans la région de Fredericton a chuté de 10 % depuis 2001, les données de 2006 indiquent qu'ils représentent quand même environ 3 % de l'ensemble de la population. La population autochtone est composée en grande partie de membres des Premières nations de Kingsclear et de St. Mary's qui vivent dans les réserves.

Le profil du recensement permet de conclure que dans la région de Fredericton, les jeunes Autochtones âgés de 14 à 24 ans étaient la moitié moins susceptibles de fréquenter l'école ou un établissement postsecondaire que les non-Autochtones du même groupe d'âge (42 % comparativement à 67 %). Comme le montre le tableau ci-dessous, dans la population en âge de travailler (entre 24 et 55 ans), le taux de chômage général dans la région se chiffrait à 4,9 %, par rapport à un niveau inquiétant de 20,2 % chez les membres des collectivités autochtones.

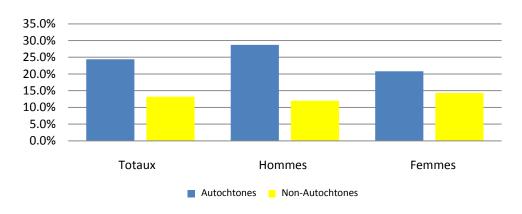
Taux de chômage des personnes âgées de 25 à 54 ans, populations autochtones et non autochtones, selon le sexe, Fredericton, 2006



Source: Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

Inversement, le taux d'emploi dans la région de Fredericton se chiffrait à 83,5 % en 2006, comparativement à seulement 63,7 % dans les réserves. De plus, parmi les personnes qui avaient travaillé à temps plein pendant toute l'année, les données de Statistique Canada faisaient état d'un écart salarial de 21 % en 2005 entre les Autochtones et les non-Autochtones (bien qu'on remarque une amélioration par rapport à l'écart de 25 % signalé en 2000). Enfin, dans la région de Fredericton, un ménage des Premières nations sur quatre vivait sous le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada, ce qui représentait un taux de pauvreté pratiquement deux fois plus élevé que dans les autres ménages de la région.

Proportion des personnes vivant sous le seuil de faible revenu avant impôt dans les populations autochtones et non autochtones, Fredericton, 2005



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

Les données statistiques réflétées ci-dessus indiquent bien qu'à plusieurs égards les communautés autochtones on vu des gains nets en terme de développement économique et de réduction de la pauvreté. Mais le taux de cette croissance laisse toujours un très grand nombre de familles et d'enfants dans la pauvreté. Cette inégalité fondamentale pèse sur la conscience de tous les canadiens. C'est pour cette raison que les experts en droits de la personne à Genève et à New York ont sommé le Canada de façon soutenue à faire de meilleurs progrès pour combattre la pauvreté des enfants autochtones. Fred Wien, l'auteur d'un rapport récent sur la lutte contre la pauvreté dans les premières nations soumet que la tendance des quarante dernières années est positive en matière de croissance économique sur les premières nations. Il est évident cependant d'après toutes les études que cette croissance ne s'est pas maintenue au niveau de la croissance économique générale au pays. Le résultat est que l'écart économique entre les premières nations et le reste du pays s'est creusé et que les familles autochtones sont maintenant plus pauvres, en termes relatifs, qu'elles ne l'étaient auparavant.

Les efforts récents tel le Partenariat pour les compétences et l'emploi des autochtones (PCEA), un programme fédéral de formation de la main-d'œuvre autochtone créé en 2004, et plus récemment le Aboriginal Workforce Development NB Inc. promettent de regrouper tous les niveaux de gouvernement ainsi que le secteur privé dans ces efforts de développement de la main d'œuvre autochtone. Cette approche horizontale au développement économique instaurée il y a déjà quinze ans par l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE) commencera j'espère à donner de meilleurs résultats sous peu. Pour les enfants et les familles de premières nations. Il faudrait cependant redoubler d'effort afin de s'assurer que les programmes de développement économique sont ciblés non seulement sur la formation de la main d'œuvre mais aussi sur le développement de la petite entreprise. Il faudrait aussi que les programmes mettent l'accent sur la création d'emplois favorisant les ménages avec de jeunes enfants et que le principe de l'horizontalité soit respecté jusqu'au niveau communautaire en invitant les municipalités avoisinantes, les conseils économiques régionaux et les chambres de commerce locaux dans le développement des programmes et la recherche de solutions.

Si l'on a un engagement sérieux envers le bien-être de l'enfance autochtone nous devons relever de front le défi de la pauvreté enfantile. Afin de ce faire nous devons avoir un dialogue franc et soutenu et revoir tous nos efforts et programmes de développement économique afin de s'assurer qu'ils soient centrés sur le bien-être des enfants et des familles. C'est en garantissant à la prochaine génération de travailleurs autochtones une chance égale sur les marchés économiques que nous garantiront le mieux une croissance améliorée et un développement durable.

RECOMMANDATIONS

64. Il est recommandé que les stratégies et programmes existants de développement économique des Premières nations soit évalués sous le parrainage de haut niveau du premier ministre et du ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, avec la participation des Premières nations, du MAINC, de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), d'Industrie Canada, de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (MEPFT) et d'Entreprises Nouveau-Brunswick afin de s'assurer que les enfants et familles bénéficient de façon prioritaire des programmes et opportunités rendues disponibles.

65. Il est recommandé qu'un sommet provincial sur le développement économique des Premières nations soit organisé pour mettre en œuvre la direction stratégique recommandée ci-dessus et pour faire en sorte que la stratégie ambitieuse de réduction de la pauvreté du gouvernement provincial soit avantageuse pour les collectivités des Premières nations, en particulier pour les jeunes familles autochtones.

Logement et structure familiale

Lily sait ce que cela signifie croiser constamment son agresseur, voir ses proches protéger l'homme qui lui a causé du tort, être aliénée de sa famille et de sa communauté et voir son agresseur circuler en toute liberté.

À partir de l'âge de 5 ans jusqu'à l'âge de 12 ans, elle a été victime de la violence sexuelle exercée par cinq différents agresseurs, dans trois Premiès nations différentes. Alors qu'elle était déplacé d'un logement multi-familles à une autre, l'abus a continué sur sept ans en dépit de ses protestations constantes. Ses attaqueurs insistait que si elle parlait elle mettrait d'autres personnes à risque, qu'elle serait blâmée ou qu'on ne la croirait pas. Lily était impuissante contre les menaces de ses attaqueurs et n'a pas pu comprendre que des gens qui devaient l'aimer et la protéger pouvait la blesser d'une façon qu'elle saisissait encore mal. Elle s'est donc mises à nier ce mal tout en faisant front quotidiennemnet à ses aggresseurs.

Lorsque Lily a eu seize ans son père l'a approché au sujet de ces aggressions après que ses sœurs ainées aient elles aussi dénoncés des agresseurs. Lily s'est sentie libérée d'un grand fardeau et elle a pu commencer à partager ses longues et pénibles expérience ce qui l'a mené sur une autre longue trajectoire de récupération. Dans l'espoir d'épargner à d'autres le sort d'être victime de ses prédateurs, elle expliquait à qui voulait bien l'entendre et à ceux qui ne le voulait pas aussi, ce qui lui était arrivé. Le désintérêt qu'on lui a montré l'a laissé encore plus exposée, meurtrie et sans repos. Elle a développé des addictions à la drogue et à l'alcool et a quitté l'école.

Ce ne fut que lorsque sa petite cousine est venue la voir pour parler d'abus sexuel elle aussi mais sans vouloir dénoncer quiconque, que Lily se décida à prendre action. Sachant qu'elle avait l'appui de son père, elle pris rendez-vous pour sa cousine et elle-même auprès de l'agence de services aux enfants et à la famille qui a contacté la GRC. Après deux ans d'enquête la GRC ne pouvait rien faire en raison d'un manque de preuve. On ne déposerait aucune inculpation à moins que les tantes ne portent accusation aussi ce

qu'elles refusaient de faire. Vaincue et revictimisée Lily se retourna encore vers les drogues et l'alcohol. Ce n'est qu'après qu'elle eut survécu à un accident qu'elle compris que sa vie pouvait avoir un autre sens, qu'elle pouvait peut-être aider d'autres victimes d'abus sexuel.

Lily a continué de vivre comme si de rien n'était. Lorsque Lily avait 16 ans, son père l'a confrontée au sujet des sévices. Avec l'aide de son père, Lily s'est adressée à la police qui, en fin de compte, ne pouvait pas grand-chose à cause du manque de preuves.

Avec l'aide de son père et de l'agence de services aux enfants et aux familles, elle s'est adressée à divers conseillers, mais aucun d'entre eux ne lui a vraiment été d'un grand secours. C'est sa participation à une cérémonie de guérison avec un Aîné de sa communauté qui l'a finalement soulagé et permis de se réconcilier avec l'abus. Elle a repris son effort de reconstruction, bien qu'il y eut encore des embûches. En transformant toutes ces expériences négatives en leçons de vie, Lily s'est convaincue qu'elle pouvait venir en aide à d'autres victimes d'abus.

Lors de son cheminement, Lily a découvert que sa chère enfant avait été victime de la violence sexuelle exercée par le concubin de sa mère. Lorsque Lily l'a confrontée avec cette information, sa mère s'est rangée dans le camp de son partenaire au lieu de celui de sa fille et de sa petite-fille.

Déterminée à obtenir justice pour sa fille, Lily est allée voir un travailleur social sans tarder avec son enfant pour signaler les sévices. Malheureusement, le travailleur social n'avait pas reçu de formation adéquate pour interroger les victimes de violence sexuelle. Donc, l'entrevue et le processus au complet n'ont abouti à rien. Les interrogations des médecins et des policiers n'ont que traumatisé encore plus la jeune fille. Comme dans le cas de l'agresseur de sa mère, il n'y avait pas assez de preuves pour déposer des accusations contre l'agresseur de l'enfant. Le système avait encore fait défaut à Lily et à sa fille. Elle se réconforta en appuyant sa fille d'une façon que sa propre mère n'avait jamais pu.

La vie continue pour cette mère et cette fille. L'enfant participe à des séances de counseling et de thérapie par le jeu. Lily est en voie d'obtenir un diplôme universitaire et elle prévoit ensuite aider les enfants de sa communauté et donner une voix au nombre incalculable de victimes de violence sexuelle.Lorsqu'on lui demande ce qu'elle dirait à d'autres survivantes elle indique : « Ca n'a pas été un chemin facile, mais tout ce qui en vaut la peine dans cette vie exige temps, résignation, guérisson, détermination, vision et persévérance. On m'a volé mon enfance, mon amour-propre et mon estime-de-soi, et je

continue à piocher, mais que le diable m'emporte si jamais je leur cède le droit de me voler mon avenir. »

Santé Canada a cerné douze déterminants de la santé : le revenu et le statut social, l'emploi, l'éducation, l'environnement social, l'environnement physique, le développement de l'enfant, l'hygiène de vie et la faculté d'adaptation, les services de santé, les réseaux de soutien social, la qualité biologique et génétique, le sexe et la culture. Que nous parlions de logement en tant que tel ou, plus généralement, de l'environnement physique, de la famille ou de l'environnement social et des réseaux de soutien, nous ne pouvons pas faire abstraction du fait qu'au fur et à mesure qu'un enfant grandit et apprend à connaître le monde, il continue de se développer à l'extérieur du ventre de sa mère dans l'environnement protecteur de son foyer et de sa famille. Il faut de nombreuses années pour qu'un enfant s'épanouisse et devienne un adulte en santé et productif. Pour intervenir de manière valable sur le bien-être d'un enfant, il faut commencer par porter un regard attentif sur son foyer et sur son milieu familial.

La famille d'un enfant est le milieu dans lequel il est élevé et il se développe. La famille est à un enfant ce que l'eau est à un poisson. Le poisson court des risques si l'eau est malsaine ou devient polluée, mais il est encore plus dangereux pour sa santé de le sortir de l'eau. Si on veut vraiment prendre soin du poisson et subvenir à ses besoins, on doit se soucier de la qualité de l'eau. Afin d'y arriver, il faut tenir compte de tout l'écosystème. Pour répondre aux besoins des enfants de la province, y compris les enfants autochtones, nous devons non seulement continuer de nous préoccuper des foyers et des familles, mais nous devons aussi adopter une perspective élargie qui tient compte de la santé de la collectivité dans son ensemble.

Quand je consulte les données du recensement que contient le Profil de la population autochtone de Fredericton, je suis troublé par le fait que le parc de logements relativement bien entretenus de Kingsclear et de St. Mary's fait assez mauvaise figure par rapport au reste de la région de Fredericton. Selon Statistique Canada, en 2006, un peu plus d'un Autochtone sur cinq (21 %) de cette région vivait dans une maison qui avait besoin de réparations importantes (en hausse par rapport à 20 % en 2001). À titre de comparaison, les Autochtones de la région de Fredericton étaient à peu près trois fois plus susceptibles de vivre dans une maison nécessitant des réparations importantes que ne l'étaient les membres de la population en général (7 % de l'ensemble de la population vivaient dans des logements médiocres).

En ce qui concerne la structure familiale, les données du recensement indiquent que les enfants autochtones de la région de Fredericton sont beaucoup moins susceptibles de vivre avec leurs deux parents que les enfants de la population en général. En 2006, seulement 63 % des enfants autochtones âgés de 14 ans et moins habitaient avec leur père et leur mère, comparativement à 81 % des enfants dans la population en général. Dans le même ordre d'idées, 28 % des

enfants autochtones de la région vivaient avec un seul de leurs parents, par rapport à 10 % des enfants dans l'ensemble de la population.

Dans plusieurs des collectivités autochtones que j'ai visitées, le nombre d'enfants pris en charge était si élevé que les travailleurs de la protection de l'enfance avaient de la difficulté à trouver des placements sûrs et adéquats et à faire en sorte que les parents d'accueil reçoivent une formation suffisante. Le tableau qui suit donne un aperçu du taux des enfants pris en charge dans les Premières nations comparativement à celui des enfants dans la population en général. La comparaison est très inquiétante, mais les problèmes paraissent exacerbés dans certaines collectivités, tandis que d'autres collectivités des Premières nations, comme celle de Kingsclear, ont des taux relativement peu élevés d'enfants pris en charge qui se comparent aux moyennes provinciales ou qui les dépassent. À mon avis, cela donne clairement à penser que le Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations devra faire en sorte que tous les organismes adoptent une démarche cohérente et offrent des soins d'un niveau comparable lorsqu'ils font affaire avec des familles autochtones. En tout état de cause, le ministère du Développement social et les organismes de bien-être de l'enfance des Premières nations doivent commencer à apporter des changements radicaux pour inverser la tendance selon laquelle les enfants des Premières nations du Nouveau-Brunswick sont six fois plus susceptibles que leurs camarades d'être pris en charge et placés à l'extérieur de leur foyer.

Collectivité	Population totale de 0 à 18 ans	Nombre d'enfants sous garde, de 0 à 18 ans	Taux de placement
Premières nations dans les réserves (N-B)	3 357	191	6 %
Population en général (N-B)	146 943	1 297	1 %

Au-delà de ce portrait statistique peu réjouissant, je suis hanté par une question qui a été abordée lors d'un cercle de discussion dans une Première nation qui paraissait être une collectivité modèle à bien des égards, en raison de son parc de logements, de son infrastructure développée et de ses mécanismes stables et élaborés de prestation de programmes. Pourtant, au cours du cercle de discussion dans cette Première nation, huit femmes et deux hommes ont affirmé que chaque famille de cette collectivité avait connu la violence familiale, l'agression sexuelle ou l'inceste. Il s'agissait d'une question honteuse dont personne n'avait osé parler

avant que nous entreprenions notre démarche. Depuis ce jour, j'ai reçu des lettres de plusieurs des membres de la collectivité qui avaient assisté à notre rencontre, cosignées par le chef et d'autres dirigeants communautaires, et qui désiraient me faire part de leur détermination collective à mettre un terme à cette maltraitance. Ces problèmes n'étaient pas l'apanage de cette Première nation, mais il est singulier et encourageant de constater que cette collectivité a décidé de s'approprier de la solution.

Les directeurs et les travailleurs du bien-être de l'enfance dans de nombreuses collectivités m'ont fait part de leurs préoccupations à l'égard de la planification des naissances, de la fréquence des grossesses chez les adolescentes et de l'accroissement de l'activité sexuelle chez les préadolescents. Leurs inquiétudes rejoignent les constats qui ont été formulés par le Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones dans son rapport publié en 2008 qui s'intitule Cadre stratégique pour mettre fin à la violence faite aux femmes abénaquises au Nouveau-Brunswick :

L'exploitation sexuelle des femmes et des filles autochtones est un problème important. Dans *Domestic Sex Trafficking of Aboriginal Girls in Canada: Issues and Implications*, Anupriya Sethi (2007) affirme que « 75 % des filles autochtones âgées de moins de 18 ans ont été victimes d'agression sexuelle; 50 % des filles sont âgées de moins de 14 ans, et presque 25 %, de moins de sept ans ». Des renseignements non scientifiques indiquent que ce problème existe également dans les collectivités du Nouveau-Brunswick, où les adolescentes se livrent souvent à des activités sexuelles en échange d'un moyen de transport (surtout dans les régions rurales) ou de drogues, ou pour répondre à d'autres besoins pratiques. Des compartiques de la compartique d

Je suis déterminé à demeurer un ardent défenseur du bien-être des enfants et des jeunes femmes des collectivités des Premières nations et de toute la province et je suis encouragé par l'exemple de membres de la collectivité qui ont pris l'initiative d'améliorer la vie des enfants et des familles dans leur propre milieu. J'endosse les opinions et les recommandations qui ont été formulées l'automne dernier par la Direction provinciale des questions féminines ainsi que par le comité qui a produit le *Cadre stratégique pour mettre fin à la violence faite aux femmes abénaquises au Nouveau-Brunswick* et je suis convaincu que le Bureau de services d'aide à

⁹ Sethi, Anupriya, « Domestic Sex Trafficking of Aboriginal Girls in Canada: Issues and Implications », La Revue des enfants et des familles des Premiers Peuples, vol. 3, n° 3 (2007), p. 57-71.

http://www.fncfcs.com/pubs/vol3num3toc.html.

¹⁰ Comité consultatif sur la violence faite aux femmes autochtones, *Cadre stratégique pour mettre fin à la violence faite aux femmes abénaquises au Nouveau-Brunswick*, mars 2008.

http://www.gnb.ca/0012/Womens-Issues/wabanaki-f.pdf>.

l'enfance et à la famille des Premières nations devra se pencher sur ce cadre et qu'il devra participer activement à sa mise en œuvre.

RECOMMANDATIONS

- 66. Il est recommandé que les chefs des Premières nations, en collaboration avec la Direction du logement du Nouveau-Brunswick, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et le MAINC, subventionnent et élaborent un plan d'action provincial sur le parc de logements des collectivités des Premières nations, en accordant une importance particulière au besoin de logements adéquats pour les jeunes familles et les enfants.
- 67. Il est recommandé que les agences restructurées aient un mandat non équivoque et disposent de ressources adéquates pour mettre en œuvre des recommandations et des programmes, de concert avec les groupes de femmes et avec les organismes à but non lucratif, afin de soutenir le Cadre stratégique pour mettre fin à la violence faite aux femmes abénaquises au Nouveau-Brunswick.
- 68. Il est recommandé que le Bureau collabore avec les agences, avec le gouvernement provincial et avec d'autres partenaires communautaires afin d'élaborer une stratégie pour s'attaquer aux facteurs de risque qui expliquent la négligence envers les enfants, notamment pour mettre sur pied une version destinée aux Premières nations du programme Y'a personne de parfait ou un programme semblable adapté à la culture.
- 69. Il est recommandé que le Bureau, en collaboration avec Santé Canada et le ministère de la Santé, fasse en sorte que les travailleurs sociaux dans les collectivités autochtones obtiennent les outils professionnels, techniques et financiers pour organiser des services d'intervention adaptées à la culture qui abordent les questions de l'agression sexuelle, de la consommation de drogue, de la grossesse chez les adolescentes et des activités sexuelles des préadolescents.

Les enfants et le droit

Le rapport entre les enfants et les autorités policières n'est pas toujours évident. En règle générale, nous nous efforçons de tenir les jeunes enfants à l'écart des interventions difficiles, mais parfois nécessaires, des autorités chargées du maintien de l'ordre. Je veux parler non seulement des enjeux que suscite la détention des jeunes des Premières nations, mais aussi plus généralement du mandat qu'a la police de procurer à tous les enfants un milieu sûr et stable. Quand les policiers sont perçus comme les représentants d'un ancien oppresseur colonial, il devient encore plus difficile pour eux de faire respecter la loi et de demeurer motivés. Pourtant, les enfants autochtones ont davantage besoin de l'attention et des services de protection que de bons policiers peuvent donner à une collectivité que la plupart de leurs camarades.

À ce sujet également, l'équipe de l'étude a pu constater la consternation profonde que suscite la criminalité ambiante dans les collectivités des Premières nations, en particulier le trafic de stupéfiants et de médicaments prescrits, mais aussi la violence familiale et les agressions sexuelles. Certaines personnes nous ont dit que leur milieu n'était plus aussi sûr qu'autrefois, ce qui fait que les jeunes sont maintenant exposés à des risques plus grands, parce qu'ils jouissent des mêmes libertés que les générations précédentes.

Notre étude nous a aussi permis de faire un autre constat inquiétant en ce qui concerne le taux d'incarcération disproportionné des adultes et des adolescents autochtones. Au Nouveau-Brunswick, les membres des Premières nations représentent seulement 2 % de la population. Toutefois, en 2006-2007, 13 % des prévenus de sexe masculin et 20 % des prévenues de sexe féminin au Nouveau-Brunswick étaient des Autochtones, et 9 % des condamnés de sexe masculin et 21 % des condamnées de sexe féminin étaient des Autochtones. En tout, 8 % des personnes placées en détention au Nouveau-Brunswick en 2007-2008 étaient des Autochtones.

Les taux d'incarcération des adolescents des Premières nations sont à peine plus encourageants. À certains endroits, ils sont à peu près proportionnels au nombre d'adolescents dans la population, mais le plus souvent, ils dépassent de quatre ou cinq fois ce que le chiffre de population à lui seul pourrait laisser prévoir. En 2007-2008, les adolescents autochtones représentaient 8 % de tous les adolescents admis en détention au Nouveau-Brunswick.

Taux d'incarcération des adolescents autochtones 2005-2006	Adolescents autochtones	Adolescentes autochtones
Renvoi sous garde	24 (10 %)	2 (3 %)
Probation	30 (8 %)	35 (7 %)
Garde différée	2 (2 %)	0 (0 %)
Garde en milieu ouvert	7 (10 %)	2 (8 %)
Garde en milieu fermé	9 (8 %)	2 (8 %)

Source : Ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick.

Vu ces statistiques inquiétantes, nous devons nous préoccuper des taux d'incarcération comparativement élevés chez les adolescents et les adultes autochtones et de leurs conséquences pour les familles et les collectivités. Le recours accru aux mesures de rechange et aux sanctions communautaires est une méthode qu'il vaut la peine de continuer à mettre en pratique, mais la véritable solution va consister à renforcer l'autonomie des collectivités et à établir des mécanismes de soutien des unités familiales afin de réprimer les écarts de conduite des adolescents au moyen d'interventions et de sanctions internes adéquates avant qu'il soit même nécessaire d'employer des moyens traditionnels pour lutter contre la criminalité en châtiant les criminels. Là encore, il faudra mettre l'accent sur la prévention.

De plus, les services de police doivent faire un effort important et ciblé pour éradiquer le trafic de drogues qui a détruit tant de milieux familiaux. Les enfants du Nouveau-Brunswick méritent mieux. Nous devons agir collectivement et rapidement pour mettre un terme à ces crimes. Il faudrait vraisemblablement déployer un effort soutenu pour établir, dans les Premières nations du Nouveau-Brunswick, en particulier dans les collectivités qui sont en état de crise et dans celles qui sont aux prises avec un problème généralisé de toxicomanie, une force policière communautaire qui s'inspire notamment des travaux qui ont récemment été entrepris par la Première nation d'Elsipogtog, avec la coopération de la GRC.

RECOMMANDATIONS

- 70. Il est recommandé que les agences, les fonctionnaires de la Sécurité publique, le ministère de la Justice, le ministère du Développement social et d'autres intervenants collaborent pour promouvoir les mesures de rechange et les méthodes de justice réparatrice afin de réduire les taux d'incarcération élevés chez les adolescents autochtones et d'investir davantage dans les sanctions communautaires et les initiatives de réadaptation qui permettent aux collectivités de faire connaître leurs attentes aux adolescents et d'assumer la responsabilité de leur réadaptation et de leur bonne conduite.
- 71. Il est recommandé que les agences, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de la Justice, le ministère du Développement social et d'autres intervenants, en collaboration avec les chefs et les conseils de bande des Premières nations, mettent sur pied des structures communautaires de soutien aux unités familiales dans lesquelles un enfant ou un adolescent a des démêlés avec la justice.
- 72. Il est recommandé que les agences, les fonctionnaires de la Sécurité publique, le ministère du Développement social, le ministère de la Justice et d'autres intervenants collaborent dans le but de réduire les taux d'incarcération élevés chez les membres adultes des Premières nations, en particulier dans l'optique d'atténuer leur impact sur les enfants autochtones. Il conviendrait d'envisager des sanctions de rechange qui, bien qu'ayant une fonction de dénonciation et une nature punitive, seraient ancrées dans une démarche globale de réinsertion sociale et de réadaptation qui est adaptée à la culture.
- 73. Il est recommandé que les chefs et les conseils de bande des Premières nations continuent de miser sur leurs relations avec la GRC et que la GRC, tout en demeurant active dans le milieu, renouvelle et améliore la dotation de ses services de police au sein des collectivités autochtones afin de réduire considérablement la consommation abusive de drogues illégales et de médicaments prescrits et d'intensifier les activités de police communautaire.

Enseignement public et postsecondaire

Hope avait d'hâte d'aller étudier dans la belle grande école de l'autre côté de la rivière, en face de sa collectivité autochtone. Elle avait fréquenté l'école de la Première nation de la maternelle à la sixième année et elle était sur le point de faire sa grande entrée à l'école secondaire locale. Il lui fallait à peine deux minutes par autobus de chez elle pour franchir la rivière et grimper une petite butte avant d'arriver à sa nouvelle école. Cette grande école provinciale offrait des sports organisés, des cours de théâtre et d'autres activités étudiantes qui enthousiasmaient Hope. Bien sûr, elle espérait aussi se faire de nouveaux amis et apprendre beaucoup de choses. Elle était l'une des trois élèves de son école qui allaient être intégrés dans trois classes qui comptaient chacune trente élèves. Hope savait qu'elle allait devoir étudier beaucoup et elle avait hâte aux camps d'essai des équipes de basketball, de softball, de volleyball et de cross-country.

Un jour, à sa nouvelle école, Hope a été invitée par son enseignante en sciences humaines à se lever et à lire à voix haute un passage d'un mince dépliant intitulé Indiens des forêts de l'Est. Dans cet extrait, les tribus étaient qualifiées de « sauvages ». Après avoir fait sa lecture à voix haute devant les autres élèves, Hope s'est hâtée à se rasseoir et est restée tranquille jusqu'à la fin de la journée. Quand elle est revenue chez elle, elle a confié à sa mère à quel point elle avait eu honte et elle lui a demandé si ce qu'elle avait lu était vrai, étant donné qu'il s'agissait d'un manuel scolaire. Hope a eu la chance d'avoir une mère forte et fière qui l'a aidée à comprendre ses racines. Sa mère lui a expliqué qu'un jour, peut-être, l'histoire et le patrimoine autochtones seraient enseignés du point de vue des Premières nations et par des gens des Premières nations. Grâce à l'appui et aux assurances de sa mère, Hope a tourné la page et a gardé sa détermination à être active dans son école et à réussir son secondaire. Elle y est arrivée.

Un court trajet en autobus peut faire toute une différence!

Peu de choses ont été dites au sujet des services d'éducation pendant nos rencontres de mobilisation des collectivités. L'équipe de l'étude a essayé de faire parler les jeunes autochtones des enjeux auxquels ils font face quand ils passent des écoles communautaires des Premières nations aux écoles intermédiaires et secondaires des localités voisines. Leurs réactions ont été mitigées. Certains ont dit qu'ils s'étaient sentis isolés et qu'ils avaient été victimes de discrimination, tandis que d'autres ont indiqué qu'ils s'étaient bien intégrés et qu'ils étaient heureux de fréquenter une école plus grande. Malheureusement, compte tenu des statistiques sur les résultats scolaires, nous sommes surpris que bien d'autres choses n'aient pas été dites à ce sujet. Nous sommes aussi très consternés du fait que dans deux des plus grandes premières nations au Nouveau-Brunswick les enfants on dû entamer cette année

scolaire dans des classes temporaires vu que leur écoles communautaires avaient été brûlées ou condamnées en raison de la mauvaise qualité de l'air. Si cette même situation sévissait dans toute autre communauté du Nouveau-Brunswick, de St-Stephen à Saint-Sauveur, je peux bien m'imaginer la tolée que cela ferait dans les médias. Et cependant à cet égard les reportages ont été sobres et sans trop de sequelles et peu de parents ont soulevé d'inquiétudes avec nous de leur propre chef. La seule explication que je peux imaginer à propos de ce silence, c'est que les parents et les membres de la collectivité sont aux prises avec des problèmes plus profonds qui les préoccupent davantage que les résultats scolaires des enfants. Il reste toutefois que les indicateurs de rendement scolaire et de participation post-secondaire sont aussi très décourageants.

Le Profil de la population autochtone de Fredericton, qui a été établi en 2006 par Statistique Canada, montre que dans une localité qui compte deux universités, deux campus du collège communautaire provincial et de nombreux autres établissements postsecondaires privés, les jeunes autochtones sont 25 % moins susceptibles de fréquenter l'école que les jeunes qui ne sont pas membres des Premières nations. Au sein de la population active âgée de 25 à 64 ans, à peine 53 % des Autochtones avaient terminé des études postsecondaires, comparativement à 65 % de la population en général. Quand on subdivise encore ces données, on constate que c'est surtout dans le secteur des métiers que les hommes autochtones ont obtenu des attestations d'études postsecondaires, comparativement à la formation collégiale chez les femmes autochtones. Si on tient compte uniquement de la formation universitaire, les hommes autochtones de la région sont de trois à quatre fois moins susceptibles d'être titulaires d'un diplôme universitaire que les hommes dans la population en général (9 % comparativement à 31,5 %), tandis que 17,5 % des femmes des Premières nations de la région de Fredericton ont un diplôme universitaire, par rapport à 31,2 % des femmes dans la population en général.

Ces statistiques peuvent paraître moins surprenantes si on consulte des dossiers provinciaux de rendement scolaire des enfants autochtones aujourd'hui. Le taux de décrochage à l'échelle provinciale des élèves de la septième à la douzième année se chiffrait à 2,4 % en 2007-2008. Au cours de la même période, le taux de décrochage des élèves autochtones (qui vivaient dans les réserves) qui fréquentaient l'école publique atteignait 8,6 %. Cette statistique tient compte seulement des élèves qui avaient entrepris l'année scolaire. Elle ne comprend pas tous les élèves qui n'ont pas fréquenté l'école du tout. Globalement, les enfants autochtones qui fréquentent l'école dans une réserve ou hors réserve éprouvent des difficultés et obtiennent des résultats considérablement inférieurs à ceux de leurs camarades non autochtones aux épreuves uniformisées.

ÉVALUATION DE LA COMPRÉHENSION DE LA LECTURE (EN ANGLAIS) EN DEUXIÈME ANNÉE

Type et emplacement de l'école	Inférieure au niveau attendu	Supérieure au niveau attendu
Provinciale	23 %	21,4 %
Premières nations, hors réserve	37 %	5,5 %
Premières nations, dans une réserve	44,2 %	4,7 %

Source: Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE EN ÉCRITURE (EN ANGLAIS) EN DEUXIÈME ANNÉE

Type et emplacement de l'école	Inférieure au niveau attendu	Supérieure au niveau attendu
Provinciale	40,6 %	5,2 %
Premières nations, hors réserve	63 %	4,1 %
Premières nations, dans une réserve	66,3 %	1,2 %

Source: Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

En quatrième année, on évalue la compréhension de l'anglais et les compétences en écriture des élèves. On remarque une diminution généralisée des résultats visés, mais dans l'ensemble, les enfants des Premières nations qui vivent dans une réserve réussissent moins bien que les enfants autochtones qui habitent à l'extérieur d'une réserve et ils obtiennent des résultats encore pires par rapport à ceux de la population en général. En quatrième année, aucun enfant des Premières nations vivant hors réserve ou dans une réserve n'a enregistré un résultat supérieur au niveau attendu lors des épreuves provinciales, alors que 7,1 % des enfants de la population en général y sont parvenus. En ce qui concerne la compréhension de la lecture, 2,9 % des enfants autochtones qui vivent hors réserve ont obtenu des résultats supérieurs au niveau attendu, comparativement à aucun des enfants qui habitent dans une réserve. La compétence en anglais est évaluée à nouveau en septième et en douzième année. Les tableaux qui suivent montrent que les tendances décrites ci-dessus empirent avec les années scolaires.

ÉVALUATION DE LA LITTÉRATIE (LECTURE) EN SEPTIÈME ANNÉE

Type et emplacement de l'école	Inférieure au niveau attendu	Supérieure au niveau attendu
Provinciale	34,2 %	11,9 %
Premières nations, hors réserve	54,3 %	3,1 %
Premières nations, dans une réserve	57,1 %	0 %

Source: Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

ÉVALUATION DE LA LITTÉRATIE (ÉCRITURE) EN SEPTIÈME ANNÉE

Type et emplacement de l'école	Inférieure au niveau attendu	Supérieure au niveau attendu
Provinciale	53 %	0,7 %
Premières nations, hors réserve	79,5 %	0 %
Premières nations, dans une réserve	85,7 %	0 %

Source: Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

COMPÉTENCE EN ANGLAIS (LECTURE) EN DOUZIÈME ANNÉE

Type et emplacement de l'école	Inférieure au niveau attendu	Supérieure au niveau attendu
Provinciale	43,5 %	17,6 %
Premières nations	66,1 %	3,6 %

Source: Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

COMPÉTENCE EN ANGLAIS (ÉCRITURE) EN DOUZIÈME ANNÉE

Type et emplacement de l'école	Inférieure au niveau attendu	Supérieure au niveau attendu
Provinciale	32,9 %	0,9 %
Premières nations	50,8 %	0 %

Source: Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

Au cours des derniers mois, beaucoup de travail a été fait au Nouveau-Brunswick pour combler le retard dans la réussite scolaire des enfants autochtones. À mon avis, le Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations devra faire preuve d'un leadership solide pour que toutes les agences et tous les travailleurs sociaux sur le terrain se préoccupent des résultats scolaires dans leurs interventions auprès des enfants pris en charge et des enfants qui ont besoin d'assistance. Il faudra employer des méthodes coopératives et multidisciplinaires comme celles que le gouvernement provincial a promises grâce au nouveau Cadre de prestation des services intégrés.

Selon des recherches effectuées dans ce domaine, pour que les enfants des Premières nations aient du succès dans leurs études, ils ont besoin d'un programme qui suscite leur intérêt à l'égard de leurs activités scolaires et qui les rend fiers d'eux-mêmes et de leur culture. L'une des plus belles découvertes que notre équipe a faites pendant ce projet a été le Parc du patrimoine de Metepenagiag, un centre d'interprétation de la culture mi'kmaq qui est niché sur la rive de la rivière Little Southwest Miramichi. Ce musée trilingue propose une production vidéo de haute technologie sur l'histoire du peuple abénaquis, des expositions archéologiques et historiques interactives en mi'kmag, en anglais et en français, un sentier qui serpente dans le bois jusqu'aux berges de la rivière où les Mi'kmaq se réunissent depuis trois mille ans ainsi qu'un authentique wigwam en écorce de bouleau. Je recommande que tous les enfants d'âge scolaire au Nouveau-Brunswick aient l'occasion, pendant leurs études, de visiter cet important centre d'interprétation. Quand ils découvriront ces attractions et quand ils parleront directement à des aînés et à des membres de la collectivité qui sont demeurés attachés à la terre, à la rivière et à leur peuple, les écoliers apprendront à apprécier la diversité culturelle qui existe au Nouveau-Brunswick ainsi que l'importance que notre province accorde à la préservation des cultures minoritaires, en particulier celles des peuples indigènes de notre région qui n'existent nulle part ailleurs dans le monde.

Il est extrêmement important de donner aux enfants des minorités linguistiques et culturelles la possibilité d'apprendre et de célébrer leurs traditions ancestrales et culturelles. Des efforts

devraient être déployés dans le but de faire connaître à tous les professionnels de la province les besoins des enfants autochtones à cet égard. Nous avons besoin de programmes spéciaux et de mesures particulières pour faciliter réellement la participation des enfants des Premières nations à des activités culturelles parascolaires et à des possibilités d'apprentissage qui sont propres à leur identité et pour faire en sorte qu'ils s'intègrent à la vie scolaire. C'est ce défi qui définit le Canada : la volonté de construire un groupe de collectivités, un lieu où chacun peut contribuer à un tout plus grand et en faire partie sans perdre la fierté qu'il éprouve pour son lieu d'origine, son identité ou sa culture.

Dans cette optique, je recommande que le MAINC, le gouvernement provincial et les Premières nations subventionnent un programme de moniteurs de langues ancestrales qui permettrait aux étudiants autochtones méritants du niveau postsecondaire de mener à terme leurs études tout en travaillant à temps partiel dans les écoles primaires et secondaires des Premières nations et du réseau public comme moniteurs de formation culturelle et linguistique. Je recommande en outre que des efforts particuliers soient déployés pour faire en sorte que chaque collectivité bénéficie des services des diplômés du programme de certificat d'enseignement immersif en langues autochtones offert par l'Université St. Thomas et d'autres programmes semblables.

J'ai été encouragé lorsque le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé récemment la mise sur pied d'un programme de maintien aux études et de recrutement au niveau postsecondaire qui vise à augmenter le nombre de diplômés mi'kmaq et malécites. Des programmes semblables sont déjà en place comme projets pilotes sur quelques campus des collèges communautaires, mais tous les campus n'ont pas accès à ces programmes et aucun des projets pilotes n'est assuré d'une pérennité. Tous ces programmes on besoin d'être continués et soutenus à moyen terme afin de s'assurer que les gains voulus deviennent réalité et demeurrent acquis. Il faudrait par surcroit que le gouvernement provincial contribue à la réussite de ces initiatives en mesurant le nombre de diplômes octroyés ainsi que le nombre de placements correspondants en milieu de travail de diplômés autochtones.

L'établissement d'un nouveau Bureau des perspectives autochtones au sein de la division du curriculum du ministère de l'Éducation est aussi très encourageant. Cette nouvelle unité de travail a déjà entrepris plusieurs initiatives prometteuses et des investissements directs auprès des écoles de Bande. L'unité promet aussi de faire bien d'autres choses en ce qui a trait à la litératie, la numératie, la transition à la maternelle, les formations linguistique en langue autochtone en ligne, des programmes de leadership et de mentoring pour les enfants et plus encore. Bien que les Premières nations et la province ont maintenant une nouvelle entente tripartite en éducation annonçant une initiative importante de réinvestissement des transferts de tuition, qui versera 50% de ces frais dans des programmes d'enrichissement scolaire

destinés aux élèves autochtones allant aux écoles publiques, l'initiative pose un risque réel d'aggraver le problème du faible taux d'inscription dans les écoles de bande.

Les Néo-Brunswickois et néo-brunswickoises savent fort bien quels sont les bénéfices que les communautés linguistiques minoritaires retirent du contrôle et de la gestion de leurs propres établissements scolaires et de l'instruction en langue maternelle. Nous ne devons ménager aucun effort à court ou à moyen terme afin de renforcer les services éducationels des districts en ce sens. Malheureusement la réalité aujourd'hui c'est que seul sept communautés autochtones ont une école communautaire de quelque sorte que ce soit et que ces sept écoles entre elles n'accueillent à chaque jours que 722 élèves alors que 1608 enfants se rendent jour après jour hors-réserve afin d'aller aux écoles publiques. Les nouveaux investissements par les districts scolaires publics dans des programmes d'insertion et d'enrichissement sont très utiles et bien accueillis, mais cela ne suffit pas et ne doit pas réduire l'emphase sur l'utilité de garder les enfants dans leurs écoles communautaires et d'apprendre dans leur langue d'origine le plus souvent possible.

RECOMMANDATIONS

- 74. Il est recommandé que le ministère de l'Éducation, en collaboration avec les Premières nations, révise les programmes d'études des écoles primaires, des écoles intermédiaires et des écoles secondaires pour faire en sorte que l'histoire des Premières nations (y compris l'histoire précoloniale, la période coloniale, les traités, l'héritage du régime des pensionnats, les règlements des revendications territoriales et les causes sur les droits des Autochtones) soit enseignée dans toutes les écoles de la province.
- 75. Il est recommandé que le MAINC, le ministère provincial de l'Éducation et les services éducationnels des premières nations entreprennent une étude approfondie sur comment accroître la capacité des premières nations à fournir des services éducationnels à tous les enfants d'age scolaire à l'intérieur de leur communauté et dans leur langue d'origine.
- 76. Il est recommandé que le ministère de l'Éducation, les autorités scolaires des Premières nations et les conseils d'éducation de district collaborent pour faire en sorte que les pratiques exemplaires en matière de participation aux activités parascolaires (fanfares, chorales, troupes de théâtre, clubs de débats, équipes sportives, groupes scolaires, conseils étudiants et mouvements comme Right to Play)

soient adaptées à la culture et aussi rassembleuses que possible afin de faciliter et d'accroître la participation des élèves autochtones à tous les niveaux et d'aider à combattre le racisme dans les écoles du Nouveau-Brunswick.

- 77. Il est recommandé que le gouvernement du Nouveau-Brunswick collabore avec tous les conseils d'éducation de district et avec le Parc du patrimoine de Metepenagiag pour dresser un plan, qui comprend des activités parallèles au programme et la préparation de cours appropriés, en vue de faire en sorte que tous les enfants d'âge scolaire dans la province visitent le parc du patrimoine pendant leur scolarisation.
- 78. Il est recommandé que les écoles des Premières nations et du réseau public provincial élaborent des programmes pour faire en sorte que la transition des enfants autochtones entre les écoles des Premières nations et les écoles du réseau provincial soit aussi naturelle que possible, qu'on prévienne l'intimidation et les comportements racistes de toutes natures et qu'on entretienne un climat d'apprentissage positif pour chaque élève.
- 79. Il est recommandé que les Premières nations conçoivent un modèle inspiré de celui de l'école d'Eel Ground qui s'appuie sur l'utilisation de la technologie, de la vidéo, de l'art dramatique et du théâtre pour inciter les jeunes autochtones à s'intéresser à l'apprentissage actif de leur culture et à l'étude des questions sociales comme la toxicomanie.
- 80. Il est recommandé que le MAINC, Patrimoine canadien et le gouvernement du Nouveau-Brunswick mettent sur pied un programme de moniteurs de langues mi'kmaq et malécites qui permettra aux jeunes Mi'kmaq et Malécites méritants de recevoir une bourse d'études postsecondaires pour perfectionner leurs compétences linguistiques et pour en faire bénéficier les enfants des écoles des Premières nations et du réseau public provincial.
- 81. Il est recommandé que le Bureau, le MAINC et le Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick collaborent avec tous les responsables des programmes de baccalauréat en travail social, en droit, en psychologie, en criminologie, en sciences infirmières et en éducation au Nouveau-Brunswick dans le but d'offrir des ateliers de sensibilisation aux perspectives autochtones dans le cadre de ces programmes, de mieux faire connaître les pensionnats, le Rafle des années soixante et les répercussions transgénérationnelles de ces politiques dans les collectivités des Premières nations d'aujourd'hui et de faire en sorte que les professionnels du

Nouveau-Brunswick connaissent la culture, les problèmes et la réalité Autochtones et qu'ils soient conscients de leurs incidences sur les enfants.

Leadership, sports et loisirs chez les jeunes

Dans chaque Première nation que j'ai visitée avec l'équipe du projet, les enfants et les adolescents nous ont immanquablement parlé de l'absence de sports et de loisirs dans leur milieu. Ils nous ont décrit la culture de la drogue et leur crainte que leurs camarades choisissent de s'adonner aux stupéfiants parce qu'il n'y avait rien d'autre à faire. Ils nous ont aussi souvent fait part des problèmes que leur occasionnait le manque de moyens de transport vers les centres urbains où des services et des débouchés sont plus facilement accessibles.

En tant que défenseur des enfants et de la jeunesse, je me suis efforcé, au cours des deux dernières années, d'encourager les décideurs de la province à surveiller étroitement et à mieux évaluer les perspectives et les activités qui s'offrent aux enfants et aux adolescents à l'extérieur de l'école. Combien de temps les enfants et les adolescents passent-ils devant un écran chaque jour et chaque mois, qu'il s'agisse de la télévision, du cinéma, de l'ordinateur, des jeux vidéo ou des réseaux sociaux virtuels? Quelle utilisation font-ils du téléphone et combien de temps passent-ils à échanger des messages textes? Combien d'heures consacrent-ils à leurs devoirs? Quel genre d'activité physique font-ils chaque jour? S'intéressent-ils à d'autres activités culturelles ou récréatives comme la danse, la musique, le théâtre et les arts visuels? Combien d'heures de bénévolat font-ils? Le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport a commencé à recueillir certaines données intéressantes sur ces questions dans le cadre de son Sondage sur le mieux-être auprès des élèves du Nouveau-Brunswick. Toutefois, cette enquête ne recueille aucune donnée sur l'appartenance ou l'affiliation aux Premières nations ou à une communauté culturelle. Ses résultats ne peuvent donc pas être ventilés ou analysés dans cette optique.

Pendant nos échanges avec les jeunes autochtones, il était encourageant de voir les leaders-nés prendre la parole pour exprimer leurs propres préoccupations et celles de leurs camarades. Mais j'ai perçu un sentiment d'impuissance dans leurs interventions. L'une des suggestions qui ont suscité beaucoup d'enthousiasme chez les jeunes était l'idée de faire renaître les Jeux d'été des Indiens. Compte tenu du succès plus récent des Jeux de l'Acadie et du rôle important qu'ils ont joué pour inculquer un sentiment de fierté et d'appartenance aux jeunes Acadiens des Maritimes, je suis très confiant que la relance des Jeux d'été des Indiens est un moyen idéal de stimuler le leadership et la résilience chez les enfants et les adolescents autochtones. Le MAINC devrait collaborer avec Patrimoine canadien et avec les gouvernements provinciaux des

Maritimes pour faire en sorte que les enfants des Premières nations bénéficient des mêmes avantages et débouchés que ceux qui sont publiquement mis à la disposition des jeunes de la minorité acadienne à cet égard.

Au-delà de cet investissement public pour promouvoir « des esprits sains dans des corps sains », je crois que les dirigeants autochtones devraient s'efforcer d'améliorer les possibilités de cultiver et de stimuler les compétences en leadership chez les jeunes des Premières nations. Cela pourrait être fait dans le cadre d'échanges de jeunes autochtones canadiens qui pourraient encourager le dialogue, le mentorat et l'apprentissage entre pairs. Ces échanges de jeunes entre les collectivités des Premières nations pourraient être très avantageux, en particulier au sein des collectivités mi'kmaq et malécites, mais il faut aussi que nous facilitions réellement le dialogue et les échanges interculturels entre les jeunes autochtones et leurs camarades non autochtones. Faire en sorte que les jeunes des Premières nations participent vraiment à des programmes de formation de leaders est une première étape importante en vue de rétablir l'équilibre au sein de notre collectivité dans son ensemble. Dialogue NB, la Fédération des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick, la Stratégie jeunesse du Nouveau-Brunswick et 21 Inc. ont tous une grande expérience de ces questions et pourraient jouer un rôle prépondérant afin de provoquer les changements nécessaires, mais Cadets Canada, Scouts Canada, les Guides du Canada, le Programme des prix du duc d'Édinbourg, le YMCA et de nombreuses autres associations actives dans les sports, la danse et la musique pourraient également être mis à contribution.

Évidemment, ces projets ne réussiront que si les dirigeants autochtones font eux-mêmes des investissements responsables et adéquats dans les programmes et l'infrastructure destinés aux enfants et aux adolescents. Il s'agit d'établir des priorités claires. Dans certaines collectivités des Premières nations, comme celles d'Eel River Bar et d'Elsipogtog, les enfants ont accès à des installations auxquelles leurs camarades de municipalités de taille semblable dans la province peuvent seulement rêver. Cette situation est attribuable au fait que ces collectivités et leurs dirigeants ont choisi de faire et de maintenir les investissements qu'il fallait pour offrir de meilleures perspectives à leurs enfants. Malheureusement, dans certaines autres collectivités, des centres de loisirs ont été transformés en maisons de jeux de hasard, privant ainsi les enfants et les adolescents de lieux où ils pourraient se rassembler, faire du sport ou tenir des activités organisées. Le Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations devrait prendre l'initiative de promouvoir la mise sur pied d'infrastructures et de programmes adéquats destinés aux enfants dans toutes les collectivités autochtones, et il devrait collaborer avec les conseils de bande dans le but d'établir des priorités claires dans ce domaine.

RECOMMANDATIONS

- 82. Il est recommandé que le Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif du Nouveau-Brunswick et des agences communautaires tels que la Croix-Rouge et le YMCA, conçoive un programme de formation de jeunes leaders autochtones qui met l'accent sur la promotion et la préservation de la langue et de la culture, sur le dialogue interculturel et sur la participation à la vie communautaire et qui met en valeur les modèles de comportement au sein des Premières nations.
- 83. Il est recommandé que les chefs et les conseils des Premières nations, en collaboration avec le MAINC, Patrimoine canadien et le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, soutiennent la relance des Jeux d'été des Indiens du Nouveau-Brunswick en tant que fête annuelle qui donne lieu à des compétitions culturelles et sportives entre jeunes autochtones.
- 84. Il est recommandé que Dialogue NB reçoive du financement pour établir un lieu de dialogue permanent mi'kmaq et malécite dans le cadre de sa mission en matière de langues officielles dans le but de faciliter le dialogue et les échanges scolaires entre les enfants mi'kmaq et malécites du Nouveau-Brunswick, du Québec, du Maine, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'entre les enfants autochtones du Nouveau-Brunswick et leurs camarades des autres écoles partout dans la province.
- 85. Il est recommandé que le Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec le MAINC, élabore un programme pilote pour faire en sorte que les enfants des Premières nations qui vivent dans les réserves aient accès à des installations sportives, récréatives et de loisirs adéquates.

Langue et culture

Joe est né de parents adolescents qui n'étaient pas mariés. Son père est membre d'une Première nation du Nouveau-Brunswick et sa mère n'est pas Autochtone. Au cours de sa petite enfance, Joe et ses parents ont vécu dans une réserve où Joe était entouré par sa famille, entre autres par ses grands-parents paternels. Mais quand Joe était âgé d'environ quatre ans, ses parents se sont séparés et sa mère a été invitée à quitter la collectivité, étant donné qu'elle n'était pas membre de la Première nation.

Lorsque Joe a fait son entrée à l'école, il a commencé immédiatement à éprouver des difficultés. De la maternelle à la huitième année, il a été suspendu à de nombreuses reprises à cause de son comportement perturbateur et violent. Au cours de cette période, Joe a eu très peu de rapports avec son père et avec la famille de celui-ci et il est devenu très vite un enfant extrêmement colérique et agressif. En huitième année, il a été suspendu en permanence de l'école. Joe et sa mère ont bénéficié de services d'aidesenseignants, de fins de semaine de répit et de l'aide de travailleurs de soutien, mais la situation est devenue trop difficile à pour la jeune mère de Joe.

Joe est devenu de plus en plus agressif envers sa mère et les autres membres de sa famille et il a fini par être placé dans un foyer d'accueil. Son psychiatre a conclu que Joe était atteint du syndrome d'Asperger et il lui a prescrit des médicaments. Au cours des deux années qui ont suivi, Joe a fait l'objet d'interventions destinées à lui permettre de retourner à l'école et de rétablir sa relation avec son père et avec la famille de celui-ci. Joe a commencé à fréquenter une école alternative, mais il éprouvait toujours de la difficulté à maîtriser sa colère et sa violence. Son placement en foyer d'accueil a fini par échouer.

Joe a été invité par ses grands-parents paternels à venir vivre chez eux. Joe est donc retourné dans sa Première nation. Joe habite avec ses grands-parents depuis deux ans et il n'a jamais été violent envers eux. Il étudie actuellement en onzième année dans une école ordinaire qu'il fréquente quotidiennement depuis deux ans sans jamais avoir été suspendu. Joe voit régulièrement sa mère et ses autres frères et sœurs et il entretient de bien meilleures relations avec les deux côtés de sa famille. Il ne consulte plus de psychiatre et il ne prend plus de médicaments. Joe est un nouvel enfant. Il chasse et il pêche régulièrement avec son père et avec d'autres membres de sa famille. Il se sent maintenant chez lui dans sa collectivité, où il avait toujours su qu'il avait un foyer.

J'aborde maintenant, dans les pages finales de mon rapport, les recommandations que j'estime les plus fondamentales et les plus critiques parmi tout le travail et toutes les recommandations dont j'ai fait mention auparavant. Je suis persuadé que la réussite de toute notre démarche dépend essentiellement de ce que nous ferons pour préserver la langue et la culture et pour motiver les familles et les collectivités à devenir porteuses de solutions. Ernest Renan, un philosophe français que plusieurs considèrent comme le père du nationalisme, a déjà dit qu'une nation est d'abord et avant tout un groupement de personnes qui ont en commun la volonté de vivre ensemble. Au-delà de la race, de la religion, d'une histoire commune, d'un territoire ou de la géographie, Renan est d'avis qu'une nation naît du désir collectif de vivre ensemble. Parmi tous les attributs du nationalisme qui aident à façonner une identité nationale et qui suscitent ce désir collectif, la langue est sans doute la valeur la plus centrale, la plus puissante et la plus unificatrice.

Au Canada, nous entretenons un rêve que d'aucuns jugent téméraire et inatteignable. Nous avons bâti ce pays en reconnaissant non seulement une, mais deux langues officielles, et en adoptant une politique de multiculturalisme qui ne force pas les immigrants à renoncer à leur identité linguistique et culturelle dès qu'ils entrent au pays. Nous valorisons la diversité linguistique au Canada. C'est la valeur qui nous définit le mieux comme peuple et comme nation. Quelle responsabilité avons-nous donc face à la riche diversité linguistique qui est indigène dans notre région de la planète? À mon avis, nous nous devons et nous devons au monde entier de préserver et de promouvoir toutes les langues indigènes qui sont parlées dans notre pays.

Il s'agit certes d'une entreprise gigantesque dont le succès dépendra en grande partie de la volonté collective des diverses Premières nations qui ont assuré la survie de ces communautés linguistiques de génération en génération. Mais notre réussite ne devrait pas est conditionnée par les séquelles d'un passé colonial et d'anciennes politiques d'assimilation et d'acculturation. Le poids de l'histoire est encore lourd à porter de nos jours, et les Premières nations du Nouveau-Brunswick ont besoin de savoir que les autres Néo-Brunswickois les épaulent dans les efforts qu'elles déploient pour raviver la flamme qui continue à faire vivre leurs chants et leurs légendes aujourd'hui. Non seulement faut-il en parler, mais il faut aussi passer à l'action.

Les langues mi'kmaq et malécite sont en train de s'éteindre. Le malécite, ou Wolastoqiyik, a pratiquement disparu dans la vallée du fleuve Saint-Jean. Selon Statistique Canada, le nombre de Néo-Brunswickois qui se disaient de langue maternelle malécite a diminué, passant de 860 en 2001 à 490 en 2006. En 2006, à peine 125 personnes ont déclaré que le malécite était la langue la plus souvent parlée à la maison, et seulement 1 025 répondants ont dit qu'ils

¹¹ Statistique Canada. < http://www40.statcan.gc.ca/l02/cst01/demo38b-fra.htm>.

parlaient mi'kmaq tous les jours au foyer. ¹² Les données de 2006 indiquent qu'à peine 20 % des Autochtones du Nouveau-Brunswick avaient une certaine connaissance de leur langue, que 18,1 % déclaraient qu'ils avaient une langue maternelle autochtone et que seulement 8,7 % employaient une langue autochtone le plus souvent à la maison. ¹³ Les locuteurs natifs qui parlent mi'kmaq ou malécite sont littéralement en train de disparaître au moment où on se parle. L'espoir pour l'avenir de ces groupes linguistiques et, j'oserais avancer, pour l'avenir de ces collectivités, consiste à enseigner à un plus grand nombre d'enfants et d'adultes des Premières nations à parler leur langue.

Il y a des exemples d'autres cultures autochtones qui ont réussi à faire revivre leur langue pratiquement disparue. Si les Maori de la Nouvelle-Zélande y sont parvenus, nous pouvons sûrement relever ce défi ici aussi, au Nouveau-Brunswick, compte tenu de l'expérience que nous avons de l'apprentissage d'une langue seconde. J'ai l'espoir que chaque femme et chaque homme des Premières nations dans la province prendra l'initiative d'apprendre sa langue et de l'enseigner à un enfant qu'il connaît. Je suis tout à fait convaincu que chacun doit en prendre la responsabilité pour que nous ayons du succès, et que chaque personne et chaque collectivité doit prendre les moyens d'y parvenir. C'est la raison pour laquelle je recommande que les gouvernements fédéral et provincial appuient sans réserve une mobilisation du public pour la conservation et la promotion des langues mi'kmaq et malécite afin que les collectivités puissent trouver les solutions qui s'imposent et que les gouvernements puissent réagir en mettant en œuvre les stratégies nécessaires.

Jacques Ellul, un philosophe français du siècle dernier, a dit que la poésie naît du déchirement et de l'absence. ¹⁴ Bien des nations, dans leurs heures les plus sombres, trouvent le courage dans la voix et la vision de leurs artistes. Dans la lutte pour surmonter les ravages du colonialisme, la relance des arts et de la culture est un premier pas essentiel vers la reconquête de l'identité. Je songe à une initiative récente au Nouveau-Brunswick qui promet d'avoir un effet transformationnel dans la vie de nombreux jeunes enfants et qui pourrait être particulièrement bénéfique pour les jeunes des Premières nations. En octobre 2009, l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick, avec l'appui du gouvernement provincial, a lancé un

_

¹²Statistique Canada.

http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/tbt/Rp-

 $[\]frac{\text{fra.cfm?TABID=1&LANG=F\&A=R\&APATH=3\&DETAIL=0\&DIM=0\&FL=A\&FREE=0\&GC=01\&GID=771240\&GK=1\&GRP=1\&O=D\&PID=91872\&PRID=0\&PTYPE=88971,97154\&S=0\&SHOWALL=0\&SUB=0\&Temporal=2006\&THEME=70\&VID=0\&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0\&D2=0\&D3=0\&D4=0\&D5=0\&D6=0>.}$

¹³ Statistique Canada. < .

¹⁴ Ellul, Jacques, « L'amant avec l'objet aimé n'écrit point de poèmes. Lorsque la plénitude est là, que pourrait-on y ajouter... La poésie naît comme fruit de l'absence et du déchirement. »

programme gratuit d'éducation musicale dans le district scolaire 2 afin de combattre la pauvreté et de mettre un terme à l'exclusion sociale. Le programme *El Sistema*, qui est le premier du genre au Canada, s'inspire du succès du mouvement musical pour les jeunes vénézuéliens qui a été fondé par Jose Antonio Abreu il y a 35 ans. Le mæstro Abreu s'était donné comme mission de proposer aux enfants un projet et un but qui les rendent fiers d'eux-mêmes et qui, en bout de ligne, seraient avantageux non seulement pour les enfants, mais aussi pour leurs familles et leurs collectivités. Voici l'explication de M. Abreu à ce sujet :

Dès qu'un enfant apprend à jouer d'un instrument, il n'est plus pauvre. Il est un enfant qui progresse vers un niveau professionnel et qui deviendra plus tard un citoyen à part entière. Inutile de dire que la musique est le meilleur moyen de prévenir la prostitution, la violence, les mauvaises habitudes et tout ce qui est dégradant dans la vie d'un enfant.¹⁵

Le Centre Cambiata, à Moncton, offre maintenant des cours de musique qui durent jusqu'à trois heures par jour cinq jours par semaine à près de cinquante enfants. L'inscription est gratuite. Les parents doivent seulement faire en sorte que leur enfant soit présent et qu'il soit prêt à apprendre. De nombreux parents ont été attirés au programme par son prix imbattable, mais ils en ont tiré un nouveau sentiment de fierté en raison de ce qu'il permet à leurs enfants de réaliser. Même si le programme a commencé il y a seulement quelques mois, les enseignants affirment qu'ils ont remarqué des progrès importants aux plans de la résilience, de la capacité de se fixer des buts et de la constance dans l'effort chez de nombreux enfants.

La question que je me pose est la suivante : pourquoi le MAINC, les autorités du district et du gouvernement provincial n'ont-ils pas songé à mettre ce programme à la disposition des enfants des Premières nations? À Moncton, le programme a débuté avec une section d'instruments à cordes. Avant de remettre les instruments aux enfants, on leur a demandé de fabriquer un orchestre de papier. Avec leurs instruments en papier mâché, les enfants ont appris comment tenir et entretenir de véritables instruments et ils ont aussi appris à respecter le travail qui entre dans leur fabrication. Ce sont les mêmes leçons qu'un enfant autochtone apprend lorsqu'on lui enseigne à fabriquer un tambour. Existe-t-il un meilleur moyen de rassembler nos enfants et nos collectivités que de leur faire faire de la musique ensemble?

Nous devons nous efforcer de mieux conserver et célébrer l'histoire culturelle et les enseignements ancestraux des Mi'kmaq et des Malécites avant que leurs chants et leurs légendes se perdent. Nous devons également promouvoir et encourager de nouvelles productions artistiques et culturelles pour faire en sorte que ces cultures demeurent vivantes et fécondes et qu'elles ne soient pas seulement des sujets d'études pour les universitaires ou

_

¹⁵ < http://blog.ted.com/2009/02/ weve transcrib.php>.

les historiens, mais qu'elles continuent d'être des moyens dynamiques de communiquer et de partager l'expérience humaine au sein de notre collectivité.

RECOMMANDATIONS

- 86. Il est recommandé que les chefs et les conseils des Premières nations, l'Université St. Thomas, le Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick, le MAINC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick élaborent un programme provincial de mobilisation du public pour déterminer collectivement la stratégie qui devra être mise en œuvre au cours des deux prochaines années dans le but de préserver et de promouvoir les langues mi'kmaq et malécite, en accordant une importance particulière à la conception d'un plan à long terme visant à inverser les pertes et à enrayer la menace imminente qui pèse sur la langue malécite.
- 87. Il est recommandé que les gouvernements fédéral et provincial consacrent chacun des sommes importantes à la préservation et à la promotion des langues mi'kmaq et malécite.
- 88. Il est recommandé que Patrimoine canadien et le gouvernement provincial subventionnent un portail Web mi'kmaq et malécite pour archiver, documenter et consigner l'histoire et la culture des Premières nations dans notre province, et qu'ils facilitent et encouragent également la création d'objets d'art, d'histoires, de chansons, de textes et de productions multimédias par des membres des Premières nations du Nouveau-Brunswick.
- 89. Il est recommandé que le MAINC, Patrimoine canadien, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation et les autorités des districts scolaires offrent le programme pilote *El Sistema* de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick, qui a pout objet de promouvoir le développement social par l'enseignement de la musique, dans les districts scolaires qui desservent les enfants des Premières nations et qu'ils facilitent la participation des enfants autochtones à une version du programme qui est adaptée à leur culture et qui est enrichie en fonction de celle-ci.

Rôles des familles, des collectivités et des organismes à but non lucratif

Chandler est l'enfant d'une jeune femme des Premières nations aux prises avec des problèmes de toxicomanie. Ses parents ont fait t vie commune pendant une courte période, mais leur relation s'est détériorée et sa mère a commencé à fréquenter quelqu'un d'autre. Le milieu dans lequel Chandler vivait était parfois dangereux et négligent. Les services de protection de l'enfance ont commencé à s'occuper de la famille et Chandler fut bientôt confié en permanence à la garde du ministre du Développement social. Depuis, il vit dans une famille d'accueil qui est demeurée en rapport avec sa mère et sa famille biologiques.

À deux ans et demi, Chandler a commencé à fréquenter le programme Bon départ avec tous les autres enfants de sa collectivité des Premières nations. Cependant, Chandler n'était pas comme les autres. Il ne regardait pas les gens dans les yeux et il ne parlait pas. Il se contentait de communiquer à l'aide de sons. Il était incapable de se nourrir ou de demeurer attentif pendant l'heure du conte. Il devenait aussi extrêmement agité si l'enseignante lui enlevait son jouet favori.

Chandler a été envoyé chez un ergothérapeute qui a formulé les observations suivantes à la suite de sa première évaluation : « Chandler semble très remuant, il est incapable de demeurer attentif, il a une compréhension très limitée du langage verbal, il est inconscient des dangers et il interagit très peu avec les autres enfants. » Chandler a également été évalué par un psychologue qui a conclu que le garçon montrait des signes de retard dans son développement, d'un trouble envahissant du développement, d'un trouble de l'attachement et du trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale.

Au cours des deux années qui ont suivi, des services d'ergothérapie ont été fournis à Chandler dans le cadre d'une démarche en équipe qui faisait appel à la participation de sa famille, de sa famille d'accueil, des travailleuses de garderie et d'une travailleuse sociale. L'ergothérapeute l'a suivi régulièrement, et une intervenante travaillait individuellement avec Chandler à la garderie cinq jours par semaine. Grâce à la stabilité, à la routine et à la structure dont bénéficiait Chandler, les gens qui l'entouraient ont commencé à remarquer des changements positifs. Des évaluations supplémentaires ont été réalisées un an plus tard avec un orthophoniste. Celui-ci a établi un programme de communication pour Chandler à la garderie et à la maison.

À l'âge de quatre ans, Chandler a suivi un programme préscolaire communautaire en compagnie de son intervenante. L'ergothérapeute l'a évalué à nouveau et il a constaté que Chandler était capable d'accomplir 50 % des tâches qu'on attendait d'un enfant de

quatre ans. Il avait fait beaucoup de progrès dans toutes les facettes de son développement au cours de l'année précédente.

En septembre 2009, Chandler est entré à la maternelle de l'école primaire accompagné de son intervenante. Dans son premier bulletin, il dépassait les attentes en ce qui concerne les aptitudes à l'écriture. Chandler est un enfant qui dépense beaucoup d'énergie et qui est loquace, curieux, aimant et tendre. Il est apprécié par tous les gens qui l'entourent.

Il était impérieux que les difficultés de Chandler soient détectées tôt pour qu'il puisse se développer de façon normale. Il faut dire que le succès de Chandler est en grande partie attribuable au dévouement de son intervenante et de sa famille d'accueil. Grâce à l'appui d'une équipe qui avait les coudées franches pour établir un programme sur mesure, Chandler a pu prendre un meilleur départ dans la vie.

Le dernier chapitre du présent rapport porte sur le rôle des familles, des collectivités et des organismes à but non lucratif. Dans les diverses rubriques qui précèdent, nous avons vu qu'il faudrait une nouvelle entente fondamentale pour répartir et partager les responsabilités à l'égard du bien-être des enfants autochtones entre les trois ordres de gouvernement (provincial, fédéral et Premières nations). Il faudrait que les trois ordres de gouvernement aient la responsabilité de rendre des comptes aux plans juridique et financier ainsi que de dispenser des services. Il faudrait mesurer et appuyer les progrès dans tous ces domaines au moyen d'une entente cadre qui n'exige pas des négociations interminables. Mais au-delà de tous ces efforts, nos dirigeants politiques auraient intérêt à ne pas oublier que la véritable responsabilité morale du mieux-être d'un enfant revient à ses parents, à sa famille et aux gens qui l'entourent.

Comme êtres humains, nous considérons comme une vérité universelle le fait que les parents sont les premiers responsables de l'éducation et du développement de leurs enfants. ¹⁶ Quand nos enfants nous regardent avec les yeux et le poids des générations futures et avec les traits et le caractère de leurs ancêtres, leur regard, leurs questions et leur volonté de comprendre s'adressent d'abord et avant tout à leur maman et à leur papa.

99

¹⁶ Voici ce que prévoit l'article 18 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* : 1. Les États parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.

Il est crucial que les interventions visant à protéger les enfants soient faites en temps opportun et aient principalement pour but d'aider les parents à s'acquitter de leurs obligations légales et fiduciaires. Quand un enfant est retiré de la garde de ses parents, nous devons prendre des mesures pour conserver les liens familiaux afin d'atténuer autant que possible les répercussions sur l'enfant. Dans le cadre du travail que nous faisons pour aider les parents autochtones dont la famille pourrait bénéficier d'une intervention, nous devons faire en sorte que l'aide leur soit fournie autant que possible par leurs pairs et par leur collectivité afin que les interventions ne soient pas simplement « appropriées au plan culturel », mais qu'elles soient réellement adaptées à leur culture. Les interventions doivent tenir compte des normes communautaires ainsi que des normes sur les soins que la loi impose aux parents et aux tuteurs.

Autant je suis troublé par les constatations et les conclusions qui se sont imposées à moi pendant cette étude, autant je me console de voir qu'au cours des trente dernières années, nous avons fait des progrès importants au Nouveau-Brunswick en ce qui concerne le bien-être des enfants des Premières nations. Nous sommes partis d'un passé marqué par les conflits culturels et l'assimilation pour créer un présent respectueux des différences culturelles et du besoin d'autonomie et d'autodétermination qui font partie du tissu de nos collectivités diversifiées. Comme dans de nombreuses familles, après une période de conflits ou de déchirements, un silence et un malaise embarrassants s'installent. Comme je l'ai mentionné ci-dessus, la désolidarisation de nos collectivités est le danger qui nous guette, même si nous sommes de plus en plus intereliés. Nous avons accepté en principe d'être de meilleurs voisins et de respecter nos différences, mais la honte et les blessures des deux côtés ont généralement eu pour effet d'entretenir l'ignorance qui est responsable des vieux conflits coloniaux.

Pendant mes visites dans les collectivités des Premières nations du Nouveau-Brunswick au cours de la dernière année, j'ai été impressionné d'apprendre à quel point celles-ci sont authentiquement singulières, accueillantes et distinctes et j'ai été encouragé de constater à quel point les valeurs et les traditions ancestrales des Premières nations ont été conservées et commencent à s'enraciner de nouveau dans des collectivités par ailleurs modernes et tournées vers l'avenir. Mais ce qui m'a perturbé, c'est le manque de participation ou l'absence des organismes à but non lucratif et du milieu des affaires de la province. Mis à part quelques clochers d'église, je n'ai rien vu qui aurait pu relier ces collectivités aux « communautés qui ont du cœur » que j'ai connues partout au Nouveau-Brunswick : pas de clubs Kiwanis, pas de salle de la Légion royale canadienne, pas de Ligue des femmes ou de YMCA, pas de Clubs garçons et filles, de scouts ni de guides. Je n'y ai trouvé aucun bureau de l'Association pulmonaire, de la Société de l'arthrite ou de la Croix-Rouge, bien que j'aie vu des signes d'activités de mobilisation. Il n'y a ni université, ni hôpital, ni établissement de quelque taille que ce soit pour desservir la collectivité en général, à l'exception de quelques salles de bingo et du Parc du

patrimoine de Metepenagiag, que j'ai fini par considérer comme l'un des secrets les mieux gardés au Nouveau-Brunswick.

Au fond, ce qui manque à mes yeux dans ces collectivités du Nouveau-Brunswick, c'est le Nouveau-Brunswick. Bien sûr, je ne m'attendais pas à trouver la quintessence du Nouveau-Brunswick en territoires mi'kmaq et malécites. D'ailleurs, personne ne devrait s'y attendre. Toute la logique qui sous-tend notre système de réserves autochtones (dans la mesure où il est encore justifié aujourd'hui) consiste à garantir des lieux où les peuples autochtones peuvent conserver leur culture. Mais en parallèle, le choc auquel je n'étais pas préparé a été l'absence totale de tout signe que les Néo-Brunswickois ont ces collectivités à cœur, au même titre que les autres villes, villages et hameaux qui parsèment notre paysage rural.

Même s'il faut à tout prix aujourd'hui respecter le désir d'autonomie des Premières nations, il ne faut pas que nous nous désolidarisions les uns des autres. Nous pouvons demeurer solidaires tout en respectant nos différences. Le défi que je lance au milieu des affaires et aux organismes à but non lucratif du Nouveau-Brunswick, c'est d'investir dans le bien-être des enfants autochtones dans leurs collectivités. Bien sûr, le mouvement vers un regain des investissements de la part des organismes à but non lucratif doit venir des collectivités des Premières nations elles-mêmes, mais j'ai entendu dire que l'invitation a été lancée. Ce qu'il faut maintenant, c'est que des gens de bonne volonté s'unissent et collaborent afin de relever les défis que les collectivités autochtones ont cernés.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a récemment mis sur pied un nouveau secrétariat dans le but de catalyser le potentiel de bonté qui existe au sein des organismes à but non lucratif de la province. Je crois que le Bureau de services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations devrait collaborer étroitement avec le Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif du Nouveau-Brunswick pour trouver des moyens de combler le fossé que des années d'ignorance ont creusé entre nos collectivités.

Je constate également qu'il faut faire davantage, au niveau individuel et dans le milieu des affaires de notre province, pour aider à remédier aux inégalités flagrantes que j'ai relevées ci-dessus dans le bien-être de l'enfance. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un engagement nouveau envers l'égalité des chances pour les enfants des Premières nations du Nouveau-Brunswick. Je crois que les gouvernements sont prêts à participer à l'effort, mais chacun d'entre nous peut et doit aussi mettre l'épaule à la roue. De nombreuses personnes sont venues me voir au cours des derniers mois pour me demander discrètement ce qu'elles pourraient faire. Il y a une soif et une aspiration, au sein de la collectivité non autochtone, de s'engager de façon plus proactive. C'est la raison pour laquelle je recommande et je m'engage personnellement à veiller à la mise sur pied d'un Fonds pour l'avenir des enfants des

Premières nations du Nouveau-Brunswick qui s'appuiera sur la bonne volonté des Néo-Brunswickois et des chefs d'entreprise de la province et qui donnera lieu à de nouveaux investissements dans l'infrastructure, les programmes et les débouchés pour les enfants autochtones de notre province.

En terminant, je recommande fortement que le gouvernement du Nouveau-Brunswick adopte une interprétation progressiste et concrète du Principe de Jordan. À l'avenir, quand un enfant du Nouveau-Brunswick aura besoin de services, peu importe qu'il soit Autochtone ou non ou que les services nécessaires soient payables par le gouvernement provincial, par le gouvernement fédéral ou par l'un ou l'autre des ministères provinciaux, si le besoin de services peut être démontré et si ceux-ci sont offerts en vertu de la loi, ils devront être fournis sans délai à l'enfant ou à sa famille par l'organisme avec lequel le premier contact a été établi. Les fonctionnaires pourront ensuite déterminer qui devra en assumer les coûts.

Si les recommandations du dernier chapitre pouvaient être mises en œuvre assez rapidement, toutes les autres recommandations deviendraient beaucoup plus faciles à gérer. Notre succès repose sur l'importance que nous accorderons aux familles et aux collectivités et sur le travail que nous effectuerons en tenant compte du principe selon lequel toutes nos interventions doivent être axées sur les besoins des enfants.

RECOMMANDATIONS

- 90. Il est recommandé que les ateliers « Caring Across the Boundaries » de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada soient évalués et soient offerts par le Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick, le Défenseur des enfants et de la jeunesse et le Secrétariat des organismes communautaires sans but lucratif du Nouveau-Brunswick pour faire comprendre les inégalités dans le bien-être des enfants autochtones aux organismes non gouvernementaux du Nouveau-Brunswick.
- 91. Il est recommandé qu'une campagne très médiatisée de sensibilisation du public soit mise sur pied pour mettre en valeur les rôles parentaux positifs dans les collectivités autochtones et pour faire valoir que les parents sont les principaux responsables du développement et de l'éducation de leurs enfants, comme le prévoit la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant.
- 92. Il est recommandé que AINC et la province du Nouveau-Brunswick s'entendent, avant le 1^{er} septembre 2010, sur les modalités de la mise-en-œuvre du Principe de Jordan au

Nouveau-Brunswick, reconnaissant ainsi que tout enfant doit avoir accès aux services publics nécessaires et disponibles en temps opportun. L'entente devrait inclure un mécanisme de résolution des différends pour résoudre tout différend entre ministères ou entre les gouvernements fédéral et provincial.

93. Il est recommandé qu'un fonds pour l'avenir des enfants des Premières nations soit mis sur pied avec un conseil d'administration dirigé par des donateurs du secteur privé et avec la mission de soutenir l'élaboration d'activités récréatives, sportives et culturelles, la conservation du patrimoine et de la langue ainsi que la formation de leaders chez les enfants autochtones du Nouveau-Brunswick.

Conclusion

Je suis reconnaissant d'avoir eu l'occasion de rencontrer en personne tant de Mi'kmaq et de Malécites dans le cadre de la présente étude, de prendre connaissance de leurs préoccupations et d'essayer de faire connaître les besoins de leurs enfants et de leurs adolescents. Au fond, le propos essentiel décrit dans toutes ces pages c'est le constat qu'il nous faut maintenant renouer avec la promesse et la voie sur laquelle le Nouveau-Brunswick s'est engagé il y a près de cinquante ans, c'est-à-dire la voie des chances égales pour tous.

Je trouve encourageant de constater qu'il ressort clairement des histoires de la création mi'kmaq que j'ai citées ci-dessus des enseignements universels qui militent également en faveur de l'égalité des droits. Dans son périple, Glooscap apprend à respecter chaque voix et chaque créature vivante en portant une attention particulière aux aînés, aux enfants, aux adolescents et aux femmes. Il s'agit d'enseignements que les hommes blancs – et certains hommes autochtones aussi – n'ont pas toujours mis en pratique aussi bien qu'ils auraient dû. J'espère que la voix des enfants nous aidera à prendre un nouveau départ et qu'elle nous rappellera ces enseignements et la nécessité de les mettre en pratique dans le cadre des efforts que nous déploierons, main dans la main, pour bâtir des collectivités respectueuses de la nature humaine et de la dignité de chacun.

Feuille de route

Le 1^{er} juin 2010

- Établissement d'une équipe de transition chargée de fusionner onze agences pour en créer seulement trois
- Création du Fonds pour l'avenir des enfants des Premières Nations
- Organisation des ateliers de Secours à travers les frontières

Le 1^{er} septembre 2010

- Incorporation du Bureau des services à l'enfant et à la famille des Premières Nations
- Mise en œuvre de l'Initiative d'engagement public pour préserver et promouvoir les langues malécite et micmaque
- Mise à l'essai du programme Familles Nouveau-Brunswick dans trois agences de services à l'enfant et à la famille
- Adoption d'un règlement en vertu de l'article 143 r) de la *Loi sur les services à la famille* pour définir les rôles de l'agence de services sociaux communautaires
- Établissement d'une section des services à l'enfant et à la famille des Premières nations à l'intérieur du ministère du Développement social
- Reconnaissance officielle du principe de Jordan par AINC et le gouvernement provincial

Le 1^{er} décembre 2010

- Établissement du Conseil des aînés
- Établissement de Conseils consultatifs
- Détermination de l'emplacement du Bureau et de ceux des trois agences
- Finalisation du plan des ressources humaines
- Embauche d'un directeur général pour le bureau

Le 1^{er} février 2011

- Entente entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les Premières nations visant les enfants non autochtones sur les réserves et les enfants autochtones hors-réserve
- Conclusion et signature de la nouvelle entente tripartite sur les services à l'enfant et à la famille
- Finalisation des normes provinciales révisées sur le bien-être de l'enfance en y intégrant les normes pratiques basées sur la culture des Premières nations

Le 1^{er} avril 2011

- Embauche et formation du personnel des agences
- Embauche et formation du personnel du Bureau
- Mise en oeuvre de la nouvelle entente de financement basée sur la prévention
- Meubles, équipement, matériel et logiciels fournis au nouveau Bureau et aux agences

Bibliographie

Aboriginal Healing Foundation Research Series. "From Truth to Reconciliation: Transforming the Legacy of Residential Schools." 2008. http://www.ahf.ca/publications/research-series>

American Indian Studies Center, University of California. What Can Tribes Do? Strategies and Institutions: American Indian Economical Development. Ed. Stephan Cornell and Joseph P. Kalt., undated.

Bennett, M. and Blackstock, Cindy. "Literature Review and Annotated Bibliography Focusing on Aspects of Aboriginal Child Welfare in Canada." Winnipeg, MB: First Nations Research Site, Centre of Excellence for Child Welfare, 2002. http://dev.cecw-cepb.ca/files/file/en/RevisedLitReview.pdf

B.C. Centre of Excellence for Women's Health. "Maternal and Infant Health and the Physical Environment of First Nations and Inuit Communities: A Summary Review." April 2009. http://www.pwhce.ca/pdf/AborigMaternal_environment.pdf>

Blackstock, Cindy and Trocmé, N. "Community-based child welfare for Aboriginal children: Supporting resilience through structural change." <u>Pathways to resilience: A handbook of theory, methods and interventions</u>. Thousand Oaks, CA: Sage, 2005.

http://dev.cecw-cepb.ca/files/file/en/communityBasedCWAboriginalChildren.pdf

Blackstock, Cindy, et al. "Reconciliation in Child Welfare: Touchstones of Hope for Indigenous Children, Youth and Families." 2006. http://www.fncfcs.com/docs/Touchstones of Hope.pdf>

Centre for Research on Children and Families. "National Child Welfare Outcomes Indicator Matrix." June 2009. http://www.cecw-cepb.ca/sites/default/files/publications/en/NOM_Sept09.pdf

Coates, John. "On the Present and Future Needs for First Nation Social Workers in the Maritime Provinces." October 2003.

First Nations Child and Family Caring Society. "Understanding the Overrepresentation of First Nations Children in Canada's Child Welfare System: An Analysis on the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect." 2006. < http://www.cecw-cepb.ca/node/606>

First Nations Child and Family Caring Society. "Wen:de: We are Coming to the Light of Day." Ottawa, ON, 2005. http://www.fncfcs.com/docs/WendeReport.pdf>

First Nations Child and Family Caring Society. "Community Based Child Welfare for Aboriginal Children: Supporting Resilience through Structural Change." 2004. < http://www.cecw-cepb.ca/node/576>

First Nations Child and Family Caring Society. "Promising Practices in First Nations Child Welfare Management and Governance." Undated.

http://www.fncaringsociety.com/docs/Touchwood Agency.pdf

Gough, P., Blackstock, Cindy and Bala, N. "Jurisdiction and funding models for Aboriginal child and family service agencies." CECW Information Sheet #30E, 2005.

http://dev.cecw-cepb.ca/files/file/en/JurisdictionandFunding30E.pdf

Gough, P., et al. "Pathways to the overrepresentation of Aboriginal children in care." CECW Information Sheet #23E, 2005. http://dev.cecw-cepb.ca/files/file/en/AboriginalChildren23E.pdf

Government of Canada. <u>Interjurisdictional Review, Government Support of Indigenous-run child and Family Services Agencies</u>. February 2006.

Harris, Barbara, Russell, Mary and Gockel, Annemarie. "The Impact of Poverty on First Nations Mothers Attending a Parenting Program." <u>The First Peoples Child and Family Review</u>. Vol. 3, No. 3. (2007): 21-30.

Hart, Michael Anthony. <u>Seeking Mino-Pimatisiwin: An Aboriginal Approach to Helping</u>. Winnipeg: Fernwood Publishing, 2002.

Howlett, Carolyn. The Story of Child Welfare in New Brunswick. March, 2002.

Lepage, Pierre. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. <u>Mythes et Réalités sur les peuples autochtones</u>. Biblothèque Nationale du Québec, Mars 2005.

Lewy, Laurel. "Child Welfare and Aboriginal Helping Systems in New Brunswick 1945-1967." Paper submitted to the New Brunswick and Atlantic Studies Research and Development Centre Conference at St. Thomas University, Fredericton, New Brunswick. June 2007.

MacDonald, Nancy and MacDonald, Judy. "Reflections of a Mi'kmaq social worker on a quarter of a century of work in the First Nations child welfare." <u>The First Peoples Child and Family Review</u>. Vol. 3, No. 1. (2007): 34-45.

McShane, Kelly E. and Hastings, Paul. "Culturally Sensitive Approaches to Research on Child Development and Family Practices in First Peoples Communities." The First Peoples Child and Family Review. Vol. 1, No. 1. (2004): 33-48.

Morellato, Maria. Aboriginal Law since Delgamuukw. Aurora: Canada Law Book, 2009.

Province of Manitoba. <u>Final Report: Factors that Contribute to Positive Outcomes in Awasis Pimicikamak</u> <u>Cree Nation Kinship Care Program</u>. Undated.

Province of New Brunswick. "A Choir of Voices" Poverty Reduction Public Engagement Report. June 2009

Province of New Brunswick. <u>Oromocto First Nation: Child and Family Services Self-Evaluation Report</u>. June 2008.

Province of New Brunswick. <u>Strategic Framework on ending violence against Wbanaki Woman</u>. March 2008.

Province of New Brunswick. <u>Defining and Clarifying the Roles and Responsibilities of the Department of Social Development in regard to First Nation Child and Family Services</u>. Social Development Discussion Paper, December 2007.

Province of New Brunswick. <u>Tobique First Nation Child and Family Services Agency: Summary Partnership 2007</u>. January 2007.

Sinclair, Raven. "Identity lost and found: Lessons from the sixties scoop." <u>The First Peoples Child and Family Review</u>. Vol. 3, No. 1. (2007): 65-82.

Skutnaff-Kangas, Tove. Linguistic Genocide in Education. London: LEA Publishers, 2000.

Statistics Canada. "Aboriginal Children's Survey, 2006: Family, Community and Child Care." 2006. http://www.statcan.gc.ca/pub/89-634-x/89-634-x2008001-eng.pdf

Unicef Innocenti Research Centre. "Child Poverty in Perspective: An overview of child well being in rich countries, Report Card 7." 2007.

http://www.unicef-icdc.org/presscentre/presskit/reportcard7/rc7_eng.pdf

Wekerle, Christine, et al. "An Alcohol Abuse Early Intervention Approach with Mi'kmaq Adolescents." <u>The First Peoples Child and Family Review</u>. Vol. 3, No. 2. (2007): 17-26.

Wien, Fred. "The State of the First Nations Economy and the Struggle to Make Poverty History." Paper submitted to the Assembly of First Nations' Inter-Nation Trade and Economic Summit. Toronto, Ontario. March 2009.

Wien, Fred, et al. "Keeping First Nations children at home: A few Federal policy changes could make a big difference." <u>The First Peoples Child and Family Review</u>. Vol. 3, No. 1. (2007): 10-14.